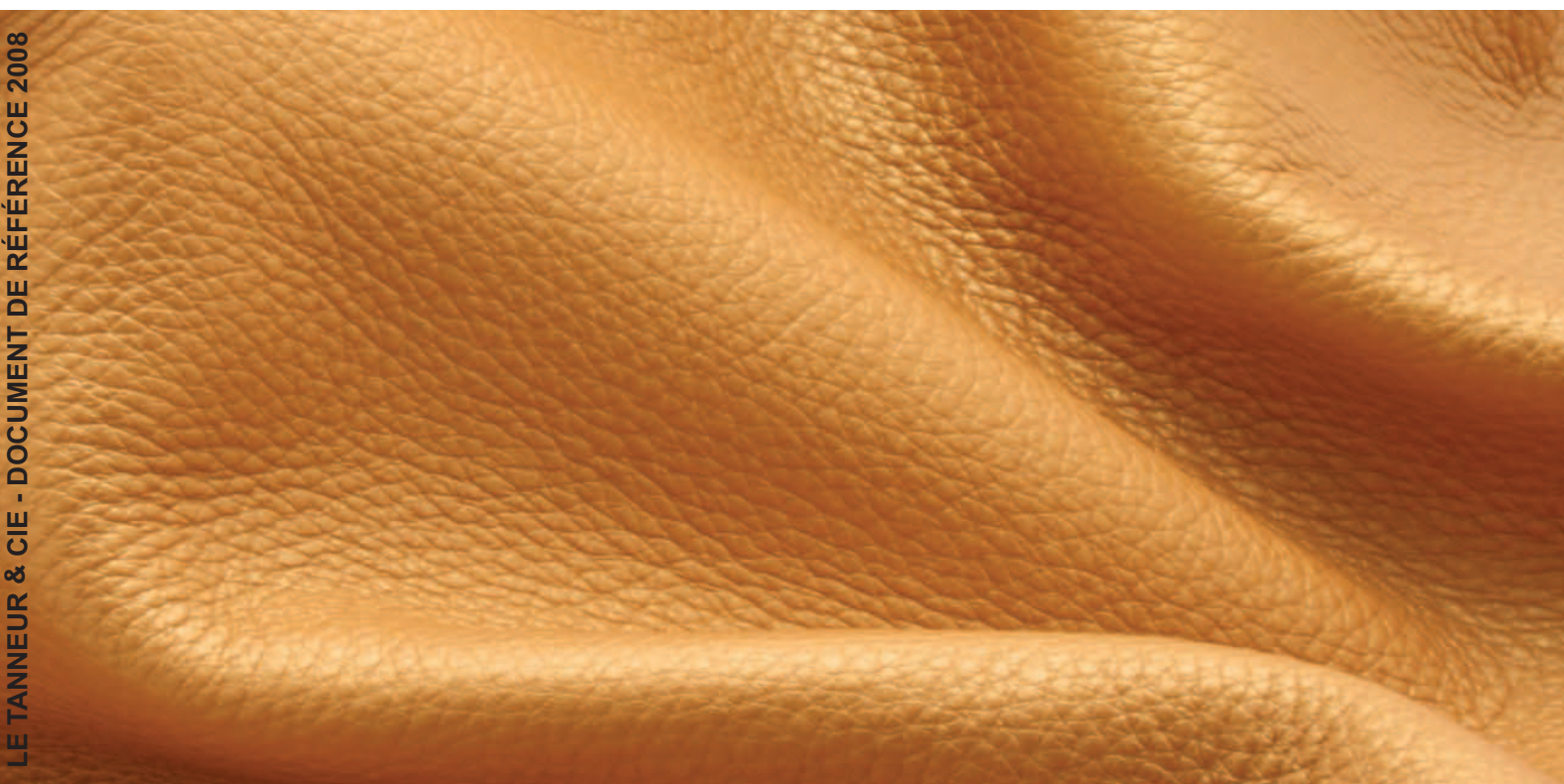
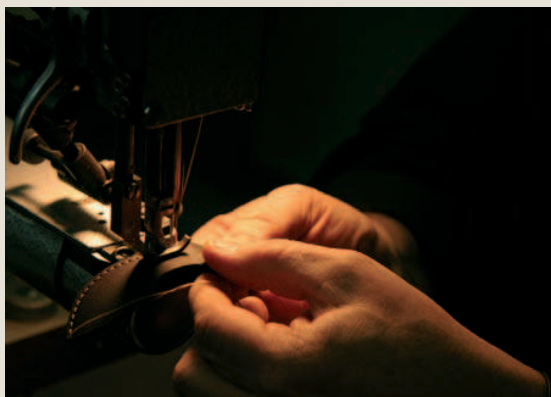


LE TANNEUR & CIE

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **2008**





PROFIL

Fort de son savoir-faire centenaire, le groupe LE TANNEUR & CIE est un acteur essentiel du marché de la maroquinerie qui a su allier la créativité à la tradition du travail du cuir. Le Groupe crée, fabrique et distribue deux marques à l'histoire très riche : LE TANNEUR et SOCO. Au 31 décembre 2008, le réseau de détail à l'enseigne LE TANNEUR se compose de 23 magasins contrôlés en propre en France et en Belgique et de 14 magasins affiliés. Le Groupe fabrique également des produits pour les grands noms du luxe français sur son site de production corrézien de Bort-les-Orgues. En 2008, LE TANNEUR & CIE a réalisé un chiffre d'affaires global de 56,8 millions d'Euros.

sommaire

PAGE 1	le mot du président
PAGE 2/3	repères
PAGE 4/5	chiffres-clés
PAGE 6/7	une vision créative de notre métier : créateur > fabricant
PAGE 8/9	une vision créative de notre métier : distributeur
PAGE 10/11	LE TANNEUR
PAGE 12	SOCO
PAGE 13	le cahier financier



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le dépôt de ce document de référence le 24 mars 2009. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le dépôt n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés. Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le rapport du conseil d'administration ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents sont contenus dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 9 avril 2008.
- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le rapport du conseil d'administration ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents sont contenus dans le document de référence enregistré par de l'AMF le 24 avril 2007 (R07-040).



2008 restera dans l'histoire comme l'année où débutait une crise sans précédent. A l'origine financière, cette crise s'est rapidement étendue à l'activité économique. Dans cette tourmente, notre société a fait plus que résister. En effet, ses ventes ont continué à croître et ses résultats se sont mieux que maintenus puisque l'EBE a progressé de plus de 21% et son résultat net a été multiplié par 8,4.

Ce résultat aurait pu être meilleur. En effet, en anticipant l'amplification de la crise nous avons décidé de "liquider" des stocks en fin d'année, ce qui a eu un impact négatif sur le résultat opérationnel courant. En outre, nous avons modifié le mode de gestion de nos corners aux Galeries Lafayette en passant à un mode "conditionnel" qui nous permettra d'augmenter progressivement nos ventes par ce canal. Cette politique nous a amenés à reprendre les stocks jusque là détenus par ce grand magasin et nous a donc privés d'une marge significative.

Les choix stratégiques opérés depuis quelques années, qui nous amènent progressivement vers un statut de distributeur spécialisé s'appuyant sur une marque forte, sont ainsi validés. En 2008, la distribution "contrôlée" a représenté près de 40% du chiffre d'affaires de nos marques propres.

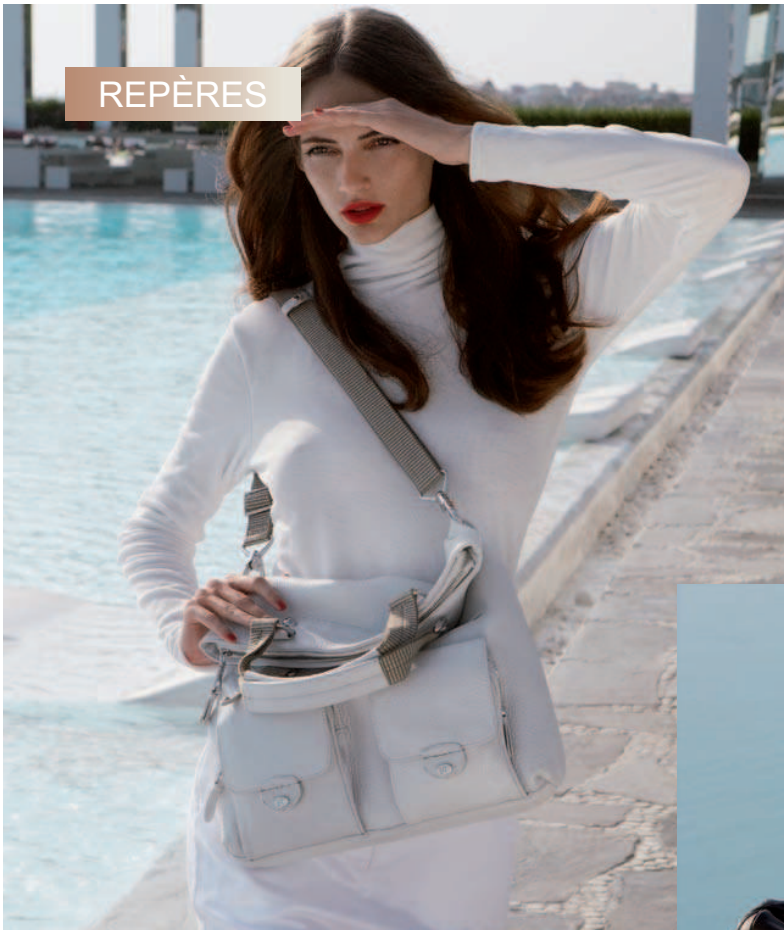
Nos efforts pendant cette période troublée doivent essentiellement porter sur l'amélioration de notre gestion et en particulier la mise en place des outils adaptés à ce nouveau statut. A l'heure où les fondamentaux de l'économie et les valeurs sont bousculés, nous avons lancé en fin d'année 2008 une étude sur le périmètre de la responsabilité sociétale et environnementale de LE TANNEUR & CIE. Le plan d'actions qui en découle pour les années 2009 et 2010 va nous permettre de mettre en valeur nos pratiques telles que l'attachement profond à la qualité, la non discrimination et le respect de la diversité.

Parallèlement, nous poursuivons le développement de notre enseigne et, en 2009, le programme d'ouverture de nouveaux magasins reste ambitieux. Dans le contexte actuel, le défi majeur auquel nous sommes confrontés est celui du financement de notre activité et de notre développement. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité mettre en œuvre une augmentation de capital qui pourra nous permettre de soutenir notre développement dans les prochains mois. J'espère que ces efforts nous permettront d'une part de traverser la crise sans difficulté majeure et d'autre part d'être prêts lorsque l'économie repartira.

Chers Actionnaires, comme je vous l'indiquais l'année dernière, notre Société a, au cours de cet exercice, considérablement amélioré le résultat de ses propres marques, elle sera rapidement en mesure d'assurer un développement soutenu de celles-ci en toute autonomie et sans être plus longtemps dépendant de son activité industrielle qui lui a permis de prendre le virage vers l'international et la distribution au détail, sources de rentabilité plus importante.

Hervé Descottes

Président Directeur Général



1997 - Renaissance d'un grand maroquinier

Hervé Descottes, avec le soutien de partenaires financiers, reprend à la barre du tribunal de commerce les fonds de commerce des sociétés Andrelux SA et Andrelux Industrie comprenant les marques LE TANNEUR et SOCO et crée la société anonyme LE TANNEUR & CIE.

1999 - L'entrée au capital de Louis Vuitton Malletier

A l'occasion d'une augmentation de capital réservée à Louis Vuitton Malletier, LE TANNEUR & CIE renforce ses fonds propres d'un montant de 3,7 M€.

2000 - L'introduction en bourse

LE TANNEUR & CIE s'introduit sur Euronext Paris C. L'usine corrézienne de Bort-les-Orgues entame une montée en puissance afin de répondre à une demande croissante de ses donneurs d'ordres, grandes maisons de luxe françaises.



2004 - Le lancement de la commission-affiliation

Depuis plusieurs années, le Groupe accélère le renouvellement des collections des marques détenues en propre en renforçant les lignes "femmes" de la marque LE TANNEUR et en créant des collections alternatives à la ligne mythique San Diego de la marque SOCO.

Le Groupe amplifie la communication publicitaire autour de la marque LE TANNEUR.

LE TANNEUR & CIE décide de mettre en place, parallèlement à son propre réseau de magasins, une formule de commission-affiliation, forme moderne de la franchise dans les métiers de la mode. Le premier magasin affilié LE TANNEUR ouvre à Bordeaux en novembre 2004.



2006 - L'adoption d'un modèle de pur opérateur marketing et distribution

LE TANNEUR & CIE lance un re-engineering de la production en sous-traitance de ses marques propres dans une optique d'amélioration de la rentabilité.

La mobilisation des efforts vers la distribution de détail conduit à une forte augmentation d'activité du réseau qui poursuit son développement grâce à l'ouverture de nouveaux magasins affiliés.

Le modèle de sac féminin Matilde de la marque LE TANNEUR remporte un vif succès auprès des consommatrices.

Dans une optique de croissance à l'export, le Groupe crée une filiale japonaise et une filiale chinoise.

Louis Vuitton Malletier cède sa participation à Hervé Descottes et au fonds d'investissement Développement & Partenariat PME IV.

2007 : l'affirmation de la marque et de l'enseigne de maroquinerie LE TANNEUR

L'activité du réseau de vente au détail poursuit sa croissance, de nouveaux magasins sont inaugurés, dont la vitrine-phare du Groupe au Carrousel du Louvre.

Pour la première fois de son histoire, la marque LE TANNEUR fait son entrée en grands magasins japonais.

2008

La transformation progressive de LE TANNEUR & CIE en une société de distribution spécialisée.

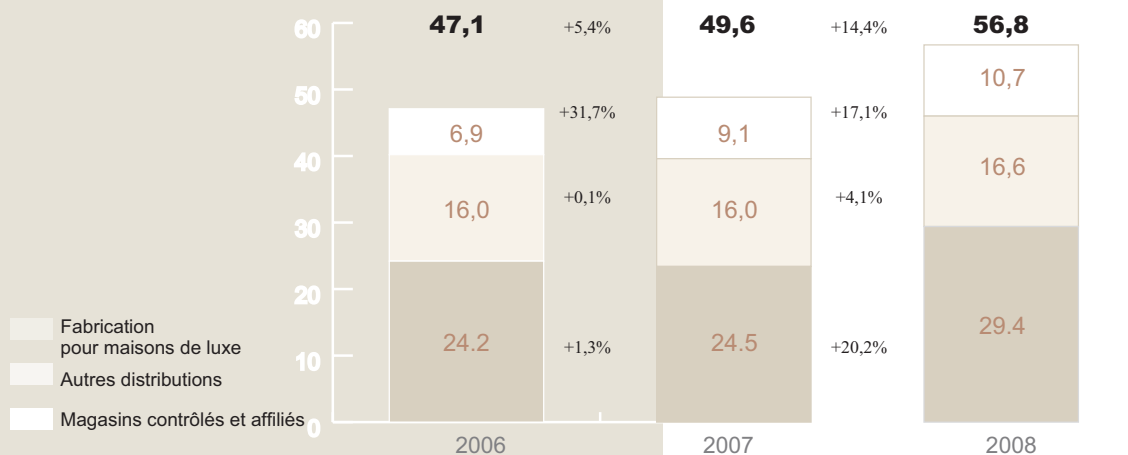
Le Groupe poursuit sa politique d'implantation et dispose d'un réseau de 37 magasins à l'enseigne LE TANNEUR à fin 2008.

Le site Internet www.letanneur.com voit ses ventes tripler au cours de l'exercice.

Les lignes de bagages du co-branding AIR France by LE TANNEUR représentent 7% du chiffre d'affaires des Marques propres pour leur 1^{ère} année pleine de commercialisation.

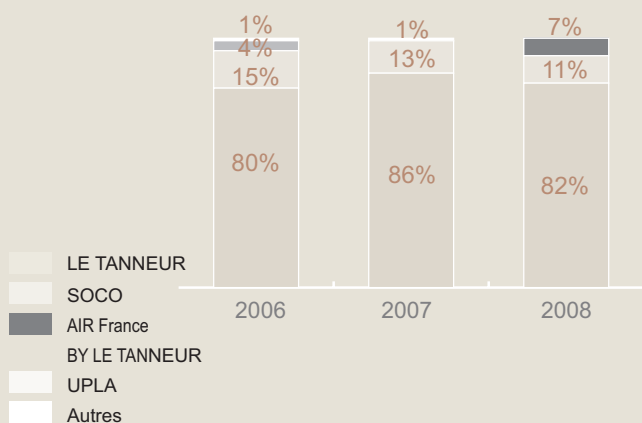
Les chiffres clés (indiqués selon les normes IFRS)

Evolution du chiffre d'affaires en millions d'euros

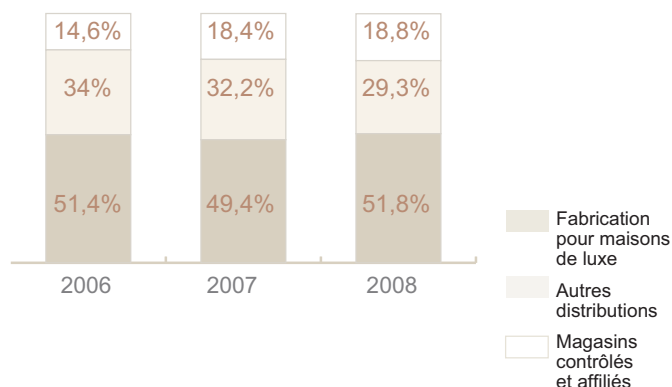


Répartition du chiffre d'affaires par marque

(hors fabrication pour maisons de luxe)



Répartition du chiffre d'affaires par activité

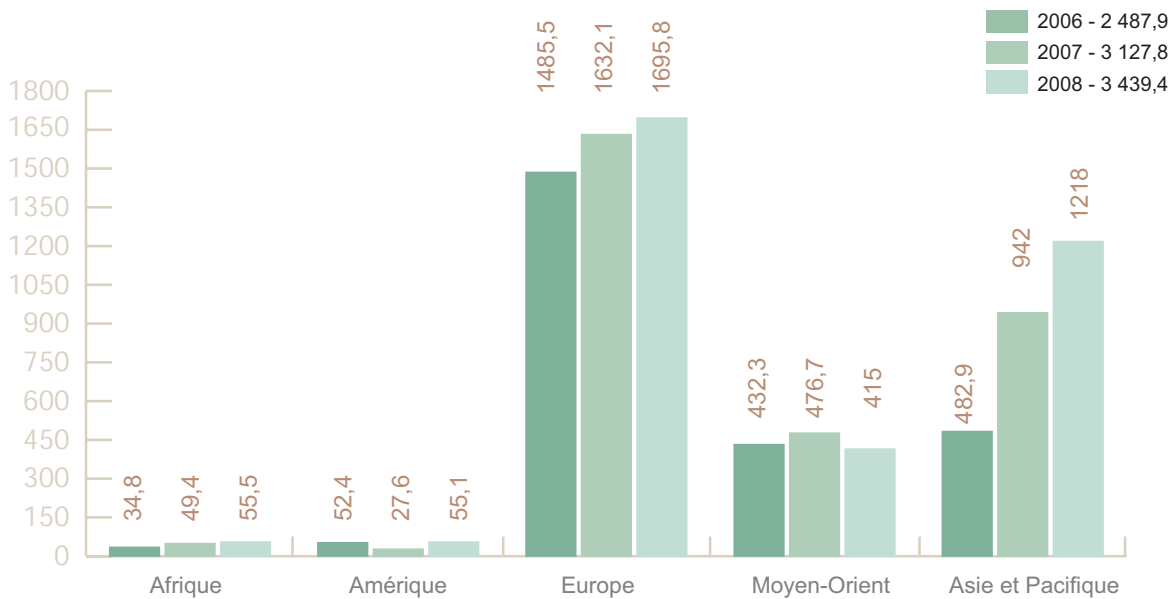


Comptes de résultat comparés en millions d'euros

	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	56,78	49,62	47,10
Valeur ajoutée	17,95	15,94	15,90
EBE	1,35	1,12	0,63
Résultat opérationnel courant	0,54	0,58	0,25
Autres produits et charges opérationnels	0,67	-0,04	0,22
Résultat opérationnel	1,21	0,54	0,47
Résultat financier	0,11	-0,41	-0,16
Résultat net avant activités abandonnées	1,58	0,21	0,40
Résultat net	1,57	0,19	0,26

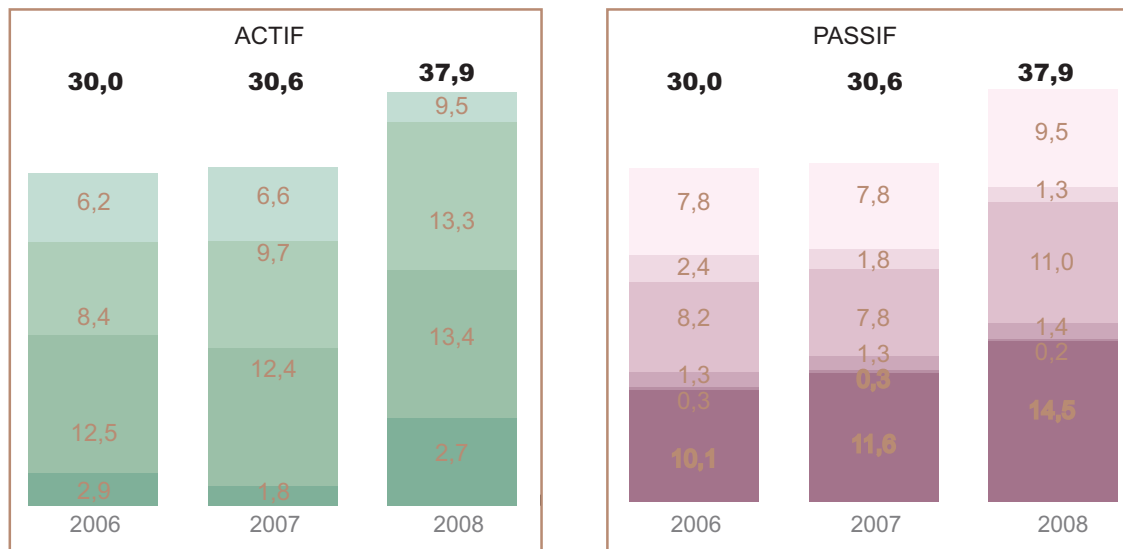
Répartition du chiffre d'affaires des Autres distributions Export en milliers d'euros

Par zones géographiques (hors fabrication pour maisons de luxe)



Bilans comparés en millions d'euros

(au 31 décembre)



- ACTIF**
- Actif non courant
 - Stocks
 - Créances et comptes de régularisation (*)
 - Liquidités et quasi-liquidités

- PASSIF**
- Capitaux propres
 - Dettes financières à plus d'un an
 - Dettes financières à moins d'un an(*)
 - Provision pour indemnités de départ à la retraite
 - Autres provisions
 - Dettes fournisseurs et autres dettes

(*) Les créances clients intègrent les factures cédées à la société d'affacturage et dans le cadre de la loi Dailly, la contrepartie est enregistrée en dettes financières à moins d'un an. Au 31 décembre 2008, le montant des créances cédées comprises dans le poste clients s'élève à 6,4 M€, la contrepartie est constatée en dettes financières à moins d'un an (3,8 M€ en 2007 et 5,9 M€ en 2006).

Une vision créative de notre métier

créateur > fabricant

créateur

**des gammes sans
cesse renouvelées**

LE TANNEUR & CIE, à travers ses marques propres LE TANNEUR et SOCO, propose des gammes complètes de portefeuilles, sacs, serviettes et bagages.

A l'écoute permanente du marché, les équipes marketing analysent les collections passées, étudient les tendances de la saison, anticipent les évolutions de la mode.

L'imagination se met alors en marche : association des matières, design, choix des cuirs, mariage des couleurs...



LE T

> distributeur



TANNEUR & CIE face à ses responsabilités sociétales et environnementales

L'entreprise se positionne comme responsable des promesses qu'elle délivre au marché (design, qualité...), responsable face à ses engagements commerciaux et plus largement, responsable face aux enjeux actuels du monde. Au plan social, elle est attachée à la cause de la non discrimination et au respect de la diversité. Au plan environnemental, elle s'emploie particulièrement à recycler les emballages dans le cadre de son activité de Fabrication pour maisons de luxe. Une étude réalisée fin 2008 a conduit à un plan d'actions visant à terme à harmoniser les pratiques existantes au sein des différents sites, à la signature d'une charte de la diversité, au renforcement de partenariats avec des entreprises adaptées aux travailleurs handicapés, au tri sélectif des déchets, à l'économie d'énergie sur les lieux de vente et à la mise en avant du discours qualité des Marques propres.

fabricant

une qualité à l'épreuve du temps

Les collections haut de gamme sont fabriquées selon la tradition des maîtres maroquiniers. Une démarche de chaque instant et dans la durée. A Belley, berceau de son histoire, le laboratoire du Groupe effectue de multiples opérations de contrôle qualité où les produits subissent de nombreux tests. Bijouteries, serrures, qualité des cuirs, tressages main, toutes les finitions sont passées au crible pour offrir une qualité exceptionnelle, dans le respect de la trilogie « qualité-prix-créativité » qui a forgé l'esprit du Groupe.

Deux usines lui appartenant, situées à Bort-les-Orgues (Corrèze), s'appuient sur le savoir-faire plus que centenaire afin de réaliser les créations de prestigieuses marques de luxe françaises.

Par ailleurs, la plupart des productions Marques propres sont désormais délocalisées en Chine, en Inde et au Maghreb. Toutefois, et c'est une prise de position claire, LE TANNEUR & CIE s'est attaché depuis le début à suivre une éthique de travail stricte.

Une vision créative de notre métier

créateur > fabricant

distributeur

le réseau LE TANNEUR, un concept haut de gamme de magasin

Pour mettre en avant son savoir-faire de maître maroquinier, LE TANNEUR s'est engagé depuis les années 90 dans le développement d'un concept de magasin qui soit le reflet du positionnement de la marque.

Les collections s'adressent à une clientèle exigeante, séduite par des accessoires de mode de grande qualité. Réalisés selon des critères spécifiques, les magasins reposent sur le concept d'un appartement élégant, bourgeois, contemporain.

LE TANNEUR propose ce concept moderne de magasin à des entrepreneurs autonomes à travers la commission-affiliation.

Au 31 décembre 2008, le réseau compte 37 magasins à enseigne LE TANNEUR dont 14 en commission-affiliation.

LE TANNEUR a été identifié et re-

connu par la Fédération Française de la Franchise. C'est le gage d'un savoir-faire et du respect permanent du code de déontologie européen.



> distributeur

Le wholesale

En France, les marques du groupe LE TANNEUR & CIE sont présentes auprès des plus importantes chaînes de grands magasins français. Les produits sont présentés dans des corners spécifiques animés par les démonstratrices du Groupe.

Les marques sont également distribuées auprès de 600 détaillants multimarques français.

A l'export, LE TANNEUR & CIE diffuse ses marques par l'intermédiaire de distributeurs internationaux exclusifs, de détaillants multimarques et de grands magasins.

Au Japon, une filiale contrôlée a été créée au début de l'année 2006 et la marque LE TANNEUR est entrée en 2007 dans les grands magasins japonais.

LE TANNEUR & CIE a également constitué une filiale commerciale en Chine afin de prendre pied sur ce futur premier marché mondial.

Les marques LE TANNEUR et SOCO sont distribuées dans une quarantaine de pays.

LE TANNEUR & CIE, DES PRODUITS RECONNUS ET VISIBLES - LE TANNEUR



MARQUES



LE TANNEUR est l'une des quatre maisons françaises nées au XIX^e siècle autour du travail du cuir. C'est la plus ancienne créée spécifiquement à partir de la maroquinerie.

La marque naît en 1898 de l'association d'un maroquinier et d'un tanneur qui déposent un brevet de porte-monnaie révolutionnaire, le "sans couture".

Reconnu pour son ingéniosité, sa résistance, son style, ce porte-monnaie très innovant et désormais légendaire fait aujourd'hui encore la réussite des collections de la marque. Depuis sa création, LE TANNEUR ne cesse d'innover, accompagne les mutations de la société française, et en dessine le style, pragmatique et élégant. Vivante de ses succès, et traversant les crises, la marque entre rapidement dans la vie des Français : elle fabrique pour eux les meilleures peausseries, imagine de nouveaux usages pour habiller et enchanter leur quotidien : guêtres, sacs pour dame, cadeaux de baptême, cartables increvables de notre enfance, bagagerie...

La marque LE TANNEUR est à l'image de ses parures de cuir : inventive, robuste... belle ! Et jouit désormais d'un rayonnement mondial.

A 100 ans et des poussières, LE TANNEUR a fait du cuir notre seconde peau. Inventeur de la petite maroquinerie moderne, LE TANNEUR est devenu une marque traditionnelle généraliste à forte notoriété. Aujourd'hui, LE TANNEUR propose des gammes complètes de portefeuilles, serviettes, sacs et bagages. Les collections, fabriquées selon la tradition des maîtres maroquiniers, s'adressent à une clientèle exigeante, séduite par des accessoires de mode de grande qualité. Maison élégante et créative, LE TANNEUR interprète la mode pour n'en garder que l'essence. C'est sur le positionnement de l'« élégance naturelle » que la marque s'appuie pour affirmer sa personnalité. Depuis toujours, elle parle aux sens, y compris le bon, et à l'intime.

A son commencement est la peau. Noble, vivante et sensuelle. LE TANNEUR sait y faire. Il sélectionne, tanne, teint, coupe, caresse. Vachette, box-calf, croco, python, pleine fleur, foulonné, lézardé ... le grain se fait exquis, la peau douce, la couleur vibrante.

Puis vient la coupe : quand l'usage et le style s'inventent l'un l'autre. Au plus près des tendances, au plus haut de l'élégance, et en toute simplicité. Tantôt fantaisie, tantôt graphique, pour le jour ou pour la nuit, convenant à l'homme comme aux femmes, sexy, pudique, LE TANNEUR est universel. Le sac donne de l'allure à l'épaule qui le soutient, le portefeuille sensualise la main qui le tient. LE TANNEUR sublime la silhouette, plus qu'il ne l'accessorise. Mariage subtil entre grands classiques et détails chiquissimes, ses lignes font corps avec celui ou celle qui les revêt. Et ne les quitte plus...

Sur le marché de la maroquinerie, LE TANNEUR est la marque dans laquelle se reconnaissent le mieux les hommes et les femmes de 30 à 50 ans, accomplis et s'assurant parfaitement, non conventionnels mais aimant les choses qui durent, valorisant davantage la richesse intérieure, les rapports humains et l'art de vivre que l'aspect extérieur, car LE TANNEUR partage avec eux la même vision du monde, reconnaît la complexité intérieure et la singularité des individus derrière la surface et manifeste cette vision du monde en leur proposant des produits qui combinent un extérieur dont la qualité de matière est telle qu'il agit comme un habitacle protecteur et dont le style sait rester actuel par-delà les modes, et un intérieur parfaitement adapté à la personnalité intime, au style et aux besoins de chacun, et ceci grâce à son savoir-faire historique concernant le travail des matières, du cuir en particulier, et concernant la conception et la qualité de l'aménagement intérieur de ses produits, à la fois du point de vue esthétique et fonctionnel.

LE TANNEUR : des produits aussi beaux à l'intérieur qu'à l'extérieur pour des gens aussi beaux à l'intérieur qu'à l'extérieur...

LE



CAMPAGNE HIVER ET ÉTÉ 2008



MARQUES



CAMPAGNE ETE 2009

TANNEUR

LE TANNEUR & CIE, DES PRODUITS RECONNUS ET VISIBLES - LE TANNEUR & CIE, DE



L'origine de SOCO remonte au XIX^e siècle avec la création d'une tannerie à Bort-les-Orgues (Corrèze). En 1932, un atelier de maroquinerie est ouvert comme débouché pour la tannerie : la Société pour la vente du Cuir Ouvré (SOCO) est née et fabrique des galoches et des troussees de voyage garnies.



SOCO

LE TANNEUR & CIE, DES PRODUITS RECONNUS ET VISIBLES - LE TANNEUR



Dans les années 80, les collections de sacs s'étoffent et la ligne San Diego est créé. SOCO bouscule alors le marché plutôt conventionnel du sac à main en introduisant des couleurs et son style "conquête de l'ouest américain". En quelques années, SOCO devient un véritable phénomène de mode auprès des jeunes femmes de 20 à 30 ans. Aujourd'hui, SOCO continue de proposer des sacs et de la petite maroquinerie, toujours pratiques et de qualité, à la personnalité si

identifiable. La marque développe ses collections en interprétant ses propres codes : mélange insolite de matières et de couleurs, modèles originaux et astucieux. SOCO est une marque instantanément reconnaissable et touche une cible avide de différence. Dans les magasins LE TANNEUR, la marque SOCO complète efficacement et de façon cohérente, l'offre produits de la marque LE TANNEUR.

CAHIER FINANCIER 2008

sommaire

PAGE 14	la communication financière
PAGE 16	rapport du Conseil d'Administration
PAGE 32	rapport relatif au programme de rachat d'actions
PAGE 32	rapport relatif aux opérations sur titre des dirigeants
PAGE 32	rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne
PAGE 34	document d'information annuel
PAGE 35	organigramme du Groupe
PAGE 35	analyse des risques
PAGE 39	comptes consolidés annuels au 31 décembre 2008
PAGE 43	annexe aux comptes consolidés annuels au 31 décembre 2008
PAGE 71	comptes sociaux au 31 décembre 2008
PAGE 74	annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2008
PAGE 90	rapports des Commissaires aux Comptes P 90 rapport sur les comptes annuels au 31 décembre 2008 P 91 rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 P 92 rapport spécial P 94 rapport sur le rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux procédures de contrôle interne P 95 rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions
PAGE 96	renseignements généraux
PAGE 102	texte des résolutions
PAGE 104	table de concordance
PAGE 107	table de réconciliation avec le rapport financier annuel

financière

Répartition du capital au 31 décembre

	2008	2007	2006
Public	45,3%	46,0%	45,8%
Dirigeant	32,4%	32,5%	32,9%
D&P PME IV	15,5%	15,5%	15,6%
Autre fonds d'investissement	5,4%	5,4%	5,5%
Cadres	0,7%	0,4%	0,1%
LE TANNEUR & CIE	0,7%	0,2%	0,1%

Evolution des cours de Bourse depuis 2004 (en euros) (source : Euronext)



Cours en euros

	2006	2007	2008	2009 (23/03)
+ haut	15,75	18,30	13,00	4,45
+ bas	10,90	11,80	2,78	2,95
A la fin de la période	14,65	12,85	3,40	2,95
Volumes quotidiens	1 487	1 583	992	2 219

Nombre d'actions (Nominal de 3 €)	1 406 125
Capitalisation boursière au 31 décembre 2006	20,4 M€ soit 14,65 € par action
Capitalisation boursière au 31 décembre 2007	18,0 M€ soit 12,85 € par action
Capitalisation boursière au 31 décembre 2008	4,8 M€ soit 3,40 € par action
Capitalisation boursière au 23 mars 2009	4,1 M€ soit 2,95 € par action
Cours au 31 décembre 2008	3,40 €
Fonds propres au 31 décembre 2008	9,5 M€ soit 6,79 € par action
Résultat net au 31 décembre 2008	1,6 M€ soit 1,12 € par action
PER au 31 décembre 2008	3,04

Evolution des cours et volumes (source : Euronext)

	Cours (en €)			Nombre de titres échangés
	plus haut	plus bas	Moyen	
déc-06	15,25	14,65	14,97	45 049
janv-07	15,00	16,68	16,23	61 787
févr-07	16,37	14,92	15,73	36 382
mars-07	15,81	14,50	15,28	31 335
avr-07	17,80	16,00	16,97	69 920
mai-07	16,96	16,10	16,58	28 175
juin-07	18,30	16,50	17,81	34 011
juil-07	17,85	16,60	17,20	19 444
août-07	16,64	13,95	15,55	31 583
sept-07	15,97	15,16	15,57	18 283
oct-07	15,63	14,12	14,88	20 765
nov-07	14,38	11,80	13,02	27 920
déc-07	13,49	12,11	12,76	18 811
janv-08	13,00	9,00	11,23	17 813
févr-08	10,59	9,10	9,70	7 260
mars-08	10,28	9,60	9,90	13 827
avr-08	9,75	8,81	9,26	16 275
mai-08	10,21	8,22	9,52	32 863
juin-08	9,55	7,78	8,50	17 994
juil-08	7,90	6,00	6,69	16 368
août-08	7,50	6,46	6,96	7 885
sept-08	8,15	6,76	7,56	20 246
oct-08	7,24	4,35	5,90	35 673
nov-08	4,65	3,99	4,29	28 928
déc-08	4,60	2,78	3,93	29 033
janv-09	4,00	2,81	3,51	9 802
févr-09	4,47	3,75	4,16	5 025

La communication financière

Actionnaires nominatifs

CM – CIC Securities
Service aux Emetteurs
6 avenue de Provence
75441 Paris Cedex 09

Relations actionnaires

Patricia MOULON - Tél. 04 79 81 60 60
e-mail : p.moulon@letanneuretcie.com

Communication financière

AMP Consultants (Alain BOCHER) - Tél. 01 40 55 01 84
e-mail : alainbocher@ampconsultants.fr

Calendrier d'information financière 2009

Chiffre d'affaires annuel 2008	30 janvier 2009
Résultats annuels 2008	20 mars 2009
Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2009	22 avril 2009
Chiffre d'affaires 2^e trimestre et 1^{er} semestre 2009	29 juillet 2009
Résultats 1^{er} semestre 2009	31 août 2009
Chiffre d'affaires 3^e semestre 2009	28 octobre 2009
Chiffres d'affaires 4^e trimestre 2009 et année 2009	27 janvier 2010

**Établi par le Conseil
d'Administration et présenté
à l'Assemblée Générale
Mixte du 24 avril 2009**

Mesdames, Messieurs

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2008 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice. Nous vous proposerons également d'autoriser le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions et de diminuer la valeur nominale des actions.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

1 - ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

1.1 - Faits marquants

L'exercice 2008 a été marqué essentiellement par les opérations suivantes :

LA PROGRESSION SOUTENUE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION À L'ENSEIGNE LE TANNEUR

Durant l'année 2008, LE TANNEUR & CIE a poursuivi sa politique d'implantation avec l'ouverture d'un nouveau magasin détenu en propre à Strasbourg, de deux magasins affiliés (Luxembourg et Perpignan) et d'un magasin d'usine à Corbeil Essonne. A fin 2008, la Société dispose d'un réseau de 37 magasins à l'enseigne LE TANNEUR.

Ces magasins ont montré une bonne résistance à la dégradation de l'environnement économique. Leur chiffre d'affaires annuel a ainsi progressé de +17,1% par rapport à 2007 et de +3,9% à périmètre comparable.

Le site Internet www.letanneur.com a vu ses ventes tripler au cours de l'exercice et devient progressivement un vecteur significatif de développement.

Grâce à la montée en puissance du réseau de magasins, la distribution de détail représente 39,1% du chiffre d'affaires des marques appartenant à la Société (hors fabrication pour maisons de luxe) contre 36,4%

en 2007, confirmant la transformation progressive de LE TANNEUR & CIE en une société de distribution spécialisée.

LES DÉBUTS ENCOURAGEANTS DU CO-BRANDING AIR FRANCE BY LE TANNEUR

Le 9 janvier 2007, AIR France a concédé pour 3 ans à LE TANNEUR & CIE une licence de création, fabrication et commercialisation de bagages portant sa marque. En raison des délais de création, de développement et de production, les premières ventes ont débuté en toute fin d'exercice 2007. Dès 2008, ces nouvelles lignes ont représenté 7% du chiffre d'affaire total des Marques propres de la Société.

Ce co-branding permet à LE TANNEUR & CIE d'étoffer son offre produits, d'accéder à de nouveaux débouchés commerciaux et d'accroître sa notoriété à l'international.

LA REPRISE EN PROPRE DE DEUX MAGASINS AFFILIÉS

Les partenaires exploitant en affiliation les magasins LE TANNEUR de Nantes et Nice se sont rapprochés de la Société car pour des raisons personnelles différentes, ils ne pouvaient plus continuer leur activité. LE TANNEUR & CIE a acquis en septembre 2008 pour un montant symbolique la totalité de la participation des deux SARL et a procédé en octobre 2008 à la transmission universelle de leur patrimoine pour réunion des parts en une seule main. Ces absorptions ont généré un mali de fusion de 12 K€ pour le magasin de Nantes et de 218 K€ pour celui de Nice, mali qui ont été constatés en charge financière. Le capital restant à amortir des emprunts bancaires attachés à ces deux points de vente s'élève respectivement à 171 K€ pour Nantes et 416 K€ pour Nice à la clôture de l'exercice.

LE RETOUR À UNE RENTABILITÉ NORMALE DES FABRICATIONS POUR MAISONS DE LUXE

Au cours de l'exercice 2007, l'activité de Fabrication pour maisons de luxe avait connu une baisse de contribution de 1,8 M€ par rapport à l'exercice 2006, en raison notamment d'un renouvellement important des produits. La Société a travaillé sur l'adaptation de ses procédés de production à cette tendance et la contribution de l'activité s'est améliorée de 1,7 M€ sur l'année 2008.

LA CESSION D'UN TERRAIN

Le 23 décembre 2008, la Société a cédé une partie d'un terrain situé sur son site logistique et administratif de Belley en région Rhône-Alpes et comportant des

bâtiments à usage principal d'entrepôt qui n'étaient plus utilisés. Le prix de vente de 625 K€ a été payé comptant à hauteur de 500 K€, le solde de 125 K€ devant être réglé lorsque certains des locaux cédés, partiellement occupés par la Société, auront été libérés au plus tard le 30 septembre 2009. Une clause résolutoire de la totalité de la vente a été prévue pour garantir le règlement de ce solde. La valeur nette comptable des immobilisations cédée s'élevant à 10 K€, la plus-value réalisée s'est chiffrée à 615 K€.

UN RENFORCEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

En mai 2008, l'équipe de direction générale s'est renforcée grâce à l'arrivée d'un nouveau directeur général adjoint, Francis Varesano, chargé du développement des Marques propres de la Société.

1.2 - Analyse de l'activité et des résultats de la Société-mère

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes principes et les mêmes méthodes que l'année précédente.

L'exercice a enregistré un chiffre d'affaires hors cessions d'approvisionnements de 56,0 M€ contre 49,1 M€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 14,1%.

En comparaison avec l'année précédente, les activités traditionnelles de la Société ont évolué de la façon suivante :

- Les ventes réalisées dans le réseau de distribution au détail (10,6 M€) ont augmenté de 17,1%. Cette évolution s'explique d'une part par les ouvertures successives de magasins en cours d'année (4 en 2008 et 6 en 2007) et d'autre part par une progression de chiffre d'affaires de 3,9% à périmètre constant.

- En France, les ventes en gros des Marques propres (13,2 M€) ont bénéficié d'une progression de 2,6%. Le chiffre d'affaires réalisé auprès des détaillants multi-marques a augmenté de 1,9%. En revanche, le changement du mode de gestion de 14 corners (passage d'un système de « ventes fermes » à des « ventes conditionnelles ») a pesé sur les ventes aux grands magasins et leur contribution de l'exercice mais devrait désormais permettre un meilleur approvisionnement de ces stands. Des ventes de déstockage importantes de produits non reconduits dans les collections 2009 ont été initiées en fin d'exercice, en dépit de marges défavorables, afin de ne pas générer des sur-stocks qu'il aurait été de plus en plus difficiles d'écouler.

- A l'exportation, l'activité en hausse de 2,8% des

Autres distributions s'est développée au Japon, en Suisse et en Italie.

- La Fabrication pour maisons de luxe (29,4 M€) a connu une belle progression de 20,2%.

Pour l'activité Marques propres, le chiffre d'affaires de la marque principale LE TANNEUR a représenté 82% du total (contre 86% en 2007), celui de la marque SOCO est passé de 13 à 11% et les nouvelles lignes de la marque AIR France by LE TANNEUR ont représenté 7% dès la première année de leur commercialisation.

Les charges d'exploitation représentent un total de 60,0 M€, contre 50,6 M€ pour l'exercice précédent. La variation s'explique notamment par :

- L'augmentation des achats consommés de matières premières et approvisionnements supérieure à celle du chiffre d'affaires du fait d'une production stockée en hausse,

- La hausse des charges de personnel en raison d'un effectif et de rémunérations en augmentation,

- La hausse des locations immobilières du fait de l'ouverture des points de vente du Carrousel du Louvre et d'Arcueil en cours d'année 2007 et de celle des magasins de Strasbourg Rivétoile et de Corbeil-Essonnes en 2008,

- L'augmentation des prestations, des rémunérations d'intermédiaires et des honoraires, la Société ayant eu recours à des prestataires pour le stockage des lignes AIR France by LE TANNEUR, pour l'exploitation de cartes de fidélité en magasins, pour des recrutements, pour la valorisation puis une étude de branding sur la marque LE TANNEUR, pour des travaux d'architecte sur le concept de magasin et pour la mise en place d'un contrat de liquidité. Par ailleurs, une formation d'envergure a été lancée en fin d'exercice à destination du personnel de vente,

- La hausse du transport sur ventes du fait d'un effet volume et prix,

- La dotation pour dépréciation de la créance client de la filiale japonaise à hauteur de 694 K€.

Les dotations d'exploitation aux amortissements ont augmenté de 9,9%. La variation des dépréciations de stocks a représenté un produit de 7 K€.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 570 K€ contre 1 074 K€ pour l'exercice précédent. En terme de répartition sectorielle, ce solde intermédiaire connaît une hausse significative sur l'activité de Fabrication pour maisons de luxe comme expliqué dans les faits marquants. Cette augmentation fait plus que compenser la baisse de contribution de l'activité Marques propres et la croissance des frais de structure communs aux deux activités.

Le résultat financier s'établit à -890 K€ contre -844 K€ pour l'exercice 2007. La relative stabilité des charges d'intérêts s'explique par une baisse des taux sur l'exercice ayant compensé un recours moyen plus important à l'endettement financier. Le gain net de change de 479 K€ traduit l'écart entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats en devises, la Société ayant bénéficié d'une évolution favorable du dollar américain et hongkongais.

Une dotation complémentaire pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant de 34 K€ concernant les titres LE TANNEUR & CIE Bruxelles, pour 8 K€ concernant les titres Luxrom, pour 5 K€ concernant le compte-courant et 31 K€ concernant le prêt à LE TANNEUR Chine, pour 20 K€ concernant la créance rattachée à la participation Sopadima Far East et pour 463 K€ concernant la créance rattachée à la participation LE TANNEUR Japan.

Comme mentionné dans les faits marquants, la transmission universelle de patrimoine des deux SARL des magasins de Nantes et Nice a généré un mali financier de fusion de 231 K€.

En conséquence, le résultat courant avant impôt (somme des résultats d'exploitation et financier) ressort à -321 K€ alors qu'il s'élevait à 230 K€ en 2007.

Le résultat exceptionnel correspond principalement à la cession du terrain évoquée dans les faits marquants, à une dotation de 85 K€ pour dépréciation d'une créance sur cession d'immobilisation et à un produit sur litige de 48 K€.

Un crédit d'impôt de 104 K€ et une charge de participation des salariés de 25 K€ ayant été enregistrés sur l'exercice, le résultat net s'établit à 332 K€ contre 403 K€ pour l'exercice 2007.

Le ratio d'endettement sur capitaux propres de la Société est passé de 36,3% à fin 2007 à 28,9% à fin 2008. Le ratio d'endettement sur chiffre d'affaires s'établit à 4,9% en 2008, contre 6,8% en 2007.

1.3 - Activités en matière de recherche et de développement

Pour ses collections Marques propres, LE TANNEUR & CIE dispose dans son bureau parisien d'un service de développement où s'élaborent des prototypes de produits nouveaux. Ce service est composé de prototypistes qui concrétisent les idées et nouveaux concepts créés par l'équipe de stylistes de la Société qui peuvent recevoir l'appui d'intervenants extérieurs en fonction des besoins ou des objectifs de création fixés par la direction du marketing. Les stylistes participent régulièrement à des salons et se déplacent à l'étranger afin de s'informer en permanence sur les tendances et nouveautés qui apparaissent sur le mar-

ché. La direction générale est fortement impliquée dans l'activité de création et de développement.

Ces coûts de développement ne font pas l'objet d'un traitement comptable particulier et ont permis à la Société d'enregistrer un produit de 100 K€ au titre du crédit impôt recherche sur l'exercice 2007 et de 100 K€ en 2008.

2 - ACTIVITÉ DU GROUPE

2.1 - Filiales

Les filiales de la société LE TANNEUR & CIE sont toutes détenues à 100% par la maison-mère à l'exception de LE TANNEUR Chine Co LTD, qui est entièrement contrôlée par Sopadima Far East. Les filiales s'inscrivent dans le prolongement de l'activité de la maison-mère. Au cours de l'exercice 2008, il n'y a pas eu de transaction intragroupe entre les filiales.

2.1.1 Luxrom

La vocation initiale de la filiale dont l'usine a ouvert en février 2001 était la sous-traitance pour le compte de la maison-mère. A la suite de la relocalisation des productions des marques propres du Groupe, de la cession de la marque UPLA et de la volonté du Groupe de se désengager des activités industrielles pour les Marques propres, les productions de Luxrom pour LE TANNEUR & CIE ont cessé au cours du premier semestre 2006 et la majeure partie des effectifs a été reprise début octobre 2006 par une entreprise locale de maroquinerie. Le bâtiment industriel a été cédé en mars 2007. Au 31 décembre 2008, l'effectif de Luxrom est nul.

Le Conseil d'administration du 29 mars 2007 a décidé la dissolution de la filiale qui, après les fastidieuses mais nécessaires démarches administratives locales, interviendra finalement au cours du premier semestre 2009. Au 31 décembre 2008, l'actif immobilisé de Luxrom est nul et l'actif net se compose principalement de comptes avec la maison-mère sans incidence sur la situation nette consolidée après élimination des éléments réciproques.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Charges opérationnelles courantes	(7)
Résultat opérationnel	(7)
Résultat financier	(1)
Résultat net	(8)

En application de la norme IFRS 5, la perte de la filiale est présentée au compte de résultat consolidé du Groupe en un seul montant dans le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

2.1.2 Sopadima Far East

Sopadima Far East gère et contrôle pour le compte du Groupe les activités des sous-traitants implantés en Chine. L'effectif de cette filiale basée à Hong-Kong est de 3 personnes. La commission perçue par la filiale en vertu du contrat de services signé avec la Société-mère constitue sa seule source de chiffre d'affaires. Sopadima Far East détient la totalité de la participation LE TANNEUR Chine, filiale implantée en Chine depuis fin 2006.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	158
Achats consommés	(3)
Charges de personnel	(102)
Impôts et taxes	(1)
Dotations aux amortissements	(1)
Autres charges opérationnelles courantes	(53)
Résultat opérationnel	(2)
Résultat financier	9
Résultat net	(65)

2.1.3 LE TANNEUR & CIE Bruxelles SA

Cette filiale belge exploite depuis décembre 2003 un magasin à enseigne LE TANNEUR situé dans la Galerie du Roi à Bruxelles.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	199
Achats consommés	(120)
Charges de personnel	(65)
Impôts et taxes	(2)
Dotations aux amortissements	(12)
Autres charges opérationnelles courantes	(52)
Résultat opérationnel	(52)
Résultat financier	(7)
Résultat net	(59)

2.1.4 LE TANNEUR Japan K.K.

Le 6 janvier 2006, LE TANNEUR & CIE a créé une filiale japonaise dont l'objet est d'importer et de distribuer les produits de marques propres du Groupe sur le territoire japonais, grand consommateur de maroquinerie. Cette filiale détenue à 100% emploie quatre salariés au 31 décembre 2008. Au cours de l'exercice, la filiale a développé son activité en grands magasins et auprès de détaillants positionnés haut de gamme. Elle distribue également les produits LE TANNEUR dans le domaine de la vente par correspondance. Le Japon a été particulièrement touché par la crise économique à partir du second semestre 2008 et les résultats de la filiale s'en sont ressentis.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	1 152
Autres produits opérationnels courants	132
Achats consommés	(714)
Charges de personnel	(172)
Impôts et taxes	(4)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(143)
Autres charges opérationnelles courantes	(700)
Résultat opérationnel	(449)
Résultat financier	(33)
Résultat net	(482)

2.1.5 LE TANNEUR Chine Co LTD.

Le 17 octobre 2006, Sopadima Far East a créé une filiale chinoise entièrement contrôlée dont l'objet est de distribuer les produits du Groupe sur le territoire chinois. Cette filiale emploie un salarié au 31 décembre 2008. A fin 2008, les produits de la marque LE TANNEUR sont commercialisés par un partenaire local dans un corner de grand magasin à Shanghai et dans un shop in shop ouvert en décembre dans un grand magasin de Dalian, ville du nord de la Chine. Le Groupe étudie les différentes options à sa portée pour un développement plus rentable.

En fin d'année 2007, un contrat de prêt d'une enveloppe globale de 75 000 € a été mis en place entre LE TANNEUR & CIE et la filiale chinoise. Une première tranche de 30 000 € a été tirée en janvier 2008.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations

intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	48
Autres produits opérationnels courants	(15)
Achats consommés	(34)
Charges de personnel	(20)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(28)
Autres charges opérationnelles courantes	(25)
Résultat opérationnel	(74)
Résultat financier	9
Résultat net	(65)

2.2 - Comptes consolidés et rapport sur la gestion du Groupe

Les comptes consolidés sont présentés selon le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Le chiffre d'affaires consolidé est très proche de celui des comptes annuels de la Société-mère. Il s'établit à 56,8 M€ contre 49,6 M€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 14,4% (cf. §1.2 pour les commentaires sur l'évolution des ventes par activité).

En dépit du retour de l'activité de Fabrication pour maisons de luxe à une contribution satisfaisante, le résultat opérationnel courant qui s'élève à 540 K€ a été pénalisé par la contribution négative des filiales, des retards de livraison au cours du 1er semestre, le changement de mode de gestion de 14 stands en grands magasins français, des coûts logistique en hausse, un renforcement de la structure de direction et le ralentissement économique qui a notamment conduit le Groupe à procéder à un déstockage de fin d'année à marge défavorable.

Après des autres produits et charges opérationnels de 673 K€ incluant la plus-value sur cession de terrain évoquée dans les faits marquants et un crédit d'impôt recherche de 100 K€, un coût de l'endettement financier de -689 K€, des autres produits et charges financiers de 804 K€ (gain de change) et un produit d'impôt différé de 248 K€ résultant de l'inscription des impôts différés actifs, le résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession ressort à 1 580 K€ contre 212 K€ en 2007.

En application de la norme IFRS 5, la perte de la filiale roumaine Luxrom (arrêt d'activité) est présentée au compte de résultat consolidé du Groupe en un seul montant dans le résultat net d'impôt des activités ar-

rêtées ou en cours de cession. Le résultat net après résultat des activités arrêtées ou en cours de cession s'établit à 1 572 K€.

La situation nette consolidée représente 9,5 M€, soit 6,79 € par action.

Le ratio d'endettement est resté stable à 100%. En neutralisant les créances affacturées ou cédées classées en dettes financières court terme selon les normes IFRS, le ratio d'endettement net s'établit à 33% à fin 2008 contre 51% à fin 2007.

Au cours de l'année 2008, les investissements du Groupe ont concerné principalement des aménagements et mobiliers dans le réseau de vente au détail avec en particulier l'ouverture des magasins de Strasbourg Rivétoile et de Corbeil-Essonnes, des matériels et outillages pour le site industriel corrézien de Fabrication pour maisons de luxe à Bort-les-Orgues, l'agencement de corners en grands magasins français et japonais, la réfection du show-room parisien et des matériels et logiciels informatiques.

3 - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques auxquels est soumis le Groupe sont décrits dans le chapitre 4 Analyse des risques.

Depuis le 1er janvier 2009, le Groupe n'a pas fait l'objet d'une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

La situation financière ou commerciale du Groupe n'a pas subi de changement significatif depuis la fin de l'exercice 2008.

Lorsque la Société est amenée à utiliser des estimations liées à son activité future, les résultats réels pourront différer de ces estimations dans le contexte économique mondial incertain actuel.

4 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société-mère sécurise le montant de ses achats négociés en devise (principalement en HKD et USD) par une politique de couverture de change. LE TANNEUR & CIE n'utilise que des instruments dérivés simples : contrats de change à terme et options plain vanilla.

5 - EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES

Pour l'année 2009, la situation économique rend le Groupe extrêmement prudent en matière de prévision d'activité et de résultats. Plusieurs actions ont été

d'ores et déjà mises en place pour faire face à cette situation :

- De sévères mesures de **maîtrise des coûts** ont été prises aussi bien pour l'activité Marques propres que pour celle de Fabrications pour maisons de luxe.

- La meilleure **résistance des produits de luxe** par rapport aux produits d'entrée de gamme devrait constituer un amortisseur pour LE TANNEUR & CIE, compte tenu de la montée en gamme des collections LE TANNEUR et de son activité de Fabrications pour maisons de luxe.

En dépit du contexte particulier actuellement vécu, LE TANNEUR & CIE se refuse à l'immobilisme et va s'attacher à la conduite des projets suivants :

- **Commercialement**, l'ouverture de nouveaux magasins à l'enseigne LE TANNEUR devrait permettre une nouvelle croissance des ventes de la distribution de détail : 2 magasins détenus en propre (Toulouse Labège en mars et Rouen en avril), 4 magasins affiliés (Quimper en mars et 3 nouvelles adresses à Paris au 2ème semestre).

Par ailleurs, la gamme de bagages AIR France by LE TANNEUR devrait poursuivre sa montée en régime.

Le Groupe a décidé de dynamiser la présentation de ses collections par un rendez-vous événementiel biannuel avec ses clients phares, ses responsables de magasins, son personnel de démonstration et ses partenaires affiliés. La première session de 2009 s'est déroulée avec succès en janvier près de la place des Vosges à Paris et il est envisagé de tenir le rendez-vous de la saison suivante à l'Institut du monde arabe.

Il est également prévu d'équiper les stands en grands magasins gérés désormais en ventes conditionnelles d'un système EDI permettant la remontée automatique des données de ventes et de stocks et donc un pilotage affiné de ces corners.

A l'export, une réflexion profonde est actuellement engagée au sujet de la zone Japon pour rechercher un partenariat éventuel et une stratégie commerciale à la fois plus rentable et plus ambitieuse. En Chine, Le Groupe serait susceptible d'ouvrir en fin d'année un shop in shop géré en direct à Shanghai dans un centre commercial ou un grand magasin.

- Dans le domaine du **marketing** des marques propres, une étude de « branding » est actuellement en cours sur LE TANNEUR afin de mieux cerner le positionnement de cette marque plus que centenaire en constante évolution. Parallèlement, le concept de magasin à l'enseigne LE TANNEUR fait l'objet d'une étude afin de le moderniser et de le rendre parfaitement cohérent avec le message marketing à véhiculer.

- Au plan de la **logistique** des Marques propres, l'utilisation d'un logiciel de prévision acquis en fin d'exercice 2008 devrait améliorer les méthodes d'approvisionnement. L'acquisition d'un logiciel de Supply Chain Management est également envisagée pour le second semestre 2009. En ce qui concerne le stockage des lignes de bagages volumineuses AIR France by LE TANNEUR, un cahier des charges a été transmis à plusieurs prestataires pour une demande de propositions.

- Pour la **Fabrication pour maisons de luxe**, un projet de lean manufacturing est actuellement conduit pour améliorer la circulation des flux au sein des ateliers. Par ailleurs, un changement de logiciel de GPAO pour un outil plus flexible est envisagé pour le second semestre 2009.

- **Financièrement** et toujours dans une position alternative conjuguant prudence et développement, le Groupe tient à préserver ses liquidités. Le magasin de Toulouse Labège dont l'ouverture est programmée pour le mois de mars sera ainsi financé par un prêt accordé d'une part par un établissement bancaire et d'autre part par l'organisme OSEO. Le contrat CO-FACE assurant le projet Chine va se poursuivre et pour les investissements évoqués précédemment pour l'année 2009, il sera systématiquement tenté d'obtenir un financement extérieur. Enfin, l'Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2008 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à une augmentation de capital si l'opportunité se présentait.

6 - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31/12/2008

Aucun événement important n'est intervenu depuis le 31 décembre 2008.

7 - INFORMATIONS SOCIALES

Les axes de stratégie commerciale définis par LE TANNEUR & CIE comprenaient le développement de l'enseigne de magasin LE TANNEUR sur le territoire français aussi bien en présence succursaliste qu'affiliée. Pour accompagner ce développement, les équipes supports ont évolué, la Direction générale s'est renforcée et de nouveaux points de vente sont venus compléter le réseau.

7.1 - Effectifs

L'effectif inscrit moyen de la société LE TANNEUR & CIE de l'exercice 2008 qui s'élève à 502 salariés a augmenté par rapport à celui de 2007 qui était de 479 salariés.

En équivalent temps plein, l'effectif moyen s'établit à

482 personnes contre 459 pour l'exercice précédent. Le nombre de salariés inscrits au 31/12/2008 s'élève à 500 dont une personne en contrat de professionnalisation faisant partie du personnel de vente et 4 apprentis, soit une augmentation de 16 salariés par rapport à la fin de l'exercice précédent, conséquence d'une redistribution des besoins et de 4 nouveaux magasins en propre :

- 2 reprises de magasins affiliés (Nantes et Nice) : 4 contrats transférés chez LE TANNEUR & CIE,
- 2 ouvertures de magasins : Strasbourg Rivétoile (3 contrats) et un magasin d'usine à Corbeil-Essonnes (3 contrats),
- Ouverture du stand de bagages AIR France by LE TANNEUR aux Galeries Lafayette : création d'un poste de démonstration,
- 3 créations de poste sur l'établissement de Paris (Directeur général adjoint, Responsable approvisionnement, Responsable de zone export pourvu par une mutation interne) et 2 sur Bort-Les-Orgues (Responsable logistique, infirmière),
- Intégration dans l'effectif de 17 intérimaires à Bort-Les-Orgues,
- Suppression d'un poste en vente au Carrousel du Louvre pour réduire les charges de personnel,
- Un poste d'attaché commercial non remplacé grâce à une nouvelle répartition géographique,
- 2 postes vacants de responsable de magasin,
- Un départ en retraite non remplacé au service logistique de Belley.

En 2008, la Société a procédé à 64 embauches sous contrat à durée indéterminée (contre 45 en 2007), dont 18 contrats liés à la rotation du personnel de vente, 11 contrats dus à l'ouverture de points de vente, 17 contrats liés à la l'embauche d'intérimaires à Bort-les-Orgues, 5 créations de poste. En plus de ces embauches, 2 contrats en alternance ont été intégrés : ils ne rentrent pas dans l'effectif légal (contrats d'apprentissage).

111 contrats à durée déterminée ont été conclus (contre 116 en 2007) principalement lors des soldes, des fêtes de fin d'année et des remplacements de congés (54 personnes sur les stands de démonstration en grands magasins et 43 personnes en magasins). 8 contrats à durée déterminée concernent les sites de Paris (service distribution, bureau du style) et Belley (entretien, comptabilité, administration des ventes, logistique) pour des surcroûts temporaires d'activité. 4 contrats à durée déterminée ont été établis sur le site de Paris du fait de remplacement de longue durée tels que maladie et congés payés, et les deux apprentis ont été recrutés comme personnel de vente et à Bort-les-Orgues.

Le total des départs s'est élevé à 161 (contre 143 en 2007). Ils concernent des fins de contrat à durée déterminée (100), des démissions (21), des fins de période d'essai (15), des licenciements pour motif non économique (11), des licenciements pour inaptitude (2), des départs en retraite (6), 3 ruptures de contrat d'un commun accord et 3 décès.

Le nombre total d'entrées et de sorties est en forte augmentation depuis 2006 (+45%) et continue à progresser par rapport à 2007 (+10%). Ce dernier résultat concerne aussi bien les embauches en CDI (42%) que les sorties pour 12%. En revanche, la variation de conclusion des CDD a légèrement baissé de 4% tout comme l'utilisation du personnel intérimaire qui a baissé entre 2007 et 2008 (diminution de 100 K€).

7.2 - Organisation du temps de travail

Au cours de l'exercice, le recours aux heures supplémentaires s'est fortement généralisé par rapport à l'exercice 2007. Ceci s'explique par une utilisation plus rigoureuse des ressources internes au détriment du recours aux CDD et au personnel intérimaire en cas d'accroissement d'activité (5 204 heures en 2007 pour 16 359 heures en 2008, correspondant à une progression de 218%). La loi sur la défiscalisation des heures supplémentaires au profit du salarié a certainement contribué à déclencher cette nouvelle gestion, les salariés acceptant plus facilement d'effectuer des heures supplémentaires, notamment à Bort-les-Orgues.

7.3 - Rémunérations

7.3.1 Masse salariale

La masse salariale s'est élevée à 11,1 M€ sur l'exercice pour un total chargé de 15,3 M€.

En 2007, elle s'élevait à 10,0 M€ pour un total brut chargé de 13,7 M€ ; les charges de personnel ont donc augmenté par rapport à 2007.

7.3.2 Intéressement et participation

L'accord triennal d'intéressement est toujours en vigueur et cessera de s'appliquer fin 2009. L'intéressement n'a pas été déclenché au cours de l'exercice 2008.

Pour la première année depuis son existence, la Société va distribuer de la participation aux salariés pour un montant global de 25 K€.

7.3.3 Autres avantages sociaux

L'ensemble du personnel de la Société bénéficie d'une couverture complémentaire pour les frais de santé ; le personnel cadre et agent de maîtrise est inscrit à un régime de prévoyance.

Les cadres bénéficient toujours d'un régime de retraite complémentaire par capitalisation entièrement financé par la Société. Le régime a été simplifié au 1^{er} janvier 2008 par le rassemblement des deux contrats existant précédemment en un contrat unique sur lequel est maintenant versée la totalité des cotisations.

La Société organise sur chacun de ses trois établissements principaux une remise annuelle de médailles du travail.

7.4 - Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Les négociations salariales de juillet 2008 ont maintenu le principe d'intégration des dernières primes d'ancienneté dans le salaire de base : les ouvriers ont bénéficié d'une valorisation des minima de 3,70% pour ceux ayant encore une prime d'ancienneté à intégrer et de 4,50% pour ceux qui n'en avaient pas. L'accord sur les négociations salariales a maintenu les primes d'assiduité et de rentabilité sur le site de Bortles-Orgues. Le taux de l'indemnité kilométrique a été revalorisé de 15%.

La Direction s'est engagée à cette occasion à revoir les classifications du personnel ouvrier en ouvrant des négociations avec les représentants syndicaux et ce, dans le cadre de négociations plus générales sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. Deux réunions ont permis de proposer des discussions et actions sur les sujets suivants : organisation de l'information des comités d'établissement, connaissance des emplois de l'entreprise, évaluations des compétences avec la mise en place d'entretiens professionnels, réflexion sur l'aménagement du temps de travail.

Un accord de participation est en cours de signature.

7.5 - Conditions d'hygiène et sécurité

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont conformes aux prescriptions légales et sont suivies par les comités d'hygiène et de sécurité des établissements de la Société dont la taille en justifie l'existence. Tous les salariés de l'entreprise passent une visite médicale auprès de la médecine du travail tous les deux ans selon la réglementation en vigueur sauf en ce qui concerne les salariés en surveillance médicale renforcée qui sont suivis tous les ans.

7.6 - Formation professionnelle

Les dépenses réalisées au titre du plan de formation de l'exercice 2008 ont représenté un montant de 130 974 € correspondant à 1,22% de la masse sa-

lariale de la Société, soit un montant de 35,50% de dépassement par rapport à l'obligation légale. Ce dépassement a été partiellement financé par des fonds mutualisés au titre de la professionnalisation et au titre de la sur-mutualisation des fonds de formation de notre OPCA (organisme paritaire collecteur agréé).

La Société a concentré ses efforts dans les types de formation suivants :

En terme de dépenses consacrées : bureautique (28,56%), industrie (21,68%), vente (19,45%), management (12,23%), langues (10,39%), autres tels que bilans de compétence, juridique, commercial, technique (1,60%).

En terme d'heures effectuées : bureautique (378h), industrie (384h), vente (315h), management (231h), langues (161h), les autres pour un total de 101 heures.

24% des salariés dont 35% provenant du personnel ouvrier et employé, et 35% d'hommes et 65% de femmes, ont bénéficié d'actions de formation pour un nombre total de 1 570 heures.

Les dépenses engagées ont représenté pour 64% d'entre elles des actions servant à adapter et augmenter le capital des compétences internes à l'entreprise, pour 33% le développement des compétences et pour 3% des bilans de compétence.

L'entreprise intègre dans son plan de formation les demandes au titre du Droit Individuel à la Formation : 24,43% du budget a été consacré au DIF en proportion équivalente à 2007 (24,69%). Les droits individuels à formation du personnel de la Société non utilisés au 31 décembre 2008 s'élèvent à 35 315 heures.

7.7 - Egalité professionnelle

La Société veille à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, notamment sur les rémunérations. Elle est particulièrement attachée à la cause de la non discrimination et au respect de la diversité et souhaiterait mettre en place une charte de la diversité.

7.8 - Emploi et insertion des travailleurs handicapés

La Société n'emploie pas de travailleurs handicapés et verse à ce titre une cotisation auprès de l'Agefiph dans le respect de ses obligations légales. Elle utilise de plus en plus des prestataires externes employant des travailleurs handicapés (fournitures de bureau, travail avec des CAT, impression du document de référence) et souhaiterait renforcer ce type de partenariat.

7.9 - Œuvres sociales et caritatives

En interne, une subvention de 0,8% de la masse

salariale est accordée aux comités d'entreprise, dont 0,6% pour les œuvres sociales et 0,2% pour le budget de fonctionnement. En externe, LE TANNEUR & CIE soutient des causes d'intérêt général en participant à des opérations caritatives. En 2008, la Société a pris part à une vente de charité organisée par la mairie du 16ème arrondissement de Paris, l'intégralité des fonds recueillis ayant été versée à des associations.

7.10 - Relations avec les communautés locales

LE TANNEUR & CIE cherche à construire des relations durables avec les communautés locales et s'engage à participer au financement d'associations implantées sur ses territoires d'activité.

7.11 - Sous-traitance

La Société sous-traite la production de son activité Marques propres qui représente 47,5% de son chiffre d'affaires commercial en 2008. Les relations de la Société avec ses sous-traitants sont régies par des contrats écrits par lesquels les fournisseurs sont tenus de respecter leurs obligations légales, administratives, fiscales et réglementaires à tous égards.

La Société s'assure auprès de ses sous-traitants du bon respect des dispositions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail grâce à des déplacements répétés sur place.

8 - CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

L'activité de la Société n'a aucune conséquence néfaste sur l'environnement. Elle ne nuit aucunement à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces végétales protégées.

La maroquinerie n'est pas concernée par la législation sur les articles contenant du nickel car les accessoires utilisés ne sont pas en contact permanent avec la peau du consommateur. Par ailleurs, les cuirs provenant de bétail pouvant être potentiellement atteint de la maladie de la vache folle, interdits à la vente, ne sont pas utilisés par la Société.

La consommation en eau de la Société est faible, puisqu'elle a représenté un montant de 16,9 K€ pour l'année 2008. La consommation d'énergie se limite à l'électricité, le combustible et le carburant et elle s'est élevée à 242 K€ pour l'année. Les matières premières

consommées par la Société sont principalement des peausseries, toiles, accessoires notamment de quincaillerie servant à la confection d'articles de maroquinerie (glissières, boucles, etc.), consommables (colle, fil, etc.) et des fournitures de conditionnement et d'expédition. La consommation de matières premières s'est élevée à 13,9 M€ sur l'année.

Afin de réduire les émissions de CO², les marchandises provenant de Chine, d'Inde et du Maghreb sont acheminées par voie maritime dans la mesure du possible. La Société procède systématiquement au recyclage des emballages de son activité de Fabrication pour maisons de luxe. A l'avenir, elle souhaiterait harmoniser les pratiques existantes au sein de ses différents sites, s'orienter vers le tri sélectif des déchets et vers l'économie d'énergie sur les lieux de vente.

Les relations de la Société avec ses sous-traitants sont régies par des contrats écrits par lesquels les fournisseurs sont tenus de respecter leurs obligations légales, administratives, fiscales et réglementaires à tous égards. En outre, les membres du personnel se déplaçant chez les sous-traitants s'assurent des mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement.

9 - RÉPARTITION DU CAPITAL ET ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Les personnes morales ou physiques détenant au 31 décembre 2008, à notre connaissance, une participation supérieure aux seuils prévus par la loi sont les suivantes :

- plus du quart du capital social et des droits de vote : l'ensemble constitué entre la société « Financière Descottes », Mme Jocelyne Descottes et M. Hervé Descottes,
- plus des trois vingtièmes du capital social et des droits de vote : le fonds d'investissement « Développement & Partenariat PME IV »,
- plus du vingtième du capital social et des droits de vote : le fonds d'investissement « FCP sélection action rendement ».

Aucun élément particulier de nature à nous laisser penser que des modifications sont intervenues n'a été notifié à la Société.

La répartition du capital à la clôture des trois derniers exercices est la suivante :

	Au 31 décembre 2008			Au 31 décembre 2007			Au 31 décembre 2006		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Public	636 615	45,3	46,0	643 634	46,0	46,3	638 770	45,8	46,1
Dirigeant (*)	456 255	32,4	32,6	455 655	32,5	32,5	459 554	32,9	33,0
Développement & Partenariat PME IV	217 500	15,5	15,3	217 500	15,5	15,3	217 500	15,6	15,4
SPGP	76 204	5,4	5,4	76 204	5,4	5,4	76 704	5,5	5,4
Cadres	9 997	0,7	0,7	5 997	0,4	0,5	597	0,1	0,1
LE TANNEUR & CIE	9 554	0,7	-	3 135	0,2	-	1 800	0,1	-
Total	1 406 125	100,0	100,0	1 402 125	100,0	100,0	1 394 925	100,0	100,0

(*) Au 31 décembre 2008, M. Descottes détient 1,6% du capital de la Société et la SARL FIDES (Financière Descottes) de droit français dont il est le gérant, en détient 30,8%. FIDES est détenue à 100% par la Compagnie Immobilière et Financière du Dôme, holding familial de M. et Mme Descottes, qui détient par ailleurs des participations immobilières et industrielles.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires ni d'action de concert.

Toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative pendant au moins deux ans après la première cotation confèrent un droit de vote double. Une étude sur les titres au porteur identifiables (TPI) réalisée en date du 3 avril 2008 indiquait un nombre d'actionnaires de 1 296.

10 - OPÉRATIONS RÉALISÉES AU TITRE D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS RÉSERVÉES AU PERSONNEL SALARIÉ DU GROUPE

Au cours de l'exercice, la Société a accordé à un salarié des options de souscription pour 40 000 actions. Ces options ont un prix d'exercice de 6,55 € et une durée de 5 ans qui se terminera le 27 août 2013.

L'information sur les options en vigueur est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date d'assemblée	20 juin 2002	6 juin 2007	15 mai 2008
Date du Conseil d'Administration	30 mars 2004	30 août 2007	28 août 2008
Nature d'option	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre total d'actions du plan	42 125	8 000	40 000
Point de départ d'exercice des options	30 mars 2005	30 août 2009	28 août 2010
Date d'expiration	29 mars 2009	29 août 2012	27 août 2013
Prix de souscription (en €)	6,02	14,76	6,55
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2008	20 250	0	0
Options affectées en cours	16 875	8 000	40 000
Dont consenties à des mandataires sociaux	0	0	0
Dont consenties aux 10 principaux attributaires salariés	16 875	8 000	40 000

4 000 options de souscription ont été levées en cours d'exercice.

11 - ACTIONS PROPRES RACHETÉES ET VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ

Conformément à la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, un rapport spécial est présenté au chapitre 2.

12 - OPÉRATIONS SUR LES TITRES RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS

Conformément à la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, un rapport spécial est présenté au chapitre 3.

13 - PRISES DE PARTICIPATION

Ainsi qu'expliqué dans les faits marquants, LE TANNEUR & CIE a acquis pour un montant symbolique la totalité de la participation des deux SARL exploitant les magasins LE TANNEUR de Nantes et de Nice et a procédé en octobre 2008 à la transmission universelle de leur patrimoine pour réunion des parts en une seule main.

14 - MONTANT GLOBAL DES DÉPENSES SOMPTUAIRES

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 de l'article 223 quater du Code Général des Impôts s'élèvent à un montant global de 18 812 € et ont donné lieu à réintégration dans la détermination du résultat fiscal.

15 - CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vos Commissaires aux Comptes seront amenés à vous donner lecture de leur rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce. Ils ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

16 - RÉSULTATS, AFFECTATION, DIVIDENDES

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 332 190,79 €. Les capitaux propres de la Société avant distribution de dividendes sont de 9 729 425,86 €.

Concernant l'affectation du résultat de l'exercice, nous vous proposons tout d'abord une dotation à la réserve légale à hauteur de 5% du bénéfice net, soit 16 609,54 €. Le montant de la réserve légale se trouverait ainsi porté de 228 643,39 € à 245 252,93 €.

Nous vous proposons ensuite d'affecter le solde du bénéfice net au compte report à nouveau bénéficiaire qui se trouverait ainsi porté de 1 324 449,27 € à 1 640 030,52 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents :

	2005	2006	2007
Dividende global	139 312 €	168 135 €	-
dont éligible			
à la réfaction de 50%	-	-	-
- dont éligible			
à la réfaction de 40%	139 312 €	168 135 €	-
- dont non éligible	-	-	-

17 - TABLEAU DES RÉSULTATS

Au présent rapport est annexé (annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

18 - RAPPORT JOINT

Au présent rapport est annexé le rapport établi par votre Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce sur les conditions de présentation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne existantes.

19 - ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons que les mandats d'administrateur de MM. René-Jean Brun et Hervé Descottes et de Mme Jocelyne Descottes ont été renouvelés pour 6 exercices lors de l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2007 au cours de laquelle M. Alain Fauqueur a été nommé comme 4ème administrateur de la Société.

19.1 - Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-annexé (annexe 2) la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au cours des cinq dernières années.

19.2 - Mode d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

19.3 - Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux

Conformément à la recommandation AMF du 22 décembre 2008, nous vous rendons compte de la rémunération totale directe ou indirecte et des avantages de toute nature reçus par chaque mandataire social.

Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
(En €)	2007	2008
Hervé Descottes, PDG		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	228 480	232 360
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	228 480	232 360

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
(En €)	2007		2008	
Hervé Descottes	Montants dûs	Montants versés	Montants dûs	Montants versés
- rémunération fixe (FIDES)	224 480	225 700	229 360	229 360
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	4 000	4 000	3 000	3 000
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	228 480	229 700	232 360	232 360

Conformément à un contrat de mission et assistance conclu avec la société FIDES le 3 novembre 1997, celle-ci facture mensuellement les prestations de M. Hervé Descottes sur la base d'honoraires journaliers de 1 220 € HT.

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants		
(En €)	Montants versés en 2007	Montants versés en 2008
René-Jean BRUN		
- jetons de présence	4 000	3 000
- autres rémunérations	-	-
Jocelyne DESCOTTES		
- jetons de présence	4 000	3 000
- autres rémunérations	-	-
Alain FAUQUEUR		
- jetons de présence	4 000	3 000
- autres rémunérations	-	-
Vincent BERGEOT		
- jetons de présence	4 000	-
- autres rémunérations	-	-

Aucun mandataire social n'a conclu de contrat de travail avec une société du Groupe. La Société n'a pris aucun engagement relatif à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction des mandataires sociaux, à une clause de non concurrence ou à un régime de retraite supplémentaire. Il ne leur a pas été attribué de stock options ni d'actions de performance.

19.4 - Jetons de présence

Une allocation globale de 12 000 € sous forme de jetons de présence est envisagée par votre Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2008 et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée.

19.5 - Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous vous informons du montant des honoraires (hors taxes) versés à chaque commissaire aux comptes :

	2006				2007				2008			
	SPITZ OLLIVIER et associés	%	FIDUCIAIRE LEYDET	%	SPITZ OLLIVIER et associés	%	FIDUCIAIRE LEYDET	%	SPITZ OLLIVIER et associés	%	FIDUCIAIRE LEYDET	%
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés	53 125 €	45,9	62 625 €	54,1	70 200 €	46,4	81 225 €	53,6	46 400 €	49,2	47 876 €	50,8
Diligences directement liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total												
Prestations d'audit	53 125 €	45,9	62 625 €	54,1	70 200 €	46,4	81 225 €	53,6	46 400 €	49,2	47 876 €	50,8
Autres prestations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	53 125 €	45,9	62 625 €	54,1	70 200 €	46,4	81 225 €	53,6	46 400 €	49,2	47 876 €	50,8

20 - PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Nous vous proposons d'autoriser la Société, pour une période de dix-huit mois, à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la Société.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- * De conserver et de remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% de son capital ;
- * D'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- * De réduire le capital de la Société par annulation d'actions rachetées, cet objectif étant rendu possible par l'adoption de la 11^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008 permettant l'annulation des actions ;
- * D'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attributions gratuites d'actions.

L'autorisation de rachat est plafonnée à 10% du ca-

pital social de la Société arrêté à ce jour. Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'Autorité des marchés financiers en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital.

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 26 euros. Les actions achetées pourront être annulées, conservées ou cédées, selon la finalité de l'achat effectué.

Cette autorisation annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, nous vous proposons de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres en bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

21 - DÉLÉGATIONS DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 16 décembre 2008 a délégué au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois la compétence de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois et dans la limite d'un plafond de 3 millions d'euros.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation.

22 - PROPOSITION DE RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous proposons de réduire le capital social d'un montant de 2 812 250 €, le portant ainsi de 4 218 375 € à 1 406 125 € par diminution de la valeur nominale des actions, portant celle-ci de 3 € à 1 €, et d'affecter intégralement les sommes prélevées sur le capital social au compte de prime d'émission.

Le Conseil d'Administration

2008

Rapport du Conseil d'Administration

ANNEXES AU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE 1

Résultats sociaux des cinq derniers exercices					
(en €)	31/12/08	31/12/07	31/12/06	31/12/05	31/12/04
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 218 375	4 206 375	4 184 775	4 155 000	4 110 000
NOMBRE D' ACTIONS					
Ordinaires	1 406 125	1 402 125	1 394 925	1 385 000	1 370 000
A dividende prioritaire	-	-	-	-	-
NOMBRE MAXIMUM D' ACTIONS À CRÉER					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par droit de souscription	68 875	32 875	28 075	40 500	58 000
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	56 922 746	50 127 432	48 808 758	48 821 855	45 786 546
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 348 793	1 703 332	1 157 627	1 593 282	866 958
Impôts sur les bénéfices	(103 600)	(100 000)	(93 130)	18 750	20 351
Participation des salariés	24 804	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	2 095 399	1 399 970	773 526	830 122	219 151
Résultat net	332 191	403 362	477 231	744 410	647 807
Résultat distribué	-	-	168 135	139 050	134 700
RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions	1,73	1,29	1,17	1,14	0,62
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,24	0,29	0,34	0,54	0,47
Dividende attribué à chaque action	-	-	0,12	0,10	0,10
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	502	479	472	501	486
Masse salariale	11 122 061	10 044 400	10 712 585	10 556 388	10 115 893
Sommes versées en avantages sociaux	4 199 523	3 669 513	3 683 609	4 093 657	3 736 021

ANNEXE 2

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ
PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE L. 225-102-1 DU
CODE DE COMMERCE)****Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2009****Hervé DESCOTTES**

(32, boulevard Flandrin 75116 Paris)

Fonction exercée dans la Société : Président-Directeur Général

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Président du Conseil d'Administration : Sopadima Far East

Administrateur : Innodec, Cie Financière Masséna

Gérant : SARL FIDES, SCI 17 rue des Halles

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :

Administrateur jusqu'en 2004 : Compagnie Immobilière et Financière du Dôme

Administrateur jusqu'en 2005 : Manufacture Jean Rousseau

Membre du Conseil de Surveillance jusque courant 2006 : Développement et Partenariat PME Gestion

Membre du Conseil de Surveillance jusque courant 2008 : Nortène

René-Jean BRUN

(90, rue du Bessac 19110 Bort-les-0rgues)

Fonction exercée dans la Société : Administrateur

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Administrateur : SA Pierre Cotte

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années : Néant

Jocelyne DESCOTTES

(32, boulevard Flandrin 75116 Paris)

Fonction exercée dans la Société : Administrateur

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Président Directeur Général : Compagnie Immobilière et Financière du Dôme, Boulevard Extérieur SAS

Gérant : SARL Les Trois Portes, SCI Maguy Bellecote, SCI Peguy Bellecote, SCI Bastille

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années : Néant

Alain FAUQUEUR

(101, rue de la Faisanderie 75116 Paris)

Fonction exercée dans la Société : Administrateur

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Membre du Conseil de Surveillance : Giraud International

Gérant : Fininvest

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années : Néant

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

En application de l'article L.225-209 du Code de Commerce, nous vous informons des opérations de rachat d'actions.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008 pour une durée de 18 mois allant jusqu'au 14 novembre 2009, la Société a confié à partir de début février 2008 la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à la société de bourse Invest Securities. Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées sur les actions détenues en propre :

- Achat de 31 551 actions à un prix moyen pondéré de 9,76 €.
- Vente de 25 182 actions à un prix moyen pondéré de 8,11 €.

Ces mouvements ont été portés à la connaissance de l'AMF dans le cadre des déclarations mensuelles prévues à cet effet.

Au 31 décembre 2008, la Société détient 9 554 actions d'autocontrôle pour une valeur brute en portefeuille de 51 789 € et une valeur nette de 32 484 €.

Le Conseil d'Administration

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Conformément à la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, nous vous informons des transactions réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société.

Au cours de l'exercice, la société Financière Descot-

tes dont Monsieur Hervé DESCOTTES, Président du Conseil d'Administration, est le gérant, a acheté 3 600 actions de la Société.

Le Conseil d'Administration

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

En application de l'article L. 117 de la Loi de sécurité financière du 2 août 2003, nous présentons par ce document les principes de gouvernance et les procédures de contrôle interne mises en œuvre par la Société. Pour la rédaction de ce rapport, le Président s'est appuyé sur le guide de mise en œuvre publié par l'AMF le 9 janvier 2008 adaptant pour les valeurs moyennes et petites le cadre de référence sur le contrôle interne qui a fait l'objet d'une recommandation de l'AMF le 22 janvier 2007.

1 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration définit la stratégie de développement du Groupe. La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le Conseil d'Administration comprend, en plus du Président, trois administrateurs : René-Jean BRUN, Directeur Industriel du site de production de Bort-les-Orgues jusqu'en 1994, Jocelyne DESCOTTES, PDG de CIFD maison mère de FIDES (qui détient 30,9% du capital du Groupe au 31 décembre 2007) et Alain FAUQUEUR, Vice Président du conseil de surveillance du groupe de transport GIRAUD. Les personnalités composant le Conseil d'Administration connaissent bien notre Groupe et les problématiques de notre secteur d'activité, leur intervention est précieuse. René-Jean BRUN et Alain FAUQUEUR sont des administrateurs indépendants. La création de comités divers au sein d'un Conseil d'Administration de quatre personnes n'est pas justifiée. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Au cours de

l'exercice 2008, il s'est réuni à trois reprises. D'autres réunions informelles permettent également d'aborder les grandes orientations stratégiques. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Les représentants du comité central d'entreprise participent aux réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 20 juin 2002 a décidé que la direction générale de la Société serait assumée par le Président du Conseil d'Administration. Les statuts ne prévoient pas de limitation aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

Le Conseil d'administration de la société LE TANNEUR & CIE a constaté lors de sa réunion du 9 décembre 2008 que sa gouvernance en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux se conformait d'ores et déjà aux recommandations adoptées par le MEDEF et l'AFEP en octobre 2008. Cette conformité a fait l'objet d'un communiqué en date du 15 décembre 2008. Le PDG est le seul mandataire social dirigeant, il n'est pas salarié de la Société, ne bénéficie pas de stock options, de parachute doré, de rémunération variable ni de régime de re-

traite supplémentaire. Conformément à un contrat de mission et d'assistance conclu avec la société FIDES le 3 novembre 1997, celle-ci facture mensuellement les prestations de M. Hervé Descottes sur la base d'honoraires journaliers de 1 220 € HT. Cette convention réglementée est mentionnée chaque année dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

LE TANNEUR & CIE se réfère aux principes de gouvernement d'entreprise établis par l'AFEP et le MEDEF en octobre 2003 sauf en ce qui concerne les recommandations suivantes :

- En raison des moyens limités dont le Groupe dispose, il ne lui est pas possible de publier ses comptes annuels consolidés dans les deux mois de la clôture de l'exercice. Un délai de 4 mois est d'usage et pour la première fois, les comptes 2008 seront publiés dans un délai de 3 mois.

- Du fait de sa taille réduite, le Conseil d'administration n'a pas jugé utile d'établir un règlement intérieur formalisé. Pour la même raison, il n'existe pas de comité spécialisé des nominations, des comptes et des rémunérations au sein du Conseil d'administration, ni d'évaluation écrite de son fonctionnement.

- La durée du mandat des administrateurs fixée par les statuts excède 4 ans puisqu'elle est de 6 ans, cette durée paraissant plus adaptée à la Société.

2 - DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

2.1 - Les objectifs de LE TANNEUR & CIE en matière de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif du groupe LE TANNEUR & CIE, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
 - l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
 - le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
 - la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés le Groupe, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints.

2.2 - Organisation générale

Les décisions stratégiques du Conseil d'Administration sont mises en œuvre par la direction générale, qui est chargée de définir, d'impulser et de surveiller le disposi-

tif de contrôle interne le mieux adapté à la situation et à l'activité du Groupe. Dans ce cadre, la direction générale se tient régulièrement informée des dysfonctionnements, des insuffisances et des difficultés d'application, veille à l'engagement des actions correctives nécessaires et informe le Conseil d'Administration des points importants. Si besoin, le Conseil d'Administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

La direction générale assure la coordination des différentes activités en s'appuyant sur l'équipe de direction. Cette dernière se réunit régulièrement sous forme de différents comités et décide de plans d'actions spécifiques, dont l'avancement est contrôlé lors des réunions suivantes.

Le contrôle interne est l'affaire de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Un organigramme hiérarchique et fonctionnel définissant clairement les rôles et les domaines de responsabilités des dirigeants et des salariés de l'entreprise est mis à jour régulièrement en tenant compte des évolutions du personnel et des variations des périmètres de responsabilités. Chaque collaborateur concerné a la connaissance et l'information nécessaires pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés. Chez LE TANNEUR & CIE, le contrôle interne s'accompagne en outre de pratiques de conduite et d'intégrité qui ne sauraient le réduire à un dispositif purement formel, en marge duquel pourraient survenir des manquements graves à l'éthique des affaires.

2.3 - Informations sur les procédures de contrôle interne mises en place.

Compte tenu de l'analyse des processus opérationnels et fonctionnels, LE TANNEUR & CIE a mis en œuvre une organisation comptable adaptée. Pour chacun des processus liés à l'information comptable et financière, notre organisation tient compte :

- des effectifs,
- des compétences de chacun des acteurs,
- de l'affectation des tâches de chacun et des critères de séparation des fonctions,
- des règles d'autorisation d'engagement des dépenses,
- des délégations de signature,
- des habilitations d'accès au paramétrage et à l'alimentation des logiciels de comptabilité,
- des délais de production.

Les travaux liés à la comptabilité générale et l'ensemble des tâches associées aux processus sociaux (embauches, politique salariale, déclarations, bulletins de salaire, ...) sont effectués par les salariés et la direction de l'entreprise dans le strict respect des règles de séparation des fonctions.

LE TANNEUR & CIE définit et veille à l'application de règles uniformes sur les questions comptables, juridiques, fiscales et informatiques. La totalité du capital

de ses filiales lui appartient. Les comptes consolidés sont élaborés en interne. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intragroupe clairement identifiés.

Cinq situations mensuelles des comptes de la maison-mère sont réalisées chaque année avec une présentation croisée du compte de résultat par nature et par destination. En outre, des comptes consolidés intermédiaires sont établis tous les trimestres. Un comparatif par rapport au budget et à l'année précédente permet une revue analytique détaillée.

Des inventaires physiques réguliers de caisse et de stock permettent de détecter les écarts et de valider l'efficacité de nos procédures de cycles d'achat et de vente. Les procédures d'élaboration des comptes annuels et consolidés facilitent le suivi des engagements hors-bilan et le contrôle de la reconnaissance des revenus.

La constitution d'un manuel de procédures administratives et de contrôle interne initiée en 2004 a été poursuivie au cours de l'exercice 2008. Ce manuel comporte cinq grandes parties :

- Engagements et budgets
- Ressources humaines
- Qualité
- Activité de détail
- Comptabilité.

L'enrichissement de ce manuel sera poursuivi au cours de l'année 2009.

En application des dispositions prévues par le Code

monétaire et financier et le Livre VI du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la Société établit une liste des salariés qui ont accès aux informations dites « privilégiées » (cadres de direction, personnel des services comptabilité, gestion et juridique, représentants du comité central d'entreprise au conseil d'administration) ainsi qu'une liste des tiers ayant accès aux mêmes informations dans le cadre de relations professionnelles (administrateurs, établissements financiers, conseil en communication financière). Ces personnes ont accusé réception d'un courrier de la part de la Société les informant de leur appartenance à cette liste, de leurs obligations quant à l'information privilégiée et des sanctions encourues en cas de délits d'initiés. Cette liste a été mise à jour en cours d'année 2008.

Le Groupe travaille en étroite collaboration avec les commissaires aux comptes.

3 - MODALITÉS RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Elles sont détaillées dans les statuts de la Société (art.23 à 30) et sont résumées dans la partie Renseignements généraux du document de référence.

Hervé Descottes

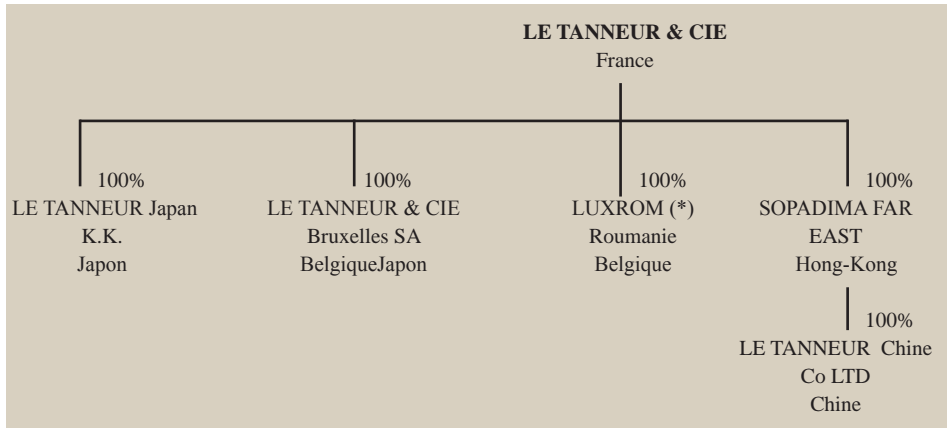
Président du Conseil d'Administration

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Au cours des douze derniers mois, LE TANNEUR & CIE a publié les informations suivantes pour satisfaire à ses obligations en matière de communication financière :

Bulletin des Annonces Légales Obligatoires	
Documents comptables annuels 2007	14/04/2008
Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 15 mai 2008	21/04/2008
Droits de vote à l'Assemblée Générale du 15 mai 2008	23/05/2008
Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 16 décembre 2008	10/11/2008
Approbation des comptes sociaux et consolidés 2007 par l'Assemblée Générale du 15 mai 2008	16/06/2008
Chiffre d'affaires social et consolidé du premier trimestre 2008	14/04/2008
Chiffre d'affaires social et consolidé du deuxième trimestre 2008	14/08/2008
Diffusion réglementée	
Commentaires sur le chiffre d'affaires du premier trimestre 2008	16/04/2008
Commentaires sur le chiffre d'affaires du deuxième trimestre et du premier semestre 2008	30/07/2008
Commentaires sur le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2008	29/10/2008
Commentaires sur le chiffre d'affaires du quatrième trimestre et de l'année 2008	29/01/2009
Commentaires sur les résultats semestriels au 30 juin 2008	31/08/2008
Commentaires sur les résultats de l'exercice 2008	25/03/2009
Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 15 mai 2008	10/04/2008
Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 16 décembre 2008	26/11/2008
Descriptif du programme de rachat d'actions	30/01/2008
Mise en œuvre d'un contrat de liquidité	30/01/2008
Bilan du premier semestre 2008 du contrat de liquidité	09/07/2008
Bilan du deuxième semestre 2008 du contrat de liquidité	12/01/2009
Détermination de la rémunération du dirigeant mandataire social	15/12/2008

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2008



(*) L'activité de la filiale roumaine Luxrom a été arrêtée en octobre 2006. Le bâtiment industriel a été cédé en mars 2007 et la dissolution de la filiale est programmée pour 2009.

L'ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE

1 - FACTEURS DE RISQUES

1.1 - Risques de marché

RISQUE DE TAUX

La note 3.12 de l'annexe aux comptes consolidés détaille les caractéristiques des emprunts contractés ainsi que la sensibilité au risque de taux.

Le Groupe est principalement endetté à taux variable Euribor.

Une variation de 1% du taux de référence aurait un impact de 34 K€ sur le montant des intérêts d'emprunt dus au titre de l'exercice à venir.

Le Groupe a mis en place une couverture partielle de taux d'intérêt au titre de ses dettes à court et moyen terme :

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 31 octobre 2006 au 31 décembre 2009 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 3,46 et 4,50%, adossé à l'endettement à court terme.

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 29 juin 2007 au 30 juin 2010 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 4,10 et 4,65%, adossé à l'endettement à court terme.

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 30 novembre 2007 au 30 novembre 2011 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 3,88 et 4,75%, allié à un cap de mêmes caractéristiques à 4,25% désactivant à 4,75%, adossé à l'endettement à court terme.

- Swap de couverture du 30 janvier 2009 au 30 juillet 2010 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre

un taux fixe de 2,96%, adossé à l'endettement à court terme.

Au cours de l'exercice 2008, les couvertures de taux d'intérêt suivantes ont atteint leur terme :

- Option d'achat de type CAP du 29 décembre 2006 au 30 juin 2008 au taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 3 mois de 4,25% sur un nominal de 1 M€, adossé à la tranche A de l'emprunt à moyen terme.

- Swap de couverture du 31 octobre 2006 au 31 décembre 2008 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre un taux fixe de 3,87%, adossé à l'endettement à court terme.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Groupe dispose d'une ligne d'encours de traite avalisée et d'un recours à la cession de créances dans le cadre d'un contrat d'affacturage et de la loi « Dailly ». Le détail des dettes financières par nature et par échéance est le suivant au 31 décembre 2008 :

(en K€)	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières à 2 ans minimum à l'origine	2 575	1 498	1 060	17
Dettes liées aux locations-financements	299	84	215	-
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	9 445	9 445	-	-
Total	12 319	11 027	1 275	17

Les dettes financières à 2 ans maximum à l'origine correspondent aux soldes créditeurs des comptes bancaires pour 358 K€, à une provision pour frais bancaires pour 99 K€, aux créances clients affacturées ou faisant

l'objet d'une cession « Dailly » pour 6 416 K€ et au tirage à 3 mois de 2 572 K€ renouvelé en novembre 2008 sur la tranche B de l'emprunt bancaire principal.

LE TANNEUR & CIE a souscrit en juin 2008 un emprunt de 150 K€ pour le financement de matériel industriel pour son activité de Fabrication pour maisons de luxe. A la suite de l'acquisition puis de la transmission universelle de patrimoine des deux SARL détenant les magasins LE TANNEUR de Nantes et de Nice, le Groupe est devenu débiteur en octobre 2008 des emprunts bancaires attachés à ces magasins et s'élevant respectivement à 179 K€ et 423 K€ à la date de fusion. Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2006 pour la zone Chine, la Coface a versé au Groupe une avance de 70 K€ en 2007 et de 115 K€ en 2008.

Le montant des emprunts remboursés sur la période s'élève à 3 671 K€.

L'emprunt bancaire principal, négocié en juillet 2005, dont le solde à la date de clôture est de 3 868 K€ (tranches A et B) est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers (R1 et R2) calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre de chaque année. Pour la période de 12 mois s'achevant au 31 décembre de chaque année entre 2005 et 2011 inclus, les ratios R1 et R2 doivent être inférieurs ou égaux à respectivement 3 et 1. En cas de non respect de cette double condition, LE TANNEUR & CIE se verrait dans l'obligation de procéder à un remboursement anticipé. Le ratio **R1** (dit ratio de levier) est égal à DLMT / EBITDA avec :

- **DLMT** désignant le montant des dettes financières supérieures à un an incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières

- **EBITDA** désignant le résultat opérationnel courant retraité des dotations et reprises sur provisions d'exploitation pour dépréciation d'actifs et pour risques et charges et des dotations aux amortissements.

Le ratio **R2** (dit ratio de gearing) est égal à Dettes financières nettes / Fonds propres avec :

- **Dettes financières nettes** désignant le montant des dettes financières à court, moyen et long terme incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières augmenté des effets escomptés non échus et des cessions de créances dites « loi Dailly » et diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement. Les créances affacturées sont exclues du calcul.

- **Fonds propres** désignant le montant des capitaux propres.

Au 31 décembre 2008, le ratio R1 s'élève à 3,37 (3,28 en 2007) et le ratio R2 à 0,70 (0,56 en 2007).

La condition R1 n'est donc pas respectée cette année, ce qui constitue un cas de défaut. Toutefois, la majorité des banques participantes a donné son accord, par un courrier du 12 mars 2009, pour accepter cette dérogation pour l'année. Dans les comptes consolidés, la totalité de cet emprunt a été reclassée en élément courant au 31 décembre 2008.

Les marques LE TANNEUR ont été nanties en garantie de cette ligne d'emprunt.

Au 31 décembre 2008, les liquidités du Groupe s'élèvent à 2 745 K€ et se composent pour 57 K€ de valeurs mobilières de placement et pour 2 688 K€ de disponibilités. Eu égard à la dérogation accordée par le pool bancaire au bris de covenant, le management estime que le risque de liquidité du Groupe est acceptable. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2008, la trésorerie nette a diminué de 1 765 K€.

RISQUE DE CHANGE

Au titre de ses filiales, le Groupe est soumis au risque de conversion des états financiers en euro, les devises étrangères concernées étant le Yen japonais, le RMB chinois, le Dollar hongkongais et le Lei roumain.

Du fait de l'origine asiatique d'une part de ses approvisionnements en sous-traitance, et dans une moindre mesure de la localisation de ses clients, le Groupe est exposé dans ses activités aux risques financiers pouvant résulter de la variation des cours de change de certaines monnaies, principalement le Dollar américain, le Dollar de hongkongais et le Yen japonais.

La Société-mère et ses filiales sont également exposées au risque de change sur certaines transactions lorsque ces dernières sont libellées dans une devise autre que la devise locale de l'entité qui réalise la transaction. La volatilité des cours de change peut entraîner une variation de la valeur de la transaction dans la devise d'origine. C'est ce risque que la Société-mère s'attache à couvrir par des opérations de couverture de change. Dans cet objectif, elle est assistée par une société spécialisée qui la conseille dans sa gestion et le suivi de la couverture de sa position de change.

Le Groupe n'utilise que des instruments dérivés simples (achat à terme, vente à terme et option plain vanilla).

La note 3.13.2 de l'annexe aux comptes consolidés détaille la sensibilité au risque de change et les engagements de couverture existant à fin décembre 2008.

RISQUE SUR ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008 a autorisé un programme de rachat pour une période de dix-huit mois expirant le 14 novembre 2009 destiné aux objectifs de croissance externe, d'un contrat de liquidité, de réduction de capital ou d'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux. Le descriptif du programme a été publié le 30 janvier 2008. La Société a mis en œuvre un contrat de liquidité avec la société de bourse Invest Securities à partir de début février 2008 et n'a pas procédé à une réduction de capital ou à une attribution d'actions achetées au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2008, LE TANNEUR & CIE détient 9 554 actions d'autocontrôle acquises en cours d'exercice dans le cadre du contrat de liquidité. 31 554 actions ont été achetées et 25 182 ont été vendues sur la période. Par la détention d'actions, la Société-mère

s'expose aux aléas des marchés pouvant impacter le cours. Le nombre d'actions auto-détenues étant faible, ce risque est limité.

La Société envisage l'autorisation d'un nouveau programme de rachat d'actions en proposant une résolution en ce sens à l'Assemblée Générale des actionnaires d'avril 2009.

RISQUE DE CRÉDIT

Les créances représentent un montant de 13,4 M€ dont 10,8 M€ concernent les clients. Le risque client est traité au § 1.2 ci-après, la politique de dépréciation du Groupe est décrite au § 2.2.9 des Règles et méthodes comptables de l'annexe consolidée et le détail des créances figure au § 3.8 de cette même annexe qui fournit également des informations sur la qualité du crédit et une analyse de l'âge des créances clients.

1.2 - Risques particuliers à l'activité

RISQUE CLIENTS :

La contribution de l'activité Fabrication pour maisons de luxe au résultat du Groupe est réalisée en grande partie avec un donneur d'ordres. Un contrat de sous-traitance encadre cette relation commerciale : il a été renouvelé en décembre 2006 pour une période se terminant au début de l'année 2010, date à partir de laquelle il devrait faire l'objet d'un nouveau renouvellement.

En ce qui concerne l'activité Autres distributions des Marques propres (ventes en gros), environ un quart du chiffre d'affaires s'effectue avec les grands magasins, le solde des ventes se réalisant auprès de détaillants multi-marques et de clients export dont le taux d'impayés reste faible grâce à un suivi étroit de « credit management ». Un contrat d'assurance couvrant toutes les zones export sauf la Russie, le Liban, le Japon et le Moyen-Orient a été souscrit à partir de début 2008.

RISQUE FOURNISSEURS

La production de l'activité Marques propres est sous-traitée auprès de fournisseurs étrangers, exposant le Groupe à un risque de non-livraison. Ce risque est toutefois minoré par le fait que la Société a recours à une quinzaine de sous-traitants différents qui sont en outre localisés dans des zones géographiques bien distinctes : Chine et Hong-Kong, Inde et Maroc. De plus, LE TANNEUR & CIE est en recherche permanente de nouveaux fabricants. Le risque de mauvaise maîtrise de la qualité lié au recours à la sous-traitance est restreint grâce à une définition précise du cahier des charges, une implication importante de la Société dans le processus d'industrialisation, des contrôles en usine notamment par le biais de la filiale hongkongaise et d'un agent dédié en Inde et des contrôles a posteriori réalisés à la réception des produits finis.

RISQUE MATIÈRES :

L'approvisionnement en cuir, essentiel notamment à l'activité Fabrication pour maisons de luxe, pourrait ex-

poser LE TANNEUR & CIE à un risque d'augmentation soudaine des prix d'achat. Ce risque est toutefois minoré par l'utilisation croissante de matières complémentaires telles que les toiles synthétiques. En 2008, les peausses ne représentent plus que 34% des achats de matières premières de l'entreprise, les toiles et les accessoires ayant une proportion respective de 20% et 38%.

RISQUE HUMAIN :

La personnalité de M. Hervé Descottes est importante pour l'entreprise. Actionnaire et Président-Directeur Général, il porte le projet de développement du groupe LE TANNEUR & CIE. Il est toutefois entouré d'une équipe confirmée qui connaît bien le Groupe et le secteur d'activité.

1.3. Risques juridiques et fiscaux

La Société a pour principe de sécuriser l'ensemble de ses transactions par des contrats sauf dans les domaines où la pratique ne le prévoit pas.

Pour prévenir les risques de contrefaçon de marque ou modèle, la Société procède à des dépôts nationaux ou internationaux. Les marques LE TANNEUR, SOCO et TANN'S lui appartiennent et sont enregistrées dans les pays jugés nécessaires. Une surveillance des marchés principaux ou à risque de contrefaçon est réalisée. De plus, la Société a mis en place en 2006 une surveillance mondiale des marques LE TANNEUR et SOCO dans les classes 18 (produits de maroquinerie) et 25 (vêtements) dans le but de lui permettre d'identifier des marques identiques ou similaires déposées dans le monde lors de leur publication par les offices nationaux et de s'offrir la possibilité de s'opposer à ces dépôts pouvant porter atteinte aux droits de ses marques.

Un contrôle URSSAF concernant les exercices 2005, 2006 et 2007 est intervenu au cours de l'année 2008 et a entraîné une rectification de 57,3 K€.

LE TANNEUR & CIE considère qu'à ce jour, aucun fait exceptionnel, ni litige ou affaire contentieuse connue non provisionnée n'est susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la Société et du Groupe.

1.4. Risques industriels et liés à l'environnement

Les sites industriels du Groupe ne présentent pas de risques industriels majeurs dont nous ayons connaissance. Les risques liés à l'environnement sont relatés dans le chapitre « conséquences environnementales de l'activité » du rapport du Conseil d'Administration.

2. ASSURANCES

La Société met en œuvre une politique globale d'assurances jugée nécessaire et suffisante pour prévenir et réduire les conséquences dommageables propres à son activité et à son patrimoine, tant en France que

dans ses filiales étrangères. Les programmes d'assurance sont gérés en collaboration avec un courtier spécialisé et répartis essentiellement sur 5 compagnies de renommée.

Dans une optique d'optimisation des coûts, la Société privilégie la prévention des risques majeurs par une politique de franchise adaptée qui exclut les sinistres mineurs.

Les programmes d'assurance concernent :

LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ENTREPRISE

Cette police couvre la « Responsabilité civile exploitation » pour un montant garanti de 7 700 K€. Elle comprend également une couverture « Responsabilité civile produits livrés » pour 3 M€ ainsi qu'une protection « Atteinte accidentelle à l'environnement » pour 750 K€.

LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS

La Société dispose d'une protection à l'égard de ses dirigeants et mandataires de droit mais aussi de fait couvrant tous les pays sauf les Etats-Unis d'Amérique et le Canada pour un montant garanti de 3 M€ sans franchise.

LA MULTIRISQUE INDUSTRIELLE

La Société a souscrit une assurance multirisque industrielle couvrant les divers dommages que peuvent subir les patrimoines industriels et administratifs de la Société et les magasins de vente en France. Cette police couvre également la perte d'exploitation pouvant résulter desdits dommages.

Le total des capitaux assurés en dommages aux biens (bâtiments, installations et matériels, marchandises) s'élève à 40 M€, les pertes d'exploitation sont couvertes à hauteur d'un plafond de 30 M€. Les franchises applicables sont de 5 K€ pour les sites à usage industriel et de 1 K€ pour les bureaux et les magasins.

La limite globale d'indemnité du contrat est de 30 M€ par sinistre.

L'ASSURANCE TRANSPORT

La police d'assurance Transport couvre les expéditions maritimes, terrestres et aériennes partout dans le monde à l'exclusion des pays suivants : Iran, Irak, Yougoslavie (Serbie et Monténégro), Soudan, Afghanistan, Cuba, Libye et Corée du Nord.

La garantie couvre tous les risques, sauf les risques de guerre et risques assimilés qui pourront être couverts sur demande préalable. Le maximum garanti par sinistre est de 458 K€ (ce qui représente la limite maximale par expédition) avec une franchise de 300 €.

L'ASSURANCE AUTOMOBILE

Cette assurance garantit les véhicules personnels des salariés dans le cadre de missions professionnelles ponctuelles contre les risques suivants : responsabilité civile automobile, protection juridique automobile, dommage tous accidents, vol et incendie, bris de glace, bagages et effets personnels, catastrophes naturelles, attentats. La garantie s'exerce dans la limite de 50 K€, sous déduction d'une franchise de 305 €.

L'ASSURANCE ASSISTANCE - ASSURANCE VOYAGES

La police d'assurance Assistance - assurance Voyages garantit l'ensemble des collaborateurs de la Société et de ses filiales lors des déplacements professionnels à l'étranger, la durée des missions n'excédant pas 180 jours consécutifs.

La police garantit l'assistance médicale, financière et le transport en cas de maladie, blessure ou décès, et l'assistance juridique en cas d'accident de circulation ou de vol.

Pendant leurs voyages, les collaborateurs de la Société bénéficient également d'une garantie « Individuelle accident de voyage » assurant un capital jusqu'à 150 K€, une garantie « Bagages et effets personnels » à hauteur de 3 K€, une garantie « Retard d'avion » et une garantie « Responsabilité civile - vie privée » à concurrence de 4 500 K€ dont 75 K€ pour les seuls dommages matériels.

Des programmes d'assurances complémentaires sont également souscrits pour compléter localement ces couvertures en fonction de la législation ou de la réglementation spécifique applicable.

Les filiales du Groupe, sauf la filiale SOPADIMA FAR EAST assurée par la Société-mère dans sa police d'assurance responsabilité civile, bénéficient de couvertures d'assurances locales.

LE TANNEUR & CIE Bruxelles fait l'objet d'une couverture auprès d'un assureur local pour ses risques d'exploitation et ses risques de responsabilité civile produits livrés à hauteur de 1 250 K€ en dommages corporels et 125 K€ en dommages matériels avec une franchise de 10% du montant des dommages plafonnée à 620 €. Par ailleurs, le bâtiment fait l'objet d'une protection « Responsabilité civile locative » à hauteur de 500 K€ et 55 K€ pour les meubles et objets d'aménagements, un complément de garantie permettant de couvrir la perte d'exploitation en indemnité journalière d'un montant de 250 € par jour ouvrable plafonnée à 270 jours.

La filiale roumaine LUXROM n'ayant plus d'activité et étant en procédure de liquidation, ses couvertures d'assurance ont été interrompues.

La Société estime que le niveau de couverture des risques potentiels est pertinent par rapport à sa taille et à ses activités. Néanmoins, il n'est pas exclu que, exceptionnellement, le plafond maximum assuré puisse être dépassé et que l'intégralité du dommage ne soit pas couverte par l'assurance.

Afin d'apprécier correctement le niveau de chaque risque, des expertises de cabinets spécialisés sont réalisées périodiquement sur les principaux sites.

Pour éviter toute perte significative d'informations en cas de sinistre, la Société réalise des sauvegardes journalières de ses bases de données informatiques stockées sur des serveurs localisés sur le site de Belley. Elle a également mis en place un outil de sauvegarde collective quotidienne des données informatiques stockées sur les postes de travail individuels.

COMPTES CONSOLIDÉS

1 - Actif consolidé			
(En K€)	31-déc.-08	31-déc.-07	31-déc.-06
ACTIFS NON COURANTS	8 467,7	6 618,2	6 163,4
Immobilisations incorporelles	3 436,5	2 841,9	2 411,6
Immobilisations corporelles	3 631,8	3 333,1	2 885,2
Actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-	564,0
Ecart d'acquisition positifs	245,9	-	-
Impôts différés	599,1	-	-
Autres actifs financiers	554,4	443,3	302,6
ACTIFS COURANTS	29 446,9	23 941,1	23 816,2
Stocks	13 321,4	9 703,0	8 376,6
Créances clients et autres créances	13 370,4	12 343,8	12 527,3
Acomptes versés	10,0	54,4	0,2
Liquidités et quasi-liquidités	2 745,1	1 839,9	2 912,1
Total Actif	37 914,7	30 559,3	29 979,6

2 - Passif consolidé			
CAPITAUX PROPRES	9 546,3	7 804,7	7 763,3
Capital	4 218,4	4 206,4	4 184,8
Prime d'émission	3 570,7	3 558,6	3 545,5
Réserves consolidées / Ecart de conversion	185,5	-147,3	-225,4
Résultat de la période	1 571,7	187,0	258,3
Intérêts minoritaires	-	-	-
DETTES NON COURANTES	2 738,2	3 156,4	3 647,8
Dettes portant intérêts - Echéance > 12 mois	1 082,0	1 536,5	1 882,5
Impôts différés	33,8	54,1	36,6
Dettes liées aux crédits-baux - Echéance à plus d'un an	214,7	299,0	472,1
Dettes au titre des pensions et retraites	1 407,8	1 266,7	1 256,5
DETTES COURANTES	25 630,2	19 598,3	18 568,5
Dettes fournisseurs et autres dettes	14 400,0	11 549,0	10 076,3
Dettes financières à court terme	10 937,8	7 638,4	7 982,4
Dettes liées aux crédits-baux - Echéance à moins d'un an	84,3	173,1	200,6
Provisions	208,0	237,7	308,8
Dettes IS	-	-	0,4
Total Actif	37 914,7	30 559,3	29 979,6

3 - Compte de résultat consolidé			
(En K€)	2008 (12 mois)	2007 (12 mois)	2006 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES	56 776,9	49 625,4	47 097,4
Autres produits de l'activité	32,4	8,7	7,0
Achats consommés	-31 321,8	-25 102,6	-23 358,6
Autres achats et charges externes	-10 556,8	-9 804,4	-8 692,2
Impôts et taxes	-1 030,8	-919,4	-922,5
Charges de personnel	-15 601,3	-13 913,0	-14 349,3
Dotations aux amortissements	-955,7	-875,1	-767,8
Variation des provisions d'exploitation	-223,2	-266,0	-96,7
Variation des stocks de produits finis et en-cours	3 117,6	1 356,8	910,7
Autres produits et charges opérationnels courants	303,2	469,3	419,9
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	540,3	579,5	247,9
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	673,3	-43,5	224,2
RESULTAT OPERATIONNEL	1 213,7	536,0	472,1
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-689,0	-652,3	-508,4
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	803,6	245,5	351,2
Impôts sur les bénéfices	3,6	100,0	92,7
Impôts différés	248,1	-17,4	-3,2
RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	1 579,9	211,8	404,4
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-8,2	-24,8	-146,1
RESULTAT NET	1 571,7	187,0	258,3
INTÉRÊTS MINORITAIRES	-	-	-
RESULTAT - PART DU GROUPE	1 571,7	187,0	258,3
RÉSULTAT NET PAR ACTION	1,12	0,13	0,19
NOMBRE D'ACTIONS RETENU POUR LE CALCUL	1 404 990	1 399 334	1 389 218
RÉSULTAT NET PAR ACTION APRÈS DILUTION	1,12	0,13	0,18
NOMBRE D'ACTIONS RETENU POUR LE CALCUL (*)	1 408 990	1 413 107	1 407 214

(*) La dilution potentielle provient des options de souscription et des actions gratuites attribuées selon les plans décrits dans le § 3.10 de l'annexe aux comptes consolidés

4 - Variation des capitaux propres consolidés						
(En K€)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux propres
Situation à la clôture du 31/12/2006	4 185	3 546	(229)	258	3	7 763
Affectation du résultat de l'exercice 2006	-	-	90	(258)	-	(168)
Augmentation de Capital	22	13	-	-	-	35
Résultat consolidé de l'exercice 2007 (part du Groupe)	-	-	-	187	-	187
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	32	32
Inscription des stocks options	-	-	18	-	-	18
Acquisition d'actions propres	-	-	(17)	-	-	(17)
Contrepartie des instruments financiers de couverture	-	-	(28)	-	-	(28)
Ecart de conversion sur investissement net à l'étranger	-	-	(16)	-	-	(16)
Situation à la clôture du 31/12/2007	4 206	3 559	(182)	187	35	7 804
Affectation du résultat de l'exercice 2007	-	-	187	(187)	-	-
Augmentation de Capital	12	12	-	-	-	24
Résultat consolidé de l'exercice 2008 (part du Groupe)	-	-	-	1 572	-	1 572
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	(323)	(323)
Inscription des stocks options	-	-	81	-	-	81
Rachat d'actions propres	-	-	(47)	-	-	(47)
Contrepartie des instruments financiers de couverture	-	-	(87)	-	-	(87)
Ecart de conversion sur investissement net à l'étranger	-	-	150	-	-	150
Inscription des impôts Différés actifs	-	-	371	-	-	371
Situation à la clôture du 31/12/2008	4 218	3 571	474	1 572	(288)	9 546

5 - Variation des flux de trésorerie			
En K€	Du 01/01/2008 au 31/12/2008	Du 01/01/2007 au 31/12/2007	Du 01/01/2006 au 31/12/2006
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
RESULTAT NET hors activités abandonnées	1 580	212	404
ELIMINATION DES ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE OU NON LIÉS À L'EXPLOITATION			
Dotations aux amortissements	973	875	768
Variation des provisions	111	-61	-156
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés	81	18	
Plus et moins values de cession	-642	-2	-157
Impôts différés	-248	17	3
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	1 855	1 059	862
IMPÔT VERSÉ	-100	-100	-100
Variation nette exploitation	-2 114	330	-1 451
Variation de stock	-3 618	-1 326	-1 280
Variation des créances d'exploitation	-795	129	-1 188
Variation des dettes d'exploitation	2 299	1 528	1 016
Variation nette hors exploitation	105	47	363
Variation des créances hors exploitation	60	-67	150
Variation des dettes hors exploitation	284	41	209
Charges et produits constatés d'avance	-239	73	4
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-2 009	378	-1 088
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-255	1 337	-325
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaissement pour acquisitions d'immobilisations incorporelles	-170	-544	-24
Décaissement pour acquisitions d'immobilisations corporelles	-1 010	-1 430	-906
Encaissement pour cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	602	192	621
Encaissement pour cessions d'immobilisations financières	-97	-141	-
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	-9	-	15
Flux net trésorerie opérations d'investissement	-684	-1 923	-293
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options	24	35	50
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-	-168	-139
Encaissements provenant d'emprunts	3 048	3 285	1 641
Rachats et reventes d'actions propres	-47	-17	-23
Remboursement d'emprunts	-3 844	-2 115	-604
Flux net de trésorerie opérations de financement	-819	1 019	925
VARIATION DE TRÉSORERIE hors activités abandonnées	-1 757	433	306
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-8	-	-134
Flux net de trésorerie des opérations d'investissement	-	539	145
Flux net de trésorerie des opérations de financement	-	-	-
VARIATION DE TRÉSORERIE des activités abandonnées	-8	539	11
VARIATION DE TRÉSORERIE TOTALE	-1 765	973	317
Incidences des variations de taux de change	-194	15	12
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	-2 168	-3 156	-3 484
Disponibilités	1 767	2 443	1 970
Valeurs mobilières de placement	76	469	408
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	-3	-	-
Concours bancaires courants	-195	-153	-416
Créances clients facturées	-3 466	-3 420	-3 684
Créances en «cession Dailly»	-347	-2 495	-1 761
TRÉSORERIE A LA CLÔTURE	-4 128	-2 168	-3 156
Disponibilités	2 688	1 767	2 443
Valeurs mobilières de placement	76	76	469
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	-19	-3	-
Concours bancaires courants	-457	-195	-153
Créances clients facturées	-3 424	-3 466	-3 420
Créances en «cession Dailly»	-2 991	-347	-2 495

1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice figurent dans le §1.1 du rapport du Conseil d'Administration.

2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres de l'Union Européenne doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board).

La préparation des états financiers en normes IFRS au 31 décembre 2008 repose sur les normes et interprétations publiées à cette date et adoptées par l'Union Européenne. Une information comparative aux 31 dé-

cembre 2007 et 2006 a également été établie selon les mêmes principes.

Les principes et méthodes comptables appliqués dans les comptes consolidés 2008 sont décrits ci-après. Le Groupe a décidé d'appliquer la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n°2004-R-02 en date du 27 octobre 2004 relative aux formats de compte de résultat, de tableau de flux de trésorerie et de tableau de variation des capitaux propres.

2.2 - Principes et méthodes de consolidation

2.2.1 - Périmètre

Toutes les sociétés significatives dans lesquelles LE TANNEUR & CIE exerce le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux à la date de leur clôture et mis en accord avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

Raison sociale Adresse	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
LE TANNEUR & CIE, Bort-les-Orgues - France	100%	100%	Société-mère
Sopadima Far East, Hong-Kong	100%	100%	Intégration globale
Luxrom, Roumanie	100%	100%	Intégration globale
LE TANNEUR & CIE Bruxelles SA, Belgique	100%	100%	Intégration globale
LE TANNEUR Japan K.K., Japon,	100%	100%	Intégration globale
LE TANNEUR Chine Co LTD., Chine	100%	100%	Intégration globale

2.2.2 - Date de clôture

La date de clôture de la Société-mère et des filiales est le 31 décembre.

2.2.3 - Écarts d'acquisition

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part acquise dans l'actif net réestimé à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet de test de valeur annuellement ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte de valeur. Les résultats de ce test de valeur pourraient conduire le Groupe à déprécier de façon irréversible des écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés immédiatement au résultat.

2.2.4 - Méthode de conversion

La méthode de conversion des comptes des filiales étrangères est déterminée en fonction de leur degré d'autonomie. La méthode dite du cours de clôture est appliquée aux filiales autonomes et, dans le cas contraire, l'application de la méthode des cours historiques est retenue.

Par exception, la méthode du cours historique n'a pas été retenue pour la filiale Sopadima Far East, compte tenu d'une part des difficultés d'application de cette méthode dans ce cas et d'autre part de son incidence non significative sur les comptes consolidés.

Les états financiers sont convertis :

- pour le bilan, par application du taux de clôture ou du taux historique,
- pour le compte de résultat, par application du taux moyen de l'exercice.

Les taux moyens de l'exercice sont calculés sur la base de la moyenne des taux moyens mensuels. L'écart de conversion en résultant est affecté en situation nette au poste « Écarts de conversion » en cas d'utilisation du taux de clôture, au résultat de l'exercice en cas d'utilisation des taux historiques.

Les taux de conversion en euros suivants ont été utilisés :

Devises	Taux de clôture	Taux moyen 1/01/08 - 31/12/08	Filiales concernées
1 HKD	0,092714	0,087316	Sopadima Far East
1 RON	0,248602	0,271444	Luxrom
100 JPY	0,792770	0,656463	LE TANNEUR Japan
1 RMB	0,105312	0,097802	LE TANNEUR Chine Co LTD.

Les opérations réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des opérations. Les créances et dettes exprimées en devises sont converties aux cours de ces devises à la date du 31 décembre, les pertes et gains non réalisés résultant de cette conversion étant enregistrés au compte de résultat.

Quand le Groupe a souscrit des instruments financiers visant à couvrir des achats libellés en USD, en HKD ou en JPY (contrats de change à terme ou options d'achats), les achats et les dettes concernés sont convertis au taux contracté.

2.2.5 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou leur coût d'acquisition.

Elles comprennent principalement :

- des droits aux baux, non amortis, faisant l'objet de test de dépréciation annuel ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte de valeur ;
- des logiciels amortis linéairement sur une durée de 1 à 3 ans, selon leur nature ;
- d'autres immobilisations incorporelles, amorties linéairement sur 1 an.

S'agissant des droits aux baux, des performances inférieures aux prévisions des magasins concernés constituent un indice de perte de valeur.

Les modalités des tests de dépréciation sont les suivantes. Le Groupe compare la valeur résiduelle des droits aux baux à la valeur actuelle calculée selon une méthode d'évaluation multicritère. Dans le cas où cette valeur actuelle est inférieure, une dépréciation est enregistrée.

Les tests de valeur sont conduits en utilisant deux méthodes :

- une approche prévisionnelle fondée sur l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus sur une durée de 10 ans ;
- une approche patrimoniale fondée sur une comparaison de valeur avec les dernières opérations connues.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés.

2.2.6 - Immobilisations corporelles

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1 « Première application », le Groupe a choisi de maintenir les coûts historiques pour ses immobilisations corporelles ; aucune réévaluation n'est donc intervenue. L'application de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » n'a pas d'incidence sur les comptes du fait des durées d'amortissement retenues et de l'absence d'impact de l'approche par composant en raison de la nature des actifs corporels.

Valeur brute

Les immobilisations figurent au bilan consolidé pour leur valeur d'acquisition ou leur coût de production.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location ». La dette correspondante est inscrite en passif financier.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation ou la prolongation de la durée d'utilisation du bien.

Amortissements

Les amortissements sont généralement pratiqués sur les durées normales d'utilisation suivantes :

constructions industrielles	15 à 20 ans
installations générales, agencements (1)	5 à 10 ans
matériel et outillage	5 à 10 ans
matériel de bureau	5 ans
meublier	5 à 10 ans
matériel informatique	3 à 5 ans

(1) : le début de l'amortissement des agencements relatifs aux magasins n'est pratiqué qu'à compter de la date d'ouverture de ces derniers.

2.2.7 - Participations non consolidées

Les participations non consolidées figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ; elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à ce coût.

La valeur d'utilité des titres d'une société tient compte notamment de sa rentabilité actuelle et prévisionnelle et de sa quote-part de situation nette économique, correspondant à la situation nette comptable corrigée des éventuelles plus- ou moins-values latentes.

2.2.7 - Stocks

Les matières et marchandises sont valorisées à leur coût de revient complet qui comprend le prix d'achat augmenté de tous les frais d'approche (port, frais de douane, assurance).

Les encours de production sont valorisés à leur prix de revient en fonction de leur stade d'avancement dans le cycle de production.

Les produits finis sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas de faible rotation ou d'obsolescence liée aux changements de collection.

2.2.9 - Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une actualisation financière lorsque l'impact de cette actualisation est significatif.

Une provision pour dépréciation est constituée sur les créances, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les cessions de créances effectuées dans le cadre des contrats d'affacturage et de la loi Dailly font l'objet d'un retraitement. Ce retraitement a pour effet d'augmenter d'une part le poste « Clients et comptes rattachés » par imputation sur le poste « Trésorerie » et d'autre part le poste « Dettes financières ».

2.2.10 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

2.2.11 - Opérations d'échange

Les opérations d'échange correspondent à des opérations de promotion réalisées par échange de produits en contrepartie de services tels que des achats d'espaces publicitaires. Ces opérations sont aléatoires et dépendent de la stratégie de communication définie

chaque année par le Groupe. Ce dernier neutralise à la clôture de chaque période le résultat sur les opérations d'échange non dénouées.

Cette neutralisation de résultat est inscrite au bilan en autres créances d'exploitation ou autres dettes d'exploitation.

2.2.12 - Impôts

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte :

- des différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs
- des retraitements de consolidation
- des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts.

Les impôts différés actifs ne sont inscrits au bilan que dans la mesure où la Société ou le Groupe d'intégration fiscale a l'assurance raisonnable de les récupérer les exercices suivants.

Ils sont calculés selon la méthode du report variable et ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance.

2.2.13 - Provisions pour risques et charges

Conformément à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions comprennent notamment les provisions pour engagement de retraite et indemnités de départ à la retraite.

Conformément à la norme IAS 39 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements, pour l'ensemble du personnel, toutes classes d'âges confondues, font l'objet d'une évaluation annuelle selon la méthode rétrospective en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Cette valeur actualisée de l'obligation future de l'employeur évolue en fonction de l'augmentation future des salaires, du taux de rotation du personnel et d'une actualisation financière.

2.2.14 - Produits de l'activité

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits des activités ordinaires ne

comprennent que les entrées brutes d'avantages économiques reçus ou à recevoir par l'entreprise pour son propre compte.

2.2.15 - Autres produits et charges opérationnels

Le Groupe a décidé d'appliquer la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n°2004-R-02 relative au format du compte de résultat. Ainsi, les charges et produits non opérationnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Le Groupe classe notamment sous cette rubrique :

- les pertes et gains sur cessions d'actifs immobiliers ;
- les dépréciations exceptionnelles qui pourraient résulter des tests de valeur ;
- les coûts de restructuration.

2.2.16 - Résultats par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période. Le nombre moyen d'actions en circulation est présenté hors actions d'autocontrôle.

Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

2.2.17 - Plans de souscription et/ou d'achats d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options accordées sont évaluées à la date d'octroi selon le modèle Black & Scholes. Son application au Groupe concerne uniquement les options de souscription d'actions accordées au personnel.

Suivant la faculté offerte par la norme, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1er janvier 2005 ont été prises en compte.

La juste valeur des options, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues, est intangible pour la durée du plan et est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les charges de personnel avec pour contrepartie les capitaux propres. L'impact net sur les capitaux propres est donc nul.

2.2.18 - Titres d'autocontrôle

En application de la norme IAS 32, les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres. Le produit de l'éventuelle cession de ces actions est imputé directement en augmentation des capitaux propres, ainsi les éventuelles plus ou moins values n'affectent pas le résultat de l'exercice.

2.2.19 - Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux de change et d'intérêt. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Pour la couverture de change, ces instruments comprennent des achats à terme de devises ainsi que des options d'achat et de vente. Pour la couverture de taux d'intérêt, les instruments utilisés sont des options d'achat et de vente et des swaps.

Ces instruments financiers sont traités comme des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs et ont donc donné lieu, conformément à IAS 39, à la comptabilisation des variations de leur juste valeur en capitaux propres, jusqu'au dénouement de l'opération.

2.2.20 - Activités abandonnées

En conformité avec la norme IFRS 5, le Groupe classe un actif non courant comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Le Groupe évalue les actifs détenus en vue de la vente au montant le plus bas entre la valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et cesse de les amortir. Ces actifs sont présentés séparément dans le bilan et le résultat des activités abandonnées est présenté séparément dans le compte de résultat par un seul montant comprenant le total du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées.

3 - NOTES SUR LE BILAN

3.1 - Immobilisations incorporelles

Les variations au cours des deux derniers exercices s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en K€)	31/12/06	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/07	Acquisitions	Cessions ou sorties	Entrées de périmètre	31/12/08
Logiciels	(1) 294	33	-	(1) 327	28	-	-	(1) 355
Droits aux baux et droits d'entrée	2 345	513	(66)	2 792	142	-	463	3 397
Fonds de commerce	8	-	-	8	-	-	-	8
Autres immos. incorporelles	2	-	(2)	-	-	-	-	-
Total	2 649	546	(68)	3 127	170	-	463	3 760

(1) dont retraitement de la location-financement du logiciel de gestion des points de vente au détail pour 21 K€

Amortissements (en K€)	31/12/06	Dotations	Cessions ou sorties	31/12/07	Dotations ou sorties	Cessions	31/12/08
Logiciels	235	51	-	(1) 286	37	-	(1) 323
Droits aux baux et droits d'entrée	-	-	-	-	-	-	-
Autres immos. incorporelles	2	-	(2)	-	-	-	-
Total	237	51	(2)	286	37	-	323

(1) dont retraitement de la location-financement du logiciel de gestion des points de vente au détail pour 21 K€

Les marques, acquises lors de la création du Groupe, ne sont pas valorisées. Les droits aux baux et droits d'entrée des magasins sont traités comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie. Leur méthode de valorisation est décrite au § 2.2.5 des règles et méthodes comptables.

En 2008, le Groupe a procédé principalement à l'acquisition du droit au bail d'un magasin qui ouvrira en mars 2009 dans le centre commercial de Toulouse Labège, à l'immobilisation de frais d'acquisition pour le point de vente de Rouen qui sera inauguré en avril 2009, et à l'achat de divers logiciels servant notam-

ment à la gestion de la distribution de détail.

Les opérations de transmission universelle de patrimoine sont relatées dans les faits marquants, elles concernent la reprise des magasins LE TANNEUR de Nantes et de Nice.

En 2007, le Groupe avait procédé principalement à l'acquisition du droit au bail du magasin du Carrousel du Louvre et de divers logiciels servant notamment à la conception assistée par ordinateur.

Les cessions concernaient le droit au bail du magasin de la rue Beaurepaire à Paris.

3.2 - Immobilisations corporelles

Les variations au cours des deux derniers exercices s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en K€)	31/12/06	Acquisitions	Cessions ou sorties	Autres mouvements	31/12/07	Acquisitions	Cessions ou sorties	Entrées de périmètre	31/12/08
Terrains	121	-	(2)	-	(1) 119	-	(1)	-	(1) 118
Constructions	1 429	16	-	-	(2) 1 445	-	(32)	-	(2) 1 413
Instal. techniques, matériel et outillage	1 846	252	(5)	-	2 093	279	-	-	2 372
Autres immobilisations corporelles	3 949	896	(37)	104	(3) 4 912	860	(2)	139	(3) 5 909
Immobilisations en cours	5	48	-	-	53	31	-	-	84
Total	7 350	1 212	(44)	104	8 622	1 170	(35)	139	9 896

(1) dont retraitement des crédits-baux de Bort-les-Orgues pour 113 K€

(2) dont retraitement des crédits-baux de Bort-les-Orgues pour 1 156 K€

(3) dont retraitement de la location-financement du matériel informatique de gestion des points de vente pour 93 K€

Amortissements (en K€)	31/12/06	Dotations	Cessions ou sorties	Autres mouvements	31/12/07	Dotations	Cessions ou sorties	Entrées de périmètre	31/12/08
Terrains	1	-	-	-	1	-	-	-	1
Constructions	815	101	-	-	916	101	(23)	-	(1) 994
Instal. techniques, matériel et outillage	1 079	219	(1)	-	1 297	228	-	-	(2) 1 525
Autres immobilisations corporelles	2 569	506	(27)	27	3 075	632	(1)	38	3 744
Total	4 464	826	(28)	27	5 288	961	(24)	38	6 264

(1) dont retraitement des crédits-baux de Bort-les-Orgues pour 816 K€

(2) dont retraitement de la location-financement du matériel informatique de gestion des points de vente pour 74 K€

La catégorie des « Autres immobilisations corporelles » se compose principalement d'agencements et d'installations des sites industriels de Bort-les-Orgues, des magasins, des sites de Paris et de Belley, de matériel informatique et de mobilier (dont celui des corners en grands magasins).

Les acquisitions de l'exercice 2008 concernent principalement :

- des aménagements et mobiliers dans le réseau de vente au détail (583 K€) dont les acquisitions liées au magasin du centre commercial de Strasbourg Rivétoile (233 K€) et au magasin d'usine de Corbeil-Essonnes (173 K€) ouverts en octobre 2008 et des modifications d'agencements apportés aux magasins de Boulogne (53 K€) et du Carrousel du Louvre (41 K€) ainsi qu'au magasin d'usine de Troyes (49 K€),
- des matériels et outillages industriels concernant le site industriel corrézien de Fabrication pour maisons de luxe (275 K€),
- l'agencement et le mobilier du show-room du site parisien (59 K€),

- l'aménagement de corners dans les grands magasins français (38 K€) et japonais (28 K€).

Les cessions sont relatives à la vente d'un terrain et de constructions en grande partie inutilisés du site logistique et administratif de Belley (Rhône-Alpes) évoquée dans les faits marquants.

Les acquisitions de l'exercice 2007 concernaient principalement des aménagements et mobiliers dans le réseau de vente au détail dont les acquisitions liées au magasin du Carrousel du Louvre ouvert en juillet 2007 et à celui d'Arcueil ouvert en septembre 2007, des matériels et outillages industriels concernant le site industriel de Bort-les-Orgues, les investissements réalisés par la filiale japonaise principalement en grands magasins et l'implantation de stands dans les grands magasins et de corners chez certains détaillants.

Les cessions étaient relatives au magasin de la rue Beaurepaire à Paris.

La colonne Autres mouvements concernait l'immobilisation et l'amortissement de la charge d'entretien de toiture de 2004 à la suite du contrôle fiscal intervenu au cours de l'exercice 2007.

3.3 - Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les productions de la filiale Luxrom ont été arrêtées début octobre 2006 et l'effectif a été repris en grande partie par une entreprise locale de maroquinerie. La cession du bâtiment industriel s'est réalisée fin mars 2007 pour un prix de vente de 500 K€ et le reste des immobilisations de la filiale a été cédée ou mis au rebut en cours d'année 2007. Au 31 décembre 2008, l'actif immobilisé de Luxrom est nul. La filiale est en cours de liquidation.

Le résultat de l'activité de la filiale Luxrom de 2007 et 2008 figure au §4.7 en Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

3.4 - Ecarts d'acquisition positifs et regroupements d'entreprise

Le 1^{er} août 2008, LE TANNEUR & CIE a acquis pour 4 € et 9 000 € de frais d'acquisition la totalité des parts de la SARL Tannis exploitant en affiliation le magasin à enseigne LE TANNEUR de Nantes. Le 12 septembre 2008, LE TANNEUR & CIE a acquis pour 2 € la totalité des parts de la SARL Niconath exploitant en affiliation le magasin à enseigne LE TANNEUR de Nice. La transmission universelle du patrimoine de Tannis à LE TANNEUR & CIE a été décidée le 28 août 2008, celle de Niconath le 12 septembre 2008. Les fusions sont devenues effectives le 12 octobre

Le résultat réalisé par le magasin de Nantes entre le 12 octobre et le 31 décembre 2008 s'élève à 3 K€, celui de Nice à 6 K€. Le chiffre d'affaires total de l'année 2008 est de 176 K€ pour Nantes et de 272 K€ pour Nice. L'exercice de Tannis ne coïncidait pas avec l'année civile, il n'est donc pas possible d'estimer le résultat 2008 du magasin de Nantes. Concernant Nice, le résultat total du magasin de l'année 2008 correspond à une perte de 10 K€.

3.5 - Impôts différés actifs

Pour la première fois en 2008, un impôt différé actif de 599 K€ a été inscrit au bilan concernant la maison-mère car il a été estimé que la Société a l'assurance raisonnable de le récupérer les exercices suivants. Cet impôt différé actif correspond à des différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, des retraitements de consolidation et des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts.

3.6 - Actifs financiers

(en K€)	Valeurs brutes								Provisions	
	31/12/06	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/07	Acquisitions	Cessions ou sorties	Entrées de périmètre	31/12/08	31/12/07	31/12/08
Participation non consolidée	3	-	-	3	-	(3)	-	-	(3)	-
Prêts	3	8	(8)	3	4	(7)	-	-	-	-
Dépôts de garantie	299	143	(5)	437	103	-	14	554	-	-
Total	305	151	(13)	443	107	(10)	14	554	(3)	-

2008 pour les deux sociétés, après le délai légal de publication. L'activité des magasins a été conservée. Du statut d'affiliés, ils sont devenus des magasins détenus en propre. Le personnel de vente a été maintenu en poste et est entré dans l'effectif de LE TANNEUR & CIE.

Les montants des actifs, passifs et goodwill comptabilisés lors de ces deux opérations sont les suivants :

(en K€)	Nantes	Nice
Droits aux baux	163	300
Immobilisations corporelles	81	27
Dépôts	5	9
Charges constatées d'avance	-	8
Disponibilités	17	22
Emprunts bancaires	-179	-429
LTC	-98	-139
Compte-courant	-	-11
Dettes fournisseurs	-2	-
Dettes sociales	-2	-3
Dettes fiscales	-2	-
Elimination des titres	-9	-
Goodwill	27	218

En 2007, le poste participation non consolidée concernait exclusivement la société japonaise UPLA Asia, dont le Groupe détenait 10% du capital. Cette participation était provisionnée en totalité. En 2008, cette société a été liquidée.

En 2008, l'augmentation des dépôts de garantie fait suite à la signature des nouveaux baux des magasins des centres commerciaux de Strasbourg Rivétoile et

de Toulouse Labège, à la revalorisation des loyers et à la reprise des magasins de Nantes et Nice.

En 2007, l'augmentation des dépôts de garantie provenait des nouveaux magasins du Carrousel du Louvre et d'Arcueil, des corners japonais et des indexations des loyers. La diminution de ce poste concernait la cession du magasin de la rue Beaurepaire à Paris.

3.7 - Stocks

Les principales composantes du stock sont les suivantes :

(en K€)	2006			2007			2008		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Matières Premières	3 870	(1 197)	2 672	3 983	(1 283)	2 700	4 477	(1 105)	3 372
En-cours	260	-	260	519	-	519	944	-	944
Produits finis	5 964	(520)	5 444	7 053	(568)	6 484	9 836	(831)	9 005
Total	10 094	(1 706)	8 377	11 554	(1 851)	9 703	15 257	(1 936)	13 321

A fin décembre 2008, la hausse du stock de matières premières s'explique par l'augmentation d'activité de la Fabrication pour maisons de luxe. L'augmentation du stock de produits finis est due à la hausse d'activité des Marques propres et aux ouvertures de magasins de l'exercice.

En 2007, les stocks avaient connu une évolution identique pour les mêmes raisons.

3.8 - Créances clients et autres créances

Au 31 décembre 2008, la ventilation des créances par nature et par date d'échéance est la suivante :

(en K€)	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	11 209	11 209	-	-
Créances sociales	74	54	20	-
Créances fiscales	491	491	-	-
Créances sur cessions d'immobilisations	284	284	-	-
Instruments financiers dérivés	77	77	-	-
Charges constatées d'avance	1 074	1 074	-	-
Autres créances	440	230	210	-
Total	13 649	13 419	230	-

Au 31 décembre 2007, la ventilation des créances par nature et par date d'échéance était la suivante :

(en K€)	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	54	54	-	-
Créances clients et comptes rattachés	10 512	10 512	-	-
Créances sociales	58	32	26	-
Créances fiscales	422	222	200	-
Créances sur cessions d'immobilisations	159	83	76	-
Instruments financiers dérivés	10	10	-	-
Charges constatées d'avance	870	870	-	-
Autres créances	480	223	257	-
Total	12 565	12 006	459	-

La Société-mère utilise un contrat d'affacturage confidentiel lui permettant de mobiliser une partie de ses créances clients. Au 31 décembre 2008, le montant des créances cédées au factor s'élève à 3 424 K€ (3 466 K€ au 31 décembre 2007). La Société-mère a également recours à des cessions de créances professionnelles dites « cessions Daily »

dont le montant s'élève à 2 991 K€ au 31 décembre 2008 (347 K€ à fin 2007).

Les créances clients comprennent des effets à recevoir pour un montant de 1 099 K€ fin 2008 et de 1 560 K€ fin 2007.

En application de la norme IFRS 7, voici la répartition des créances clients nettes entre encours non échus et encours échus au 31 décembre 2008 :

(En K€)	Encours		Encours échus			TOTAL
	non échus	Moins d'1 mois	Entre 1 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Plus de 12 mois	
Créances clients brutes et comptes rattachés	10 016	634	260	(23)	321	11 209
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(2)	-	(16)	(8)	(168)	(194)
Créances clients nettes et comptes rattachés	10 014	634	244	(31)	153	11 014

L'analyse des créances échues depuis plus de 12 mois mais non dépréciées n'a pas révélé de risque de crédit complémentaire (TVA récupérable, compensation avec des dettes fournisseurs, etc.).

Les créances fiscales incluent un montant de 300 K€ relatif aux crédits d'impôt recherche des exercices 2005, 2007 et 2008, qui a été recouvré en début d'année 2009, ainsi qu'un montant de 171 K€ de taxe sur la valeur ajoutée.

Les créances sur cessions d'immobilisations comprennent le solde de la cession du terrain de Belley évoquée dans les faits marquants (125 K€) qui doit être réglé avant fin septembre 2009. Une clause résolutoire de la totalité de la vente a été prévue pour garantir le règlement.

Ce poste inclut également pour 170 K€ le solde de la cession de la marque UPLA de décembre 2005 dont le règlement était étalé sur 4 années. L'échéance de décembre 2008 n'ayant pas été honorée, une action judiciaire est en cours et une dotation pour dépréciation de la moitié de la créance a été dotée, soit 85 K€. LE TANNEUR & CIE dispose du nantissement de la marque UPLA en garantie du règlement de cette créance.

Le poste « Autres créances » correspond à la retenue de garantie liée aux opérations d'affacturage (220 K€), aux créances sur opérations d'échanges publicitaires (44 K€), aux comptes des fournisseurs débiteurs (92 K€) et aux avoirs à recevoir (84 K€).

Les provisions comptabilisées sur les créances sont les suivantes :

(en K€)	31/12/06	Dotations	Reprises	31/12/07	Dotations	Reprises	31/12/08
Créances clients et comptes rattachés	65	121	(18)	168	85	(59)	194
Créances sur cessions d'immobilisations	-	-	-	-	85	-	85
Total	65	121	(18)	168	170	(59)	279

Le détail des charges constatées d'avance s'analyse ainsi :

(en K€)	2007	2008
Loyers et charges immobilières	359	373
PLV	121	142
Publicité	100	141
Mobilier magasins et corners	58	129
Salons	43	71
Prestations	-	44
Honoraires	15	39
Primes d'assurance	9	35
Charges d'intérêts sur crédit-bail Bort-les-Orgues	44	27
Locations diverses	35	23
Charge de maintenance sur matériel informatique en location-financement	23	22
Emballages	11	15
Maintenance contrats divers	29	8
Intérêts et commissions non échus	2	2
Fuel	2	1
Autres	9	2
Total	870	1 074

Les charges constatées d'avance correspondent à des éléments facturés en 2008 alors qu'ils concernent l'exercice 2009. Les supports de PLV (Publicité sur le Lieu de Vente) comptabilisés en charges constatées d'avance sont ceux qui n'ont pas encore été écoulés à la clôture mais qui le seront prochainement. Les autres charges de publicité constatées d'avance concernent la conception de la campagne de communication de la saison Printemps-Eté 2009.

3.9 - Liquidités et quasi-liquidités

Les valeurs mobilières de placement se ventilent comme suit :

(en K€)	2007		2008	
	Valeur d'achat	Valeur liquidative	Valeur d'achat	Valeur liquidative
6 310 Etoile Patrimoine Equi. C	76	73	76	57

La différence entre la valeur d'achat et la valeur liquidative a fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 19 K€ au 31 décembre 2008.

Le montant des effets remis à l'encaissement et non crédités à la clôture s'élève à 776 K€ (dont 478 K€ au titre du contrat d'affacturage confidentiel).

3.10 - Capitaux propres

Le tableau d'évolution du capital social de la Société-mère est le suivant :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918 €	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-	3 525 417 €
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-	3 558 585 €
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 K€	-	3 570 665 €

Au 31 décembre 2008, à la suite de l'exercice en cours d'année de 4 000 options de souscription attribuées dans le cadre des plans d'options mis à la disposition de certains salariés, le capital se compose de 1 406 125 actions ordinaires de 3 € de nominal, entièrement libérées. Un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire après la première cotation boursière (le 20 avril 2000).

Les actions LE TANNEUR & CIE détenues par la Société ne bénéficient ni du droit de vote ni du droit aux dividendes. Le capital se décompose ainsi :

	2007	2008
Actions à droit de vote double	18 731	21 757
Actions à droit de vote simple	1 380 259	1 374 814
Actions d'autocontrôle	3 135	9 554
Nombre total d'actions	1 402 125	1 406 125

L'information sur les options de souscription est synthétisée dans le § 10 du rapport du Conseil d'administration.

Deux exercices d'options de souscription sont intervenus en cours d'exercice 2008 :

	Nombre d'options exercées	Cours de l'action à la date d'exercice
11/02/08	1 500	9,10 €
20/05/08	2 500	9,40 €

Deux exercices d'options de souscription étaient intervenus en cours d'exercice 2007 :

	Nombre d'options exercées	Cours de l'action à la date d'exercice
23/04/07	6 200	16,87 €
14/11/07	1 000	13,20 €

Le Conseil d'administration du 28 août 2008 a consenti à un salarié du Groupe 40 000 options de souscription exerçables à un prix de 6,55 € à partir du 28 août 2010.

L'effet de la dilution potentielle sur le bénéfice par action s'élève à 0,285% (0,984% à fin 2007). Les bénéficiaires n'incluent aucun mandataire social.

3.11 - Intérêts des minoritaires

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires depuis le 31 décembre 2004.

3.12 - Dettes

L'analyse des dettes par nature et en fonction des dates d'échéance se présente comme suit au 31 décembre 2008 :

(en K€)	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières à 2 ans minimum à l'origine	2 575	1 498	1 060	17
Impôts différés	34	34	-	-
Dettes liées aux locations-financements	299	84	215	-
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	9 445	9 445	-	-
Dettes au titre des pensions et retraites	1 408	3	212	1 193
Fournisseurs et comptes rattachés	9 246	9 246	-	-
Dettes sociales	2 829	2 829	-	-
Dettes fiscales	1 145	1 145	-	-
Dettes sur immobilisations	181	181	-	-
Instruments financiers dérivés	149	149	-	-
Avoirs à établir	616	616	-	-
Produits constatés d'avance	12	12	-	-
Autres dettes	222	222	-	-
Total	28 160	25 463	1 487	1 210

Les dettes financières à 2 ans maximum à l'origine correspondent aux soldes créditeurs des comptes bancaires pour 358 K€, à une provision pour frais bancaires pour 99 K€, aux créances clients affacturées ou faisant l'objet d'une cession « Dailly » pour 6 416 K€ et au tirage à 3 mois de 2 572 K€ renouvelé en novembre 2008 sur la tranche B de l'emprunt bancaire principal.

LE TANNEUR & CIE a souscrit en juin 2008 un emprunt de 150 K€ pour le financement de matériel industriel pour son activité de Fabrication pour maisons de luxe. A la suite de l'acquisition puis de la transmission universelle de patrimoine des deux SARL détenant les magasins LE TANNEUR de Nantes et de Nice, le Groupe est devenu débiteur en octobre 2008 des emprunts bancaires attachés à ces magasins et s'élevant respectivement à 179 K€ et 423 K€ à la date de fusion. Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2006 pour la zone Chine, la Coface a versé au Groupe une avance de 70 K€ en 2007 et de 115 K€ en 2008.

Le montant des emprunts remboursés sur la période s'élève à 3 671 K€.

Le poste fournisseurs et comptes rattachés comprend des effets à payer en portefeuille pour 2 383 K€ et des factures à recevoir pour 735 K€.

Les autres dettes comprennent principalement les dettes sur opérations d'échange et les comptes clients créditeurs.

L'analyse des dettes par nature et en fonction des dates d'échéance se présentait comme suit au 31 décembre 2007 :

(en K€)	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières à 2 ans minimum à l'origine	1 952	415	1 516	21
Impôts différés	54	54	-	-
Dettes liées aux locations- financements	472	173	299	-
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	7 223	7 223	-	-
Dettes au titre des pensions et retraites	1 267	-	155	1 112
Fournisseurs et comptes rattachés	7 420	7 420	-	-
Dettes sociales	2 373	2 373	-	-
Dettes fiscales	1 120	1 120	-	-
Dettes sur immobilisations	22	22	-	-
Instruments financiers dérivés	27	27	-	-
Produits constatés d'avance	55	55	-	-
Autres dettes	534	534	-	-
Total	22 517	19 416	1 970	1 133

Les dettes financières à 2 ans maximum à l'origine correspondaient aux soldes créditeurs des comptes bancaires pour 196 K€, aux créances clients affacturées ou faisant l'objet d'une cession « Dailly » pour 3 812 K€ et au tirage à 12 mois de 3 215 K€ réalisé en février 2007 sur la tranche B de l'emprunt bancaire principal.

Le montant des emprunts remboursés sur la période s'élevait à 1 915 K€.

Le poste fournisseurs et comptes rattachés comprenait des effets à payer en portefeuille pour 1 693 K€ et des factures à recevoir pour 804 K€.

3.12.1 - Dettes au titre des pensions et retraites

Les dettes au titres des pensions et retraites correspondent aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite des salariés et des charges sociales afférentes. Une évaluation de l'engagement correspondant est calculée en fonction de l'ancienneté, de l'âge, du taux de rotation, du taux de mortalité par sexe (TGF05 et TGH05) et du salaire des membres du personnel. Le calcul prend également en compte un taux de revalorisation des salaires en fonction de la catégorie du salarié :

- 3,85% pour les cadres
- 1,715% pour les techniciens et agents de maîtrise
- 1,52% pour les employés
- 2,65% pour les ouvriers.

Le Groupe n'a pas assimilé les indemnités de départ à la retraite aux indemnités de rupture prévues par l'accord national interprofessionnel du 10 janvier 2008.

Une actualisation est effectuée au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédent (4,46% au 31 décembre 2008 et 4,65% au 31 décembre 2007). L'effet de la revalorisation des salaires se chiffre à +716 K€ en 2008 (+679 K€ en 2007) tandis que celui de l'actualisation s'élève à -702 K€ en 2008 (-684 K€ en 2007).

Le poste a évolué de la façon suivante (en K€) :

31/12/2006	Dotation aux provisions	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	31/12/2007	Dotation aux provisions	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	31/12/2008
1 257	49	(12)	(27)	1 267	188	(14)	(33)	1 408

3.12.2 - Contrats de location-financement

La valeur nette comptable pour chaque catégorie d'actif faisant l'objet de contrats de location-financement a évolué de la façon suivante :

(en K€)		31/12/06	Augm.	Dim.	31/12/07	Augm.	Dim.	31/12/08
Immobilisations incorporelles								
Logiciels	Valeur brute	21	-	-	21	-	-	21
	Amortissements	(14)	(7)	-	(21)	-	-	(21)
Valeur nette des immo. incorporelles		7	(7)	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles								
Terrains	Valeur brute	113	-	-	113	-	-	113
	Amortissements	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur nette	113	-	-	113	-	-	113
Constructions	Valeur brute	1 156	-	-	1 156	-	-	1 156
	Amortissements	(661)	(77)	-	(738)	(77)	-	(815)
	Valeur nette	495	(77)	-	418	(77)	-	341
Autres immo. corp.	Valeur brute	93	-	-	93	-	-	93
	Amortissements	(38)	(19)	-	(57)	(18)	-	(75)
	Valeur nette	55	(19)	-	36	(18)	-	18
Valeur nette des immo. corporelles		663	(96)	-	567	(95)	-	472
Total général Valeur nette		670	(103)	-	567	(102)	-	465

Le rapprochement entre les paiements futurs au titre des contrats de location-financement et leur valeur actualisée au 31/12/2008 se présente ainsi :

(en K€)	Total		A moins d'un an		A plus d'un an et moins de 5 ans		A plus de 5 ans	
	Paie- ments futurs	Valeur actualisée	Paie- ments futurs	Valeur actualisée	Paie- ments futurs	Valeur actualisée	Paie- ments futurs	Valeur actualisée
Crédit-bail Bort-les-Orgues n°1	280	250	65	62	215	188	-	-
Crédit-bail Bort-les-Orgues n°2	20	19	20	19	-	-	-	-
Total	300	269	85	81	215	188	-	-

Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédent.

Au 31/12/2007, le rapprochement entre les paiements futurs au titre des contrats de location-financement et leur valeur actualisée se présentait ainsi :

(en K€)	Total		A moins d'un an		A plus d'un an et moins de 5 ans		A plus de 5 ans	
	Paie- ments futurs	Valeur actualisée	Paie- ments futurs	Valeur actualisée	Paie- ments futurs	Valeur actualisée	Paie- ments futurs	Valeur actualisée
Crédit-bail Bort-les-Orgues n°1	375	329	96	91	280	238	-	-
Crédit-bail Bort-les-Orgues n°2	47	44	27	26	20	18	-	-
Système de gestion des magasins	54	52	54	52	-	-	-	-
Total	476	425	177	169	300	256	-	-

3.13 - Exposition aux risques de marché

3.13.1 - Exposition aux risques de taux d'intérêt

Au 31/12/2008, les dettes financières sont en grande partie à taux variable indexé sur l'indice Euribor. L'exposition au risque de taux s'analyse de la façon suivante :

Nature du risque (en €)	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
EMPRUNT À TAUX VARIABLE :					
Euribor 3M +1,2%	3 868	-	-	-	3 868
EMPRUNTS À TAUX FIXE :					
3,20%	22	23	156	-	201
3,41%	-	11	188	17	215
3,90%	14	15	133	-	162
3,99%	14	14	35	-	63
4,50%	2	3	4	-	9
4,90%	14	14	106	-	134
5,60%	19	19	164	-	202
5,81%	9	9	83	-	101
Total Emprunts	3 962	108	869	17	4 956

La Société a mis en place une couverture partielle de taux d'intérêt au titre de ses dettes à court et moyen terme :
- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 31 octobre 2006 au 31 décembre 2009 sur un nominal de 1 M€ avec

un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 3,46 et 4,50%, adossé à l'endettement à court terme.

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 29 juin 2007 au 30 juin 2010 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 4,10 et 4,65%, adossé à l'endettement à court terme.
- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 30 novembre 2007 au 30 novembre 2011 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 3,88 et 4,75%, allié à un cap de mêmes caractéristiques à 4,25% désactivant à 4,75%, adossé à l'endettement à court terme.
- Swap de couverture du 30 janvier 2009 au 30 juillet 2010 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre un taux fixe de 2,96%, adossé à l'endettement à court terme.

Au cours de l'exercice 2008, les couvertures de taux d'intérêt suivantes ont atteint leur terme :

- Option d'achat de type CAP du 29 décembre 2006 au 30 juin 2008 au taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 3 mois de 4,25% sur un nominal de 1 M€, adossé à la tranche A de l'emprunt à moyen terme.
- Swap de couverture du 31 octobre 2006 au 31 décembre 2008 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre un taux fixe de 3,87%, adossé à l'endettement à court terme.

Au 31 décembre 2007, l'exposition au risque de taux s'analysait de la façon suivante :

Nature du risque (en €)	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
EMPRUNT À TAUX VARIABLE :					
Euribor 3M +1,2%	3 400	185	1 297	-	4 882
EMPRUNT À TAUX FIXE :					
Société-mère 3,99%	14	14	64	-	92
Emprunt LTC Bruxelles 5,81%	8	9	80	21	118
Total Emprunts	3 422	208	1 441	21	5 092

L'emprunt bancaire principal, négocié en juillet 2005, dont le solde à la date de clôture est de 3 868 K€ (tranches A et B) est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers (R1 et R2) calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre de chaque année. Pour la période de 12 mois s'achevant au 31 décembre de chaque année entre 2005 et 2011 inclus, les ratios R1 et R2 doivent être inférieurs ou égaux à respectivement 3 et 1. En cas de non respect de cette double condition, LE TANNEUR & CIE se verrait dans l'obligation de procéder à un remboursement anticipé.

Le ratio **R1** (dit ratio de levier) est égal à $DLMT / EBITDA$ avec :

- **DLMT** désignant le montant des dettes financières supérieures à un an incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières
- **EBITDA** désignant le résultat opérationnel courant retraité des dotations et reprises sur provisions d'exploitation pour dépréciation d'actifs et pour risques et charges et des dotations aux amortissements.

Le ratio **R2** (dit ratio de gearing) est égal à $\text{Dettes financières nettes} / \text{Fonds propres}$ avec :

- **Dettes financières nettes** désignant le montant des dettes financières à court, moyen et long terme incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières augmenté des effets escomptés non échus et des cessions de créances dites « loi Dailly » et diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement. Les créances facturées sont exclues du calcul.
- **Fonds propres** désignant le montant des capitaux propres.

Au 31 décembre 2008, le ratio R1 s'élève à 3,37 (3,28 en 2007) et le ratio R2 à 0,70 (0,56 en 2007).

La condition R1 n'est donc pas respectée cette année, ce qui constitue un cas de défaut. Toutefois, la majorité des banques participantes a donné son accord, par un courrier du 12 mars 2009, pour accepter cette dérogation pour l'année. La totalité de cet emprunt a été reclassée en élément courant au 31 décembre 2008.

3.13.2 - Exposition aux risques de change

Le Groupe a maintenu sur l'exercice une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devise (principalement en HKD et USD). A la clôture de l'exercice 2008, des couvertures ont été contractées au titre des saisons été et hiver 2009. Ces opérations sont valorisées différemment en fonction de leur nature couvrante ou non couvrante.

Opérations couvrantes

Il existe deux catégories d'opérations couvrantes :

1) Instruments financiers couvrant des opérations en dettes ou créances au 31 décembre 2008 :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Cours de conversion initial	Résultat de change
Achat USD à terme	07/01/09	1,5518	200	1,4601	8
Achat USD à terme	07/01/09	1,4694	200	1,4601	1
Achat USD à terme	07/01/09	1,2983	200	1,4601	-17
Achat USD à terme	21/01/09	1,4580	250	1,4601	
					-8

Le traitement comptable de ces couvertures consiste à valoriser les dettes et créances en devises figurant au bilan au taux contracté en constatant l'écart de change en compte de résultat.

2) Autres opérations couvrantes au 31 décembre 2008 :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Variation de la valeur temps en K€	Variation de la valeur intrinsèque en K€	Total de l'écart de valorisation en K€
Achat USD à terme	28/01/09	1,5312	200	-1	15	13
Achat Call USD (Put EUR)	05/06/09	1,5000	200	-2	10	9
Vente Put EUR (Call USD)	05/06/09	1,5796	200	2		2
Achat USD à terme	19/02/09	1,4975	250	-1	14	13
Achat Call USD (Put EUR)	17/02/09	1,4000	150	0	1	1
Vente Put EUR (Call USD)	17/02/09	1,4380	150			
Achat Call USD (Put EUR)	17/03/09	1,4650	250	-1	9	8
Vente Put EUR (Call USD)	17/03/09	1,5070	250	0		0
Achat Call USD (Put EUR)	17/03/09	1,4450	200	-1	5	4
Vente Put EUR (Call USD)	17/03/09	1,4750	200			
Achat USD à terme	29/06/09	1,2786	200	0	-12	-12
Achat Call USD (Put EUR)	25/06/09	1,4544	150	-1	1	0
Vente Put EUR (Call USD)	25/06/09	1,4544	150	0		0
Achat Call USD (Put EUR)	15/07/09	1,4995	200	-3	5	3
Vente Put EUR (Call USD)	15/07/09	1,4995	200	2		2
Achat USD à terme	30/07/09	1,4433	250		7	7
Achat USD à terme	28/08/09	1,4438	250		7	7
Achat USD à terme	28/08/09	1,3827	250	0		
Achat Call USD (Put EUR)	15/09/09	1,3400	200	-2		-2
Vente Put EUR (Call USD)	15/09/09	1,4170	200	-3		-3
Achat Call USD (Put EUR)	15/09/09	1,3900	200	0		0
Vente Put EUR (Call USD)	15/09/09	1,4664	200	0		0
Achat Call USD (Put EUR)	14/10/09	1,4100	200	0	2	2
Vente Put EUR (Call USD)	14/10/09	1,4890	200	2		2
Achat USD à terme	16/04/09	1,4072	400	-2	6	4
Achat HKD à terme	14/01/09	11,9336	600	-1	6	5
Achat HKD à terme	13/02/09	11,6555	600	-1	5	4
Achat HKD à terme	13/02/09	11,1636	200		1	1
Achat HKD à terme	19/03/09	11,3266	750	-1	4	4
Achat HKD à terme	19/03/09	10,9708	750	-1	2	1
Achat HKD à terme	17/04/09	10,8380	500	-1	1	0
Achat HKD à terme	29/06/09	9,8970	800	0	-6	-6
Achat HKD à terme	30/07/09	10,7350	1 000	0	0	0
Achat HKD à terme	28/08/09	10,7325	1 000	0	0	0
Vente JPY à terme	27/03/09	136,1627	34 500	14	-35	-21
Vente JPY à terme	30/06/09	147,6500	25 000	13	-43	-30
Vente JPY à terme	30/09/09	133,5000	35 600	8	-27	-18
				20	-20	

Concernant les autres opérations couvrantes, la variation de la valeur temps est comptabilisée en résultat de change tandis que la variation de la valeur intrinsèque est enregistrée dans un compte spécifique de capitaux propres. En contrepartie, le total de l'écart de valorisation figure en compte de bilan.

Opérations non couvrantes

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Total de l'écart de valorisation en K€
Vente Put EUR (Call USD)	17/02/09	1,5795	100	1
Vente Put EUR (Call USD)	17/02/09	1,4380	150	
Vente Put EUR (Call USD)	17/03/09	1,5070	250	0
Vente Put EUR (Call USD)	17/03/09	1,4740	200	
Vente Put EUR (Call USD)	25/06/09	1,4544	150	0
Vente Put EUR (Call USD)	15/07/09	1,4995	200	2
Vente Put EUR (Call USD)	15/09/09	1,4170	200	-3
Vente Put EUR (Call USD)	15/09/09	1,4664	100	0
Vente Put EUR (Call USD)	14/10/09	1,4890	50	0
Vente Put EUR (Call USD)	25/06/09	1,4544	150	0
Vente Put EUR (Call USD)	15/07/09	1,4995	200	2
Vente Put EUR (Call USD)	15/09/09	1,4170	200	-3
Vente Put EUR (Call USD)	15/09/09	1,4664	100	0
Vente Put EUR (Call USD)	14/10/09	1,4890	50	0
				0

Pour les opérations non couvrantes, la totalité de l'écart de valorisation est enregistré en résultat de change en contrepartie d'un compte de bilan.

Le traitement comptable des instruments de couverture a donc l'incidence suivante en K€ :

	31/12/2007	31/12/2008
- Gain de change	(89)	(46)
- Perte de change	15	32
- Compte spécifique de capitaux propres	11	20
- Compte d'actif d'instruments financiers	2	149
- Compte de passif d'instruments financiers	(26)	(149)
- Revalorisation des créances	87	-
- Revalorisation des dettes fournisseurs	(37)	(6)

Au 31 décembre 2007, la valorisation des couvertures était la suivante :

Opérations couvrantes

1) Instruments financiers couvrant des opérations en dettes ou créances au 31 décembre 2007 :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Cours de conversion initial	Résultat de change
Vente Put EUR (Call USD)	14/01/08	1,3570	100	1,3901	-2
Vente Put EUR (Call USD)	19/02/08	1,3870	100	1,3901	
Achat USD à terme	21/02/08	1,4220	150	1,3901	2
Vente Put EUR (Call USD)	25/03/08	1,3610	150	1,3901	-2
Achat USD à terme	26/03/08	1,3450	150	1,3901	-4
Vente Put EUR (Call USD)	21/04/08	1,3900	100	1,3901	
Achat USD à terme	23/04/08	1,4218	100	1,3901	2
Vente Put EUR (Call USD)	12/05/08	1,4150	100	1,3901	1
Vente Put EUR (Call USD)	20/05/08	1,4550	100	1,3901	3
Achat USD à terme	21/05/08	1,3615	150	1,3901	-2
Vente Put EUR (Call USD)	23/06/08	1,4110	150	1,3901	2
Achat HKD à terme	23/01/08	10,7483	150	10,7288	0
Achat HKD à terme	21/02/08	10,6481	500	10,7288	
Achat HKD à terme	21/02/08	11,0270	500	10,7288	1
Vente JPY à terme	28/03/08	132,5140	25 000	164,9300	37
Vente JPY à terme	27/06/08	140,4827	34 500	164,9300	36
Vente JPY à terme	29/09/08	151,8000	25 000	164,9300	13
					88

2) Instruments financiers au 31 décembre 2007 qui n'étaient pas susceptibles d'être exercés :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise
Achat Call USD (Put EUR)	14/01/08	1,3570	100
Achat Call USD (Put EUR)	19/02/08	1,3870	100
Achat Call USD (Put EUR)	25/03/08	1,3150	150
Achat Call USD (Put EUR)	21/04/08	1,3450	100
Achat Call USD (Put EUR)	12/05/08	1,3500	100
Achat Call USD (Put EUR)	20/05/08	1,4550	100
Achat Call USD (Put EUR)	23/06/08	1,4110	150

3) Autres opérations couvrantes au 31 décembre 2007 :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Variation de la valeur temps en K€	Variation de la valeur intrinsèque en K€	Total de l'écart de valorisation en K€
Achat USD à terme	25/06/08	1,4333	150	0	-3	-3
Achat USD à terme	25/06/08	1,4456	150	0	-2	-2
Achat Call USD (Put EUR)	28/07/08	1,4689	150	1	-2	-1
Vente Put EUR (Call USD)	28/07/08	1,4689	150	-1		-1
Achat USD à terme	27/08/08	1,4566	200		-1	-1
Achat Call USD (Put EUR)	22/09/08	1,4400	200			
Vente Put EUR (Call USD)	22/09/08	1,4920	200	-1		-1
Achat USD à terme	29/10/08	1,4554	150		-1	-1
Achat Call USD (Put EUR)	24/11/08	1,4200	150	-1	0	
Vente Put EUR (Call USD)	24/11/08	1,5060	150			
Achat HKD à terme	30/07/08	11,3573	750	0	-1	
Achat HKD à terme	24/09/08	11,2833	750	1	-1	-1
				-2	-11	-12

Opérations non couvrantes

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise	Total de l'écart de valorisation en K€
Vente Put EUR (Call USD)	14/01/08	1,3570	100	-5
Vente Put EUR (Call USD)	19/02/08	1,3870	100	-3
Vente Put EUR (Call USD)	21/04/08	1,3900	50	-2
Vente Put EUR (Call USD)	20/05/08	1,4550	100	-1
Vente Put EUR (Call USD)	28/07/08	1,4689	150	-1
Vente Put EUR (Call USD)	22/09/08	1,4920	100	-1
Vente Put EUR (Call USD)	24/11/08	1,5060	50	
				-12

3.14 - Provisions

Les provisions et leur évolution s'analysent comme suit :

(en K€)	31/12/2006	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	31/12/2007	Dotations	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	31/12/2008
Provisions pour risques									
Provisions pour litiges	140	1	(46)	(9)	86	-	(26)	-	60
Provision pour médailles du travail	168	-	-	(16)	152	-	(4)	-	148
Total	309	1	(46)	(27)	238	-	(30)	-	208

Les provisions prennent en compte plusieurs litiges dont le montant a été estimé selon l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources, en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les provisions incluent également les engagements en matière de prime de médailles du travail correspondant aux primes susceptibles d'être versées à l'occasion des futures remises des médailles du travail au personnel présent au 31/12/2008. Cette provision est déterminée en tenant compte de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille, cette probabilité dépendant notamment de statistiques de rotation du personnel et de tables de mortalité (TGF05 et TGH05), le montant de l'engagement étant actualisé au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédant (4,46% au 31/12/2008). L'actualisation au titre de l'exercice représente un produit de 5 K€.

Une société de maroquinerie a assigné pour un montant de 225 K€ LE TANNEUR & CIE pour contrepartie d'un modèle de sac. LE TANNEUR & CIE a considéré cette action comme infondée et n'a pas doté de provision relative à ce litige. L'audience de l'affaire n'a pas encore été fixée.

En 2007, les reprises de provisions qui n'ont pas eu de

contrepartie directe en charge ont impacté le résultat opérationnel courant.

4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 - Produits opérationnels courants

4.1.1 - Chiffres d'affaires

Les activités du Groupe se répartissent de la façon suivante :

- la distribution contrôlée à travers son propre réseau de magasins à enseigne (16 en France et 1 à Bruxelles au 31/12/08), ses commissionnaires-affiliés (13 en France et 1 au Luxembourg au 31/12/08), son réseau de magasins d'usine (6 au 31/12/08) et le site Internet www.eTanneur.com.
- la distribution en gros auprès des détaillants indépendants, des chaînes de grands magasins, des agents et importateurs étrangers,
- la fabrication pour le compte de maisons de luxe.

La ventilation du chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices se répartit de la façon suivante :

Activités (en K€)	2006			2007			2008		
	France	Export	Total	France	Export	Total	France	Export	Total
Magasins contrôlés en propre et affiliés	6 702	239	6 941	8 906	234	9 140	10 365	337	10 702
Autres distributions	13 495	2 488	15 983	12 865	3 128	15 993	13 205	3 440	16 645
Fabrication pour maisons de luxe	24 173	-	24 173	24 491	-	24 491	29 397	34	29 431
Total chiffre d'affaires	44 371	2 727	47 098	46 262	3 362	49 624	52 967	3 810	56 777

L'exercice 2008 a enregistré un chiffre d'affaires en augmentation de 14,4%.

En comparaison avec l'année 2007, les activités traditionnelles du Groupe ont évolué de la façon suivante :

- Les ventes réalisées dans le réseau de distribution au détail ont augmenté de 17,1%. Cette évolution s'explique d'une part par les ouvertures successives de magasins en cours d'année (4 en 2008 et 6 en 2007) et d'autre part par une progression de chiffre d'affaires de 3,9% à périmètre constant.

- En France, les ventes en gros des Marques propres ont bénéficié d'une progression de 2,6%. Le chiffre d'affaires réalisé auprès des détaillants multi-marques a augmenté de 1,9%. En revanche, le changement du mode de gestion de 14 corners (passage d'un système de « ventes fermes » à des « ventes conditionnelles ») a pesé sur les ventes aux grands magasins et leur contribution de l'exercice mais devrait désormais permettre un meilleur approvisionnement de ces stands. Des ventes de déstockage importantes de produits non reconduits dans les collections 2009 ont été initiées en fin d'exercice, en dépit de marges défavorables, afin

de ne pas générer des sur-stocks qu'il aurait été de plus en plus difficiles d'écouler.

- A l'exportation, l'activité des Autres distributions en hausse de 10,0% s'est développée au Japon, en Suisse et en Italie.

- La Fabrication pour maisons de luxe a connu une belle progression de 20,2%. Le Groupe a signé un engagement de confidentialité avec ses clients maisons de luxe l'empêchant de publier leurs noms.

Le chiffre d'affaires correspondant à des ventes de marchandises échangées contre des achats publicitaires s'élève à 107 K€ (27 K€ sur l'exercice 2007).

4.1.2 - Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité correspondent à des subventions d'exploitation.

4.2 - Charges opérationnelles courantes

4.2.1 - Achats consommés

L'augmentation des achats consommés est supérieure à celle du chiffre d'affaires du fait d'une variation des stocks de produits finis et en-cours en hausse.

4.2.2 - Autres achats et charges externes

L'évolution du poste s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	2006	2007	2008
Locations et charges locatives	1 662	1 972	2 213
Honoraires et commissions	1 328	1 466	1 673
Publicité, relations extérieures	1 491	1 467	1 458
Personnel extérieur à l'entreprise	1 047	1 386	1 353
Achats non stockés de matériels et fournitures	759	856	860
Transports	534	576	754
Déplacements, missions et réceptions	625	702	648
Prestations de services	292	345	446
Entretien et réparations	329	343	354
Frais postaux, télécommunications	210	222	234
Services bancaires	154	172	201
Assurances	139	153	159
Divers	122	143	204
Total	8 692	9 804	10 557

De 2007 à 2008, l'augmentation de 7,7% de ce poste s'explique principalement par les éléments suivants :

- La hausse des locations immobilières du fait de l'ouverture des points de vente du Carrousel du Louvre et d'Arcueil en cours d'année 2007 et de celle des magasins de Strasbourg Rivétoile et de Corbeil-Essonnes en 2008.

- L'augmentation des prestations, des rémunérations d'intermédiaires et des honoraires, le Groupe ayant eu recours à des prestataires pour le stockage des lignes AIR France by LE TANNEUR, pour l'exploitation de cartes de fidélité en magasins, pour des recrutements, pour la valorisation puis une étude de branding sur la marque LE TANNEUR, pour des travaux d'architecte sur le concept de magasin et pour la mise en place d'un contrat de liquidité. Par ailleurs, une formation d'envergure a été lancée en fin d'exercice à destination du personnel de vente.

- La hausse du transport sur ventes du fait d'un effet volume et prix.

4.2.3 - Impôts et taxes

Le poste s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	2006	2007	2008
Taxe professionnelle	294	358	399
Impôts et taxes sur rémunérations	269	280	360
Contribution Delalande	87	4	-
Taxe ORGANIC	78	80	91
Contribution personnes handicapées	54	52	25
Taxe CIDIC	41	41	52
Taxes foncières	37	38	40
TVS	31	25	27
Impôt Forfaitaire Annuel	21	21	22
Autres taxes	10	21	15
Total	922	920	1 031

L'augmentation de la taxe professionnelle s'explique par les investissements réalisés et par la prise en compte à partir de 2007 des rectifications notifiées lors du contrôle fiscal intervenu en cours d'année précédente.

La hausse des impôts et taxes sur rémunérations résulte de l'augmentation du poste Salaires et traitements.

4.2.4 - Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

(en K€)	2006	2007	2008
Salaires et traitements	10 675	10 233	11 281
Charges sociales (allègements Fillon déduits)	3 654	3 636	4 179
Charge de stock options et d'attribution gratuite d'actions	-	18	81
Participation	-	-	24
Autres charges de personnel	20	26	36
Total	14 349	13 913	15 601

L'évolution des salaires et charges sociales s'explique par un effectif moyen en équivalent temps plein qui est passé de 470 en 2007 à 493 en 2008 et par la revalorisation des grilles de salaires. A la suite d'un contrôle URSSAF intervenu pour la maison-mère en cours d'année concernant les exercices 2005 à 2007, une rectification de 57 K€ a été notifiée.

La part des filiales sur ce poste est de 359 K€ en 2008 (382 K€ en 2007).

Pour la première fois depuis l'existence de la Société, la participation a été déclenchée.

L'accord d'intéressement concernant les salariés de la maison-mère signé pour 3 ans le 30 mars 2007 est basé sur une évolution des performances à la fois semestrielles et annuelles. Les seuils de déclenchement n'ayant pas été atteints, aucun montant n'a été distribué ni provisionné au titre de 2007 et 2008.

La charge de stock options et d'attribution gratuite d'actions constatée en 2008 trouve sa contrepartie dans les capitaux propres et résulte de l'application de la norme IFRS 2 sur les paiements en actions aux plans de souscription d'actions du 30 août 2007 et 28 août 2008 et d'attribution gratuite d'actions du 30 août 2007 au profit de certains salariés.

En ce qui concerne les stock options attribuées le 30 août 2007, la charge a été évaluée au moment de l'attribution des options et a été étalée prorata temporis entre la date d'attribution (30 août 2007) et celle de premier emploi (30 août 2009). En l'absence de marché, le calcul Black & Scholes a été employé selon les hypothèses suivantes :

- Cours de l'action au moment de l'attribution à

14,80 € soit la valeur moyenne de cotation du mois précédent,

- Durée de vie estimée de l'option fixée à 3 ans soit une hypothèse de détention jusqu'à une date moyenne entre le 30 août 2009 et le 30 août 2011 (date à partir de laquelle les actions levées sont cessibles),

- Volatilité attendue du cours de l'action à 50% obtenue sur la base de l'historique des cours entre le 1er janvier 2003 et le 30 août 2007,

- Taux d'intérêt sans risque à 4,47% soit le TMO à fin juin 2007,

- Turnover nul car le nombre de bénéficiaires est limité.

En ce qui concerne les stock options attribuées le 28 août 2008, la charge a été étalée prorata temporis entre la date d'attribution (28 août 2008) et celle de premier emploi (28 août 2010).

- Cours de l'action au moment de l'attribution à 6,90 € soit la valeur moyenne de cotation des 20 derniers jours de bourse,

- Durée de vie estimée de l'option fixée à 4,5 ans soit une hypothèse de détention jusqu'à une date moyenne entre le 28 août 2012 (date à partir de laquelle les actions levées sont cessibles) et le 28 août 2013 (dernière date possible de levée),

- Volatilité attendue du cours de l'action à 41% obtenue sur la base de l'historique des cours entre le 1er janvier 2003 et le 27 août 2008,

- Taux d'intérêt sans risque à 4,54% soit le TMO à fin juin 2008,

- Distribution de dividende de 0,08 €, soit la moyenne des 4 dernières années,

- Turnover nul car 1 un seul bénéficiaire.

En ce qui concerne l'attribution gratuite d'actions, la charge a été évaluée en fonction du cours de l'action au moment de l'attribution et a été étalée prorata temporis entre la date d'attribution (le 30 août 2007) et la fin de la période d'acquisition (30 août 2009).

4.2.5 - Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent à 956 K€ en 2008 (contre 875 K€ en 2007).

4.2.6 - Variation des provisions d'exploitation

La variation des provisions d'exploitation s'analyse ainsi :

(En K€)	2006	2007	2008
Dotation aux provisions pour dépréciation des stocks	(233)	(276)	(394)
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances	(13)	(121)	(84)
Dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation	(274)	(49)	(179)
Reprise de provision pour dépréciation des stocks	171	142	330
Reprise de provision pour dépréciation des créances	55	2	41
Reprise de provision pour risques et charges	197	37	63
Total	(97)	(266)	(223)

Les provisions pour dépréciation de stock sont détaillées au § 3.5.

Les provisions pour risques et charges sont détaillées au § 3.14.

4.3 - Autres produits et charges opérationnels courants

Les autres produits et charges opérationnels courants se détaillent ainsi :

(en K€)	2006	2007	2008
Redevances de licences	113	50	103
Indemnités pour contrefaçon	42	29	-
Droits d'entrée	-	45	30
Cessions diverses	436	420	238
Autres produits opérationnels courants	591	544	371
Droits d'auteur	(23)	(47)	(30)
Jetons de présence	(12)	(12)	(12)
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	(28)	(3)	(1)
Divers	(108)	(13)	(31)
Autres charges opérationnelles courantes	(171)	(75)	(74)
Transfert de charges opérationnelles courantes	-	-	6
Total	420	469	303

La concession de licences est une activité accessoire du Groupe et concerne principalement la marque TANN'S et l'utilisation des marques LE TANNEUR et SOCO dans le secteur de la lunetterie et d'articles promotionnels.

4.4 - Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se détaillent ainsi :

(en K€)	2006	2007	2008
Dotations pour dépréciation d'une créance sur cession d'immobilisation	-	-	(85)
Dotations aux amortissements des immobilisations	-	-	(17)
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(423)	(79)	(15)
Rectification de taxe professionnelle des exercices 2004, 2005 et 2006	-	(119)	-
Pénalités amendes	-	(6)	-
Autres charges opérationnelles	(4)	-	-
Produit de cession des immobilisations (net de frais)	580	82	642
Crédit impôt recherche	-	-	100
Produit sur litige	-	-	48
Immobilisation d'une charge d'entretien 2004	-	78	-
Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations	70	-	-
Autres produits opérationnels	1	-	-
Total autres produits et charges opérationnels	224	(43)	673

Le produit de cession correspond principalement à la plus-value sur cession réalisée en décembre 2008 du site logistique et administratif de Belley (Rhône-Alpes) évoquée dans les faits marquants.

Comme expliqué dans le §3.8, l'échéance de décembre 2008 du solde de la cession de la marque UPLA de décembre 2005 dont le règlement était étalé sur 4 années n'a pas été honorée. Une action judiciaire est en cours et une dotation pour dépréciation exceptionnelle de la moitié de la créance a été dotée, soit 85 K€. LE TANNEUR & CIE dispose du nantissement de la marque UPLA en garantie du règlement de cette créance.

En 2007, l'immobilisation d'une charge d'entretien et la rectification de taxe professionnelle d'exercices antérieures résultaient du contrôle fiscal intervenu en cours d'année.

Les cessions de l'exercice 2007 concernaient principalement le magasin de la rue Beaurepaire à Paris.

4.5 - Résultat financier**4.5.1 - Coût de l'endettement financier net**

Le coût de l'endettement financier net se détaille ainsi :

(en K€)	2006	2007	2008
Charges d'intérêts	381	525	529
Charges d'affacturage	127	127	160
Total	508	652	689

En 2008, le Groupe a procédé à une utilisation plus importante de l'affacturage.

L'augmentation des charges d'intérêts de 2006 à 2007 s'expliquait par la hausse des taux sur l'exercice et par un recours plus important à l'endettement financier pour financer les investissements de l'exercice.

4.5.2 - Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers se détaillent ainsi :

(en K€)	2006	2007	2008
Résultat de change	278	200	814
Produit sur cession de valeurs mobilières	61	16	-
Divers	12	29	(10)
Total	351	62	804

Le résultat net de change traduit l'écart entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats en devises. En 2008 et 2007, le Groupe a bénéficié d'une évolution favorable du dollar américain et hongkongais. En 2008, un gain net d'environ 0,3 M€ est relatif à l'évolution du JPY.

4.6 - Impôts sur les bénéfices et impôts différés

En 2007, la Société-mère a constaté un produit de 100 K€ au titre du crédit impôt recherche. En 2008, un produit de 100 K€ a également été constaté et a été enregistré en Autres produits opérationnels (cf. § 4.4).

Les impôts différés ont connu l'évolution suivante :

(en K€)	31/12/2006	Variation	31/12/2007	Variation	31/12/2008
Différences temporaires	-	-	-	3	3
Déficit reportable	-	-	-	596	596
Total impôts différés actifs	-	-	-	599	599
Différences temporaires	37	17	54	(20)	34
Total impôts différés passifs	37	17	54	(20)	34

Pour la première fois en 2008, un impôt différé actif de 599 K€ a été inscrit au bilan concernant la maison-mère car il a été estimé que la Société a l'assurance raisonnable de le récupérer les exercices suivants. Cet impôt différé actif correspond à des différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, des retraitements de consolidation et des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts.

L'impôt différé a été inscrit en résultat (produit de 248 K€) sauf dans le cas de retraitements de consolidation passés directement en capitaux propres, l'impôt différé correspondant subissant dès lors le même traitement (371 K€).

Par prudence, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé concernant les filiales. Leur montant se répartit de la façon suivante :

(en K€)	2006		2007		2008	
	Base	Actif d'impôt différé	Base	Actif d'impôt différé	Base	Actif d'impôt différé
Perte reportable LE TANNEUR & CIE	3 171	1 057	2 494	831	-	-
Perte reportable LTC Bruxelles SA	264	62	101	24	183	43
Perte reportable Luxrom	1 751	280	554	89	507	81
Perte reportable LE TANNEUR Japan K.K.	265	58	700	154	2 139	471
Perte reportable LE TANNEUR Chine Co LTD.	16	5	138	41	230	69
Total	5 467	1 462	3 987	1 139	3 059	664

L'écart entre les taux d'imposition théorique et réel s'analyse ainsi (en K€) :

	2006	2007	2008
Résultat avant impôt	169	105	1 320
Taux d'imposition théorique	33,33%	33,33%	33,33%
Impôt selon le taux théorique	56	35	440
Incidence des charges et produits non imposables	-47	-184	-50
Utilisation des déficits reportables	-169	-170	-335
Actifs d'impôts non constatés sur l'exercice	164	236	209
Différence sur imposition à l'étranger	7	-	-
Crédit impôt recherche ou apprentissage	-100	-	-4
Inscription des reports déficitaires	-	-	-596
Incidence de l'impôt différé d'ouverture	-	-	84
Impôt réel	-89	-83	-252
Taux d'imposition réel	-53,37%	-78,95%	3,57%

4.7 - Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession

Les productions de la filiale Luxrom ont été arrêtées début octobre 2006. Le bâtiment industriel a été cédé fin mars 2007, l'effectif de la filiale est nul au 31 décembre 2008 et la dissolution de la société sera effective en 2009.

En 2007 et 2008, la perte après impôt de la filiale s'analyse ainsi :

(en K€)	2007	2008
Autres produits opérationnels courants	26	-
Achats consommés	-	-
Charges de personnel	(11)	-
Impôts et taxes	(4)	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	(15)	-
Autres charges opérationnelles courantes	(36)	(7)
Résultat opérationnel courant	(40)	(7)
Autres charges et produits opérationnels	8	-
Résultat opérationnel	(32)	(7)
Résultat financier	7	(1)
Impôt sur les bénéfices	-	-
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(25)	(8)

5 - AUTRES INFORMATIONS

5.1 - Effectif moyen

L'effectif inscrit moyen est de 514 personnes (512 inscrits au 31/12/08).

En équivalent temps plein, cet effectif moyen s'établit à 493 personnes et se répartit de la façon suivante :

	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Cadres	52	47	50
Agents de maîtrise, techniciens	24	24	27
Employés	123	126	135
Ouvriers	326	271	277
Apprentis, stagiaires et contrats de qualification	2	2	4
Total	525	470	493

5.2 - Rémunération des dirigeants sociaux

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux organes d'administration de l'entreprise se sont élevées à 241 K€. La Société-mère a provisionné au titre de l'exercice des jetons de présence pour un montant global de 12 K€.

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux salariés membres de l'équipe de direction ont représenté un montant de 730 K€. La dette pour indemnités de départ à la retraite de ces cadres s'élève à 82 K€ au 31 décembre 2008 (charges sociales incluses).

5.3 - Parties liées

Les transactions réalisées au cours de l'exercice 2008 avec les parties liées ont été les suivantes :

La société FINANCIERE DESCOTTES (FIDES) dont Monsieur Hervé DESCOTTES, Président du Conseil d'Administration de LE TANNEUR & CIE,

est le gérant, est intervenue comme prestataire de conseils et d'assistance en terme de communication interne et externe, de politique générale, de stratégie, de stylisme et d'animation. La facturation de l'exercice s'est élevée à 229 K€ HT.

5.4 - Nantissements, garanties et sûretés

La marque LE TANNEUR a été nantie en garantie de la ligne d'emprunt de 7,0 M€ négociée en 2005. Le solde de la dette garantie à la date de clôture est de 3 868 K€ au 31 décembre 2008. Pour le tirage à hauteur de 2 572 K€ de la tranche B de cette ligne d'emprunt, le fonds de commerce du magasin du Carrousel du Louvre a également été nanti.

LE TANNEUR & CIE a fourni une garantie de nantissement de matériels utilisés pour la fabrication des maisons de luxe financé par l'emprunt souscrit en février 2006 pour un montant initial de 141 K€ et celui souscrit en mai 2008 pour un montant initial de 150 K€. Le solde de la dette garantie à la date de clôture est de 198 K€.

Les fonds de commerce des magasins du centre commercial de Strasbourg Rivétoile, de Nice et de Nantes ont été nantis dans le cadre des emprunts servant à leur financement et dont le solde au 31 décembre 2008 s'élève respectivement à 202 K€, 416 K€ et 171 K€.

Le Groupe bénéficie d'une caution bancaire destinée à garantir les loyers de l'établissement du Quai de Valmy à Paris. En contrepartie, le Groupe a souscrit des valeurs mobilières de placement pour le montant de cette caution soit 76 K€.

Dans le cadre de la signature des contrats de commission-affiliation, la Société a reçu des cautions bancaires en garantie du paiement des sommes dues ou détenues par les commissionnaires-affiliés.

En garantie du paiement de la créance sur la cession de décembre 2005 de la marque UPLA étalée sur quatre ans, LE TANNEUR & CIE a reçu l'engagement de nantissement de la marque.

5.5 - Engagements hors bilan

A la date de clôture, il n'y avait aucun effet escompté non échu.

Le Groupe pratique une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en HKD et USD). Le détail des engagements mis en place et demeurés vivants au 31/12/2008 est indiqué à la note 3.13.2.

Au 31 décembre 2008, le montant des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage est de 3 424 K€.

Les droits individuels à formation du personnel de la maison-mère non utilisés au 31 décembre 2008 s'élèvent à 35 315 heures.

Comme évoqué dans les faits marquants, le solde du prix de vente de 125 K€ du terrain cédé le 23 décembre 2008 doit être réglé lorsque certains des locaux cédés, partiellement occupés par la Société, auront été libérés au plus tard le 30 septembre 2009. Une clause résolutoire de la totalité de la vente a été prévue pour garantir le règlement de ce solde.

5.6 - Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles du Groupe se détaillent ainsi :

(en K€)	Total	Paiements dus par période		
		1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à long terme	2 384	1 498	869	17
Obligations en matière de location-financement	299	84	215	-
Contrats de location simple	8 600	1 362	5 194	2 044
Obligations d'achat irrévocables	3 644	3 644	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
Total	14 927	6 588	6 278	2 061

Les dettes à long terme correspondent aux emprunts bancaires du Groupe (hors la tranche B de la dette à moyen-terme de la Société-mère).

Les obligations en matière de location-financement sont relatives aux deux contrats de crédits-baux des établissements de Bort-les-Orgues et au financement du système informatique des magasins.

Les contrats de location simple concernent principalement les magasins détenus en propre, les locaux de l'établissement du quai de Valmy à Paris, le parc de véhicules, des équipements informatiques et des matériels de bureau.

Les obligations d'achat irrévocables correspondent aux contrats de change à terme (cf. § 3.13.2).

Le Groupe n'a pas d'autres engagements commerciaux. La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

5.7 - Information sectorielle

5.7.1 - Information sectorielle par secteur d'activité

Les contributions des secteurs d'activité au compte de résultat sont résumées de la façon suivante (en K€) :

	Du 01/01 au 31/12/2007				Du 01/01 au 31/12/2008			
	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Charges et produits non affectables	Total	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Charges et produits non affectables	Total
Chiffre d'affaires	24 491	25 133	-	49 624	29 431	27 346	-	56 777
Résultat opérationnel courant	1 583	2 115	(3 118)	580	3 348	935	(3 743)	540
Autres produits et charges opérationnels	-	-	(44)	(44)	-	-	673	673
Résultat opérationnel	1 583	2 115	(3 162)	536	3 348	935	(3 070)	1 214
Coût de l'endettement financier net	-	-	(652)	(652)	-	-	(689)	(689)
Autres produits et charges financiers	-	-	245	245	-	-	804	804
Charge d'impôt	-	100	(17)	83	-	-	252	252
Résultat net avant abandon d'activités	1 583	2 215	(3 586)	212	3 348	935	(2 703)	1 580
Résultat des activités abandonnées	-	(25)	-	(25)	-	(8)	-	(8)
Résultat net	1 583	2 190	(3 586)	187	3 348	927	(2 703)	1 572
- part du Groupe	1 583	2 190	(3 586)	187	3 348	927	(2 703)	1 572
- intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercice 2008	Fabrication pour maisons de luxe			Marques propres			Total	
Dotation aux amortissements	389			566			956	
Variation des provisions	5			107			112	

Le découpage sectoriel du Groupe est conforme au reporting interne de contrôle de gestion. La part non affecta-

ble concerne principalement les « frais centraux » du Groupe : direction générale, services finance, comptabilité, ressources humaines, juridique, informatique, communication financière. Ces fonctions profitent communément aux deux activités et il n'est pas opportun d'utiliser une clé de répartition qui serait totalement fictive.

Les contributions des secteurs d'activité à l'actif du bilan sont résumées de la façon suivante (en K€) :

	31/12/2007				31/12/2008			
	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectables	Total	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectables	Total
Immobilisations incorporelles	25	2 795	22	2 842	8	3 429	-	3 436
Immobilisations corporelles	1 345	1 739	249	3 333	1 327	2 305	-	3 632
Ecart d'acquisition positifs	-	-	-	-	-	246	-	246
Impôts différés	-	-	-	-	-	-	599	599
Actifs financiers	2	399	42	443	3	551	-	554
Total actifs non courants	1 373	4 933	313	6 618	1 337	6 531	599	8 468
Stocks	3 033	6 670	-	9 703	4 302	9 019	-	13 321
Créances clients et autres créances	4 900	7 028	471	12 398	5 823	7 480	77	13 380
Liquidités et quasi-liquidités	-	44	1 795	1 840	1	1 972	773	2 745
Total actifs courants	7 933	13 742	2 266	23 941	10 126	18 471	850	29 447
TOTAL ACTIF	9 306	18 675	2 578	30 559	11 463	25 002	1 448	37 915

Les contributions des secteurs d'activité au passif du bilan sont résumées de la façon suivante (en K€) :

	31/12/2007				31/12/2008			
	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectables	Total	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectables	Total
Capital	-	-	4 206	4 206	-	-	4 218	4 218
Prime d'émission	-	-	3 559	3 559	-	-	3 571	3 571
Réserves	2 984	7 596	(10 762)	(182)	(1 532)	13 496	(11 490)	474
Ecart de conversion	-	35	-	35	-	(288)	-	(288)
Résultat	1 583	2 190	(3 586)	187	3 348	927	(2 703)	1 572
Total capitaux propres	4 567	9 821	(6 583)	7 805	1 816	14 135	(6 404)	9 546
Dettes financières	438	3 660	5 077	9 175	3 189	4 505	4 325	12 020
Dettes liées aux locations financières	419	53	-	472	299	-	-	299
Impôts différés	52	2	-	54	-	34	-	34
Dettes au titre des pensions retraites	779	436	52	1 267	886	521	-	1 407
Dettes fournisseurs et autres dettes	2 956	4 570	4 023	11 549	5 123	5 728	3 549	14 400
Provisions	95	133	9	238	95	114	-	209
TOTAL PASSIF	9 306	18 675	2 578	30 559	11 408	25 037	1 470	37 915

(en K€)	Fabrication pour maisons de luxe	Marques propres	Non affectable
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice 2007	259	1 469	181
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice 2008	287	1 160	-

Les contributions des secteurs d'activité à la variation de flux de trésorerie du 1er janvier au 31 décembre 2008 sont résumées de la façon suivante (en K€) :

En K€	Fabrication pour maisons de luxe	Marque propres	Non affectable	Total
RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	3 348	935	-2 703	1 580
Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :	491	79	-295	275
Dotations aux Amortissements	389	583	-	973
Variation des provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	107	5	-	111
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés	7	74	-	81
Plus et moins values de cession	-27	-615	-	-642
Impôts différés	15	32	-295	-248
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier net et impôt	3 839	1 014	-2 998	1 855
IMPÔT VERSE	-	-100	-	-100
Variation nette exploitation	-143	-1 091	-881	-2 114
Variation de stock	-1 269	-2 349	-	-3 618
Variation des Créances d'exploit°	-978	222	-39	-795
Variation des Dettes d'exploit°	2 104	1 037	-842	2 299
Variation nette hors exploitation	93	-336	348	105
Variation des créances hors exploitation	38	-269	291	60
Variation des dettes hors exploitation	38	269	-23	284
Charges et produits constatés d'avance	18	-337	80	-239
VARIATION DU BESOIN EN FONDS ROULEMENT lié à l'activité	-50	-1 428	-533	-2 009
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 789	-513	-3 531	-255
Décaisst / acquisition immos incorporelles	-	-170	-	-170
Décaisst / acquisition immos corporelles	-287	-723	-	-1 010
Encaisst / cession d'immos corp et incorp	12	590	-	602
Décaisst / acquisition immos financières	-	-97	-	-97
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales	-	-9	-	-9
Flux net trésorerie opérations d'investissement	-275	-409	-	-684
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options	-	24	-	24
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-	-	-	-
Encaissements provenant d'emprunts	150	326	2 572	3 048
Rachats et reventes d'actions propres	-	-	-47	-47
Remboursement d'emprunts (y compris location financement)	-164	-95	-3 585	-3 844
Flux net de trésorerie opérations de financement	-14	255	-1 060	-819
VARIATION DE TRESORERIE NETTE hors activités abandonnées	3 500	-667	-4 591	-1 757
Activités arrêtées ou en cours de cession				
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-	-8	-	-8
Flux net trésorerie opérations d'investissement	-	-	-	-
Flux net de trésorerie opérations de financement	-	-	-	-
VARIATION DE TRESORERIE NETTE des activités abandonnées	-	-8	-	-8
VARIATION DE TRESORERIE NETTE Totale	3 500	-675	-4 591	-1 765
Incidences des variations de taux de change	-	-194	-	-194

5.7.2 - Information sectorielle par secteur géographique

(en K€)	Exercice 2007			Exercice 2008		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Chiffre d'affaires	46 261	3 364	49 625	52 967	3 810	56 777
Immobilisations nettes	6 172	446	6 618	7 360	509	7 869
Acquisition d'immobilisations	1 651	258	1 909	2 019	44	2 063

5.8 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement important n'est intervenu depuis le 31 décembre 2008.

1 - BILAN ACTIF

(en €)	Notes	Valeurs brutes	Amort./ Prov.	31/12/08 Valeurs Nettes	31/12/07 Valeurs Nettes
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement		23 657	9 925	13 732	-
Concessions, brevets et droits similaires		314 396	282 365	32 031	42 044
Fonds commerciaux et droits aux baux		3 216 948	-	3 216 948	2 612 317
Autres immobilisations incorporelles		19 818	19 818	-	-
Immobilisations en cours		-	-	-	-
Sous total	1	3 574 819	312 108	3 262 711	2 654 361
Immobilisations corporelles					
Terrains et constructions		261 749	179 148	82 601	117 120
Installations techniques, matériel, outillage		2 371 879	1 525 044	846 835	796 160
Autres immobilisations corporelles		5 431 920	3 436 776	1 995 144	1 633 983
Immobilisations en cours		84 317	-	84 317	52 640
Sous total	2	8 149 865	5 140 968	3 008 897	2 599 903
Immobilisations financières					
Autres participations		1 380 704	966 779	413 925	455 631
Créances rattachées à des participations		880 912	880 912	-	196 133
Prêts		31 203	30 899	304	2 997
Autres immobilisations financières		428 739	-	428 739	342 955
Sous total	3	2 721 558	1 878 590	842 970	997 716
Actif immobilisé		14 446 243	7 331 665	7 114 578	6 251 981
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements		4 477 001	1 104 536	3 372 466	2 700 069
En-cours de production de biens		943 709	-	943 709	518 716
Produits intermédiaires et finis		9 384 709	699 364	8 685 345	6 238 138
Sous total	4	14 805 419	1 803 900	13 001 520	9 456 923
Créances					
Avances et acomptes		-	-	-	44 679
Créances clients et comptes rattachés		6 145 760	911 779	5 233 927	7 204 360
Autres créances		1 297 842	89 636	1 208 206	1 070 016
Sous total	5	7 443 602	281 767	7 161 835	8 319 054
Divers					
Valeurs mobilières de placement	6	127 573	37 983	89 589	112 738
Disponibilités		2 592 051	-	2 592 051	1 722 373
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance	7	1 028 590	-	1 028 590	782 600
Actif circulant		25 997 236	2 843 298	23 153 938	20 393 688
Charges à répartir sur plusieurs exercices	8	-	-	-	-
Ecart de conversion actif		2 428	-	2 428	84 928
Total général		40 445 906	10 174 963	30 270 943	26 730 596

2 - BILAN PASSIF

(en €)	Notes	31/12/08	31/12/07
Capital social ou individuel		4 218 375	4 206 375
Primes d'émission, de fusion, d'apport		3 570 665	3 558 585
Réserve légale		228 643	208 475
Autres réserves indisponibles		55 103	55 103
Report à nouveau		1 324 449	941 256
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		332 191	403 362
Capitaux propres	9	9 729 426	9 373 155
Provisions pour risques		210 459	322 649
Provisions pour charges		-	-
Provisions pour risques et charges	10	210 459	322 649
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		5 312 071	5 168 516
Emprunts et dettes financières diverses		184 934	69 733
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 420 251	7 625 083
Dettes fiscales et sociales		3 904 355	3 389 644
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		315 827	156 230
Autres dettes		815 880	510 266
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Produits constatés d'avance		11 821	54 594
Dettes	11/12	19 965 140	16 974 066
Ecarts de conversion passif		365 919	60 726
Total général		30 270 943	26 730 596

3 - COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	Notes	du 01/01/08 au 31/12/08	du 01/01/07 au 31/12/07
Production vendue de biens		56 004 760	49 101 410
Prestations de services et cessions d'approvisionnements		917 986	1 026 023
Chiffre d'affaires net	13	56 922 746	50 127 433
Production stockée		3 043 617	1 195 254
Reprises sur amortissements et provisions	14	392 818	206 608
Transferts de charges	14	45 911	36 636
Autres produits	15	158 417	110 411
Produits d'exploitation		60 563 510	51 676 342
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)	16	32 159 424	25 421 844
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		(494 001)	(113 321)
Autres achats et charges externes	17	10 017 008	9 382 090
Impôts, taxes et versements assimilés	18	1 023 959	1 035 096
Salaires et traitements	19	11 122 061	10 076 270
Charges sociales	19	4 199 523	3 669 513
Dotations d'exploitation			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		775 500	705 358
Sur actif circulant : dotations aux provisions		1 101 093	337 923
Pour risques et charges : dotations aux provisions		-	528
Autres charges d'exploitation		88 994	87 491
Charges d'exploitation		59 993 561	50 602 792
Résultat d'exploitation		569 949	1 073 550
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		1 821	145
Autres intérêts et produits assimilés		63 315	63 507
Reprises sur provisions et transferts de charges		87 681	58 834
Différences positives de change		536 053	257 290
Produits financiers		688 870	379 776
Dotations financières aux amortissements et provisions		597 401	598 607
Intérêts et charges assimilées		925 379	612 559
Différences négatives de change		56 570	12 441
Charges financières		1 579 350	1 223 607
Résultat financier	20	(890 480)	(843 831)
Résultat courant avant impôts		(320 531)	229 719
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		47 926	104 500
Produits exceptionnels sur opérations en capital		642 492	81 451
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	4 000
Produits exceptionnels		690 418	189 951
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		19	6 135
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		14 570	83 176
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		101 904	26 996
Charges exceptionnelles		116 493	116 307
Résultat exceptionnel	21	573 925	73 644
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		24 804	-
Impôts sur les bénéfices	22	(103 600)	(100 000)
Total des produits		61 942 798	52 246 068
Total des charges		61 610 607	51 842 706
Bénéfice ou perte		332 191	403 362

1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice figurent dans le §1.1 du rapport du Conseil d'Administration.

2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis conformément à la législation française et aux principes comptables généralement admis, à savoir, la continuité de l'exploitation, l'indépendance des exercices et le principe de prudence.

2.2 - Changements de méthode

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes annuels sont identiques à celles utilisées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

2.3 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou d'acquisition.

Les frais d'établissement sont amortis sans prorata temporis sur une durée de 5 ans.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans selon leur nature.

Les droits aux baux ne sont pas amortis.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur 1 an.

Les droits d'entrée versés aux propriétaires de locaux commerciaux sont immobilisés dès lors qu'ils ne correspondent pas à un surloyer.

Une provision pour dépréciation est constituée s'il s'avère que la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur comptable.

Concernant les fonds de commerce et les droits aux baux qui figurent à l'actif, des performances inférieures aux prévisions des magasins concernés constituent un indice de perte de valeur. Les modalités des tests de dépréciation sont les suivantes. La Société compare la valeur résiduelle des droits aux baux à la valeur actuelle calculée selon une méthode d'évaluation multicritère. Dans le cas où cette valeur actuelle est inférieure, une dépréciation est enregistrée.

Les tests de valeur sont conduits en utilisant deux méthodes :

- une approche prévisionnelle fondée sur l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus sur une durée de 10 ans ;

- une approche patrimoniale fondée sur une comparaison de valeur avec les dernières opérations connues.

2.4 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou d'acquisition abstraction faite de toute charge financière.

Les amortissements pour dépréciation calculés selon la méthode linéaire font l'objet d'un plan d'amortissement déterminé selon les durées d'utilisation suivantes :

Installation générale, agencements	
relatifs aux constructions	10 ans
relatifs aux stands et magasins (1)	5 ans
Matériel et outillage industriels	6 ans 8 mois
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

(1) : le début de l'amortissement des agencements relatifs aux magasins n'est pratiqué qu'à compter de la date d'ouverture de ces derniers.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation ou la prolongation de la durée d'utilisation du bien.

2.5 - Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ; elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à ce dernier.

La valeur d'utilité des titres d'une société tient compte notamment de sa rentabilité actuelle et prévisible et de sa quote-part de situation nette économique, correspondant à la situation nette comptable corrigée des éventuelles plus- ou moins-values latentes.

Pour les titres des sociétés en phase de démarrage, la valeur d'utilité prend en compte les perspectives commerciales et financières à 3 ans.

Dès lors que les titres d'une filiale sont dépréciés, les créances rattachées à cette participation sont également dépréciées lorsque les capitaux propres de la filiale deviennent négatifs.

2.6 - Stocks

Les matières et marchandises sont valorisées à leur coût de revient complet qui comprend le prix d'achat augmenté de tous les frais d'approche (port, frais de douane, assurance).

Les encours de production sont valorisés à leur prix de revient en fonction de leur stade d'avancement dans le cycle de production.

Les produits finis sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constituée dans

le cas de faible rotation ou d'obsolescence liée aux changements de collection.

2.7 - Créances et dettes

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée dès qu'apparaît une perte probable : situation financière notoirement difficile d'un client, caractère improbable du redressement du débiteur, etc.

2.8 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les actions de la Société détenues en nom propre sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition pour la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur moyenne de cotation du mois précédant la clôture.

2.9 - Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face à des risques identifiés dès lors que l'obligation qui en découle peut être évaluée avec une fiabilité suffisante.

2.10 - Opérations d'échange

Les opérations d'échange correspondent à des opérations de promotion réalisées par échange de produits en contrepartie de services tels que des achats d'espaces publicitaires.

Ces opérations sont aléatoires et dépendent de la stratégie de communication définie chaque année par la Société. En application du principe de prudence, cette dernière neutralise à la clôture de chaque période le résultat sur les opérations d'échanges non dénouées.

Cette neutralisation de résultat est inscrite au bilan en autres créances d'exploitation ou autres dettes d'exploitation.

2.11 - Opérations en devises

Pour les devises non couvertes, les charges ou produits sont enregistrés pour leur valeur en euros au cours du change de fin de mois précédant l'opération. Concernant les devises couvertes (USD, HKD, JPY), les charges sont enregistrées au cours de change retenu pour la politique de couverture au titre de chaque saison.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les avances versées en monnaie étrangère

à des filiales et dont la recouvrabilité n'est pas certaine ne sont pas réévaluées.

La différence en euros résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de fin d'exercice est inscrite au bilan dans le poste « écart de conversion ».

Les pertes latentes ne faisant pas l'objet de couverture de change font l'objet d'une provision pour risques.

2.12 - Crédit-bail

Les loyers de crédit-bail relatifs à l'exercice sont comptabilisés en charges. Les loyers non échus figurent dans les engagements hors bilan.

2.13 - Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles résultent d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

3 - NOTES SUR LE BILAN

3.1 - Immobilisations incorporelles (note 1)

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en €)	31/12/07	Acquisitions	Cessions et rebuts de l'exercice	Transmissions universelles de patrimoine	31/12/08
Frais d'établissement	-	-	-	23 657	23 657
Logiciels	286 669	27 727	200	200	314 396
Droits aux baux et droits d'entrée	2 604 725	142 003	-	462 545	3 209 273
Fonds d'industrie	7 675	-	-	-	7 675
Autres immos. Incorporelles	19 818	-	-	-	19 818
Total	2 918 887	169 730	200	486 402	3 574 819

Amortissements et provisions (en €)	31/12/07	Dotations de l'exercice	Cessions et rebuts de l'exercice	Transmissions universelles de patrimoine	31/12/08
Frais d'établissement	-	5 846	-	4 079	9 925
Logiciels	244 708	37 741	84	-	282 365
Droits aux baux et droits d'entrée	-	-	-	-	-
Autres immos. Incorporelles	19 818	-	-	-	19 818
Total	264 526	43 587	84	4 079	312 108

Les marques, acquises lors de la création de la Société, ne sont pas valorisées.

En 2008, la Société a procédé principalement à l'acquisition du droit au bail d'un magasin qui ouvrira en mars 2009 dans le centre commercial de Toulouse Labège, à l'immobilisation de frais d'acquisition pour

le point de vente de Rouen qui sera inauguré en avril 2009, et à l'achat de divers logiciels servant notamment à la gestion de la distribution de détail.

Les opérations de transmission universelle de patrimoine sont relatées dans les faits marquants, elles concernent la reprise des magasins LE TANNEUR de Nantes et de Nice.

3.2 - Immobilisations corporelles (note 2)

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en €)	31/12/07	Acquisitions	Cessions ou sorties	Transmissions universelles de patrimoine	31/12/08
Terrains	5 788	-	1 065	-	4 724
Constructions	289 257	-	32 231	-	257 026
Instal. techniques, matériel et outillage	2 092 909	278 969	-	-	2 371 878
Instal. générales, agencements	2 577 912	464 167	-	104 728	3 146 807
Matériel de transport	14 749	-	-	-	14 749
Matériel de bureau, mobilier et informatique	1 944 968	293 301	2 003	34 098	2 270 364
Immobilisations en cours	52 640	31 677	-	-	84 317
Total	6 978 223	1 068 114	35 299	138 826	8 149 865

Amortissements (en €)	31/12/07	Dotations de l'exercice	Cessions et rebus de l'exercice	Transmissions universelles de patrimoine	31/12/08
Terrains	562	-	-	-	562
Constructions	177 363	24 375	23 154	-	178 584
Instal. Techniques, matériel et outillage	1 296 749	228 295	-	-	1 525 044
Instal. Générales, agencements	1 615 114	238 100	-	18 457	1 871 671
Matériel de transport	13 104	1 645	-	-	14 749
Matériel de bureau, mobilier et informatique	1 275 427	256 452	577	19 054	1 550 356
Total	4 378 320	748 867	23 731	37 511	5 140 968

Les acquisitions de l'exercice 2008 concernent principalement :

- des aménagements et mobiliers dans le réseau de vente au détail (583 K€) dont les acquisitions liées au magasin du centre commercial de Strasbourg Rivétoile (233 K€) et au magasin d'usine de Corbeil-Essonnes (173 K€) ouverts en octobre 2008 et des modifications d'agencements apportés aux magasins de Boulogne (53 K€) et du Carrousel du Louvre (41 K€) ainsi qu'au magasin d'usine de Troyes (49 K€),
- des matériels et outillages industriels concernant le

site industriel corrézien de Fabrication pour maisons de luxe (275 K€),

- l'agencement et le mobilier du show-room du site parisien (59 K€),
- l'aménagement de corners dans les grands magasins (38 K€).

Les cessions sont relatives à la vente d'un terrain et de constructions en grande partie inutilisés du site logistique et administratif de Belley (Rhône-Alpes) évoquée dans les faits marquants.

3.3 - Immobilisations financières (note 3)

Valeur brute (en €)	31/12/07	Acquisitions ou sorties	Cessions	TUP	31/12/08	Provisions 31/12/08
Participations	1 383 590	-	2 886	-	1 380 704	966 779
Créances rattachées à des participations	594 450	286 462	-	-	880 912	880 912
Prêts	2 997	35 203	6 997	-	31 203	30 898
Dépôts de garantie	342 955	85 884	100	14 200	428 739	-
Total	2 323 992	407 549	9 983	14 200	2 721 558	1 878 589

La baisse du poste Participations résulte de la liquidation de la société UPLA Asia. Le poste Créances rattachées à des participations est relatif à la filiale japonaise LE TANNEUR Japan KK pour 724 075 € et à la filiale hongkongaise Sopadima Far East pour 156 837 € et est déprécié en totalité.

Les provisions sur titres concernent la filiale roumaine Luxrom pour 605 435 €, la filiale belge LTC Bruxelles pour 289 350 € et la filiale japonaise LE TANNEUR Japan KK pour 71 994 €.

Le tableau des filiales et participations figure au § 6 ci-après.

L'augmentation des dépôts de garantie fait suite à la signature des nouveaux baux des magasins des centres commerciaux de Strasbourg Rivétoile et de Toulouse Labège, à la revalorisation des loyers et à la reprise des magasins de Nantes et Nice.

3.4 - Stocks (note 4)

Les principales composantes du stock sont les suivantes :

(en K€)	2007			2008		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Matières Premières	3 983 000	(1 282 931)	2 700 069	4 477 001	(1 104 536)	3 372 465
En-cours	518 716	-	518 716	943 709	-	943 709
Produits finis	6 766 084	(527 947)	6 238 138	9 384 709	(699 364)	8 685 345
Total	11 267 800	(1 810 878)	9 456 923	14 805 419	(1 803 900)	13 001 519

La hausse du stock de matières premières et d'en-cours s'explique par l'augmentation d'activité de la Fabrication pour maisons de luxe.

L'augmentation du stock de produits finis est due à la hausse d'activité des Marques propres et aux ouvertures de magasins de l'exercice.

3.5 - Créances (note 5)

La ventilation des créances par nature et par date d'échéance est la suivante :

(en €)	Montant Brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes	-	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	67 796	67 796	-	-
Autres créances clients	6 077 963	6 077 963	-	-
Personnel et comptes rattachés	21 314	1 090	20 224	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	50 225	50 225	-	-
État : impôt sur les bénéfices	300 000	300 000	-	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	170 710	170 710	-	-
Etat : autre	15 425	15 425	-	-
Comptes courants débiteurs	4 636	4 636	-	-
Créances sur cessions d'immobilisations	295 000	295 000	-	-
Créances sur opérations d'affacturage	220 101	10 101	210 000	-
Créances sur opérations d'échange	44 379	44 379	-	-
Autres créances	176 052	176 052	-	-
Total	7 443 601	7 213 377	230 224	-

La Société utilise un contrat d'affacturage confidentiel lui permettant de mobiliser une partie de ses créances clients. Au 31 décembre 2008, le montant des créances cédées au factor s'élève à 3 424 K€.

Les créances clients comprennent des effets à recevoir pour un montant de 1 099 K€.

Au 31 décembre 2008, le montant des créances professionnelles cédées dans le cadre de la loi Dailly s'élève à 2 991 K€.

La créance d'impôt sur les bénéfices de 300 K€ est relative aux crédits d'impôt recherche des exercices 2005, 2007 et 2008. Elle a été recouvrée en début d'année 2009.

Les créances sur cessions d'immobilisations comprennent le solde de la cession du terrain de Belley évoquée dans les faits marquants (125 K€) qui doit être réglé avant fin septembre 2009. Une clause résolutoire de la totalité de la vente a été prévue pour garantir le règlement.

Ce poste inclut également pour 170 K€ le solde de la cession de la marque UPLA de décembre 2005 dont le règlement était étalé sur 4 années. L'échéance de décembre 2008 n'ayant pas été honorée, une action judiciaire est en cours et une dotation pour dépréciation exceptionnelle a été dotée à hauteur du risque identifié. LE TANNEUR & CIE dispose du nantissement de la marque UPLA en garantie du règlement de cette créance.

Le poste créances sur opérations d'affacturage correspond essentiellement au montant de la retenue de garantie liée aux opérations d'affacturage.

Le poste autres créances correspond principalement aux avoirs à recevoir (84 K€) et aux fournisseurs débiteurs (92 K€).

Les provisions comptabilisées sur les créances sont les suivantes :

Provisions (en €)	31/12/07	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/08
Clients	166 835	803 870	58 926	911 779

Au vu de la situation nette des filiales au 31 décembre 2008 et de leurs perspectives, une dépréciation de 694 K€ a été dotée concernant la créance client de LE TANNEUR Japan et de 26 K€ concernant celle de LE TANNEUR Bruxelles.

3.6 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités (note 6)

Au 1^{er} janvier 2008, la Société détenait 3 135 actions d'autocontrôle pour un coût d'achat de 39 667 €. Au cours de l'exercice, la Société a procédé à l'acquisition de 31 551 de ces propres actions à un prix moyen de 9,76 € et

a cédé 25 182 actions à un prix moyen de 8,11 €. Le solde des actions détenues au 31 décembre 2008 s'élève à 51 789 € pour 9 554 actions et le cours moyen des 30 derniers jours de bourse est de 3,31 €.

Les autres valeurs mobilières de placement se ventilent comme suit :

(en €)	Valeur d'achat	Valeur liquidative
6 310 Etoile Patrimoine Equi. C	75 783	57 107

La différence entre la valeur d'achat et la valeur liquidative a fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 18 676 €.

Le montant des effets remis à l'encaissement et non crédités à la clôture s'élève à 776 K€ (dont 478 K€ au titre du contrat d'affacturage confidentiel). Les effets remis à l'encaissement et pour lesquels la date d'encaissement est postérieure au 31 décembre 2008, soit 929 K€, sont reclassés en poste client ; un montant de 925 K€ relève du contrat d'affacturage.

3.7 - Charges constatées d'avance (note 7)

Le détail du poste s'analyse ainsi :

Charges (en €)	Montant brut	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyers et charges immobilières	365 071	365 071	-	-
PLV	141 752	141 752	-	-
Publicité	141 256	141 256	-	-
Mobilier magasins et corners	128 767	128 767	-	-
Salons	70 858	70 858	-	-
Prestations	43 760	43 760	-	-
Honoraires	38 565	38 565	-	-
Primes d'assurance	34 839	34 839	-	-
Locations diverses	22 570	22 570	-	-
Emballages	14 938	14 938	-	-
Maintenance contrats divers	7 883	7 883	-	-
Intérêts et commissions non échus	2 017	-	2 017	-
Frais de déplacement	1 468	1 468	-	-
Fuel	1 350	1 350	-	-
Documentation	570	570	-	-
Autres	12 926	12 926	-	-
Total	1 028 590	1 026 573	2 017	-

3.8 - Capitaux propres (note 9)

3.8.1 - Capital

Le tableau d'évolution du capital social depuis la création de la Société est le suivant :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918 €	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-	3 525 417 €
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-	3 558 585 €
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 K€	-	3 570 665 €

Au 31 décembre 2008, à la suite de l'exercice en cours d'année de 4 000 options de souscription attribuées dans le cadre des plans d'options mis à la disposition de certains salariés, le capital se compose de 1 406 125 actions ordinaires de 3 € de nominal, entièrement libérées. Un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement

libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire après la première cotation boursière (le 20 avril 2000).

Les actions LE TANNEUR & CIE détenues par la Société ne bénéficient ni du droit de vote ni du droit aux dividendes. Le capital se décompose ainsi :

	2007	2008
Actions à droit de vote double	18 731	21 757
Actions à droit de vote simple	1 380 259	1 374 814
Actions d'autocontrôle	3 135	9 554
Nombre total d'actions	1 402 125	1 406 125

L'information sur les options de souscription est synthétisée dans le § 10 du rapport du Conseil d'administration. Deux exercices d'options de souscription sont intervenus en cours d'exercice 2008 :

	Nombre d'options exercées	Cours de l'action à la date d'exercice
11/02/08	1 500	9,10 €
20/05/08	2 500	9,40 €

Le Conseil d'administration du 28 août 2008 a consenti à un salarié de la Société 40 000 options de souscription exerçables à un prix de 6,55 € à partir du 28 août 2010.

3.8.2 - Prime d'émission, réserves et report à nouveau

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en €)	31/12/07	Affectation du résultat	Exercice droits souscription	31/12/08
Prime d'émission	3 558 585	-	12 080	3 570 665
Réserve légale	208 475	20 168	-	228 643
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves indisponibles	55 103	-	-	55 103
Report à nouveau	941 256	383 193	-	1 324 449
Résultat de l'exercice précédent	403 362	(403 362)	-	-
Total	5 166 781	-	12 080	5 178 860

L'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2008 a décidé de l'affectation à la réserve légale d'une quote-part de 5% du bénéfice de l'exercice 2007 et du solde au report à nouveau.

3.9 - Provisions pour risques et charges (note 10)

Les provisions pour risques et charges et leur évolution s'analysent comme suit :

Provisions pour risques (en €)	31/12/07	Dotations	Reprises (Provision utilisée)	Reprises (Provision non utilisée)	31/12/08
Provisions pour perte de change	84 928	2 428	84 928	-	2 428
Provisions pour litiges	10 000	-	-	-	10 000
Provisions à caractère social	227 721	-	29 690	-	198 031
Total	322 649	2 428	118 730	-	210 459

Les provisions à caractère social prennent en compte plusieurs litiges dont le montant a été estimé selon l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources en fonction des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes. Elles incluent également les engagements en matière de prime de médailles du travail correspondant aux primes susceptibles d'être versées à l'occasion des futures remises des médailles du travail au personnel présent au 31/12/2008. Cette provision est déterminée en tenant compte de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille, cette probabilité dépendant notamment de statistiques

de rotation du personnel et de tables de mortalité, le montant de l'engagement étant actualisé. L'actualisation au titre de l'exercice représente un produit de 5 K€.

Une société de maroquinerie a assigné pour un montant de 225 K€ LE TANNEUR & CIE pour contrefaçon d'un modèle de sac. LE TANNEUR & CIE a considéré cette action comme non fondée et n'a pas doté de provision relative à ce litige. L'audience de l'affaire n'a pas encore été fixée.

3.10 - Dettes (note 11)

L'analyse des dettes par nature et en fonction des dates d'échéance se présente comme suit :

Dettes (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	> 1 an, < 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	3 029 034	3 029 034	-	-
Dettes financières à 2 ans minimum à l'origine	2 467 970	1 480 126	971 027	16 817
Fournisseurs et comptes rattachés	9 420 251	9 420 251	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 184 440	1 184 140	-	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	1 579 556	1 579 556	-	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	689 074	689 074	-	-
État : autres impôts et taxes assimilées	451 285	451 285	-	-
Avoirs à établir	616 064	616 064	-	-
Dettes sur immobilisations	315 827	315 827	-	-
Dettes sur opérations d'échange	75 362	75 362	-	-
Produits constatés d'avance	11 821	11 821	-	-
Autres dettes	124 454	124 454	-	-
Total	19 965 138	18 977 294	971 027	16 817

Les dettes financières à 2 ans maximum à l'origine correspondent aux soldes créditeurs des comptes bancaires pour 358 K€, à une provision pour frais bancaires pour 99 K€ et au tirage à 3 mois de 2 572 K€ renouvelé en novembre 2008 sur la tranche B de l'emprunt bancaire principal.

LE TANNEUR & CIE a souscrit en juin 2008 un emprunt de 150 K€ pour le financement de matériel industriel pour son activité de Fabrication pour maisons de luxe. A la suite de l'acquisition puis de la transmission universelle de patrimoine des deux SARL détenant les magasins LE TANNEUR de Nantes et de Nice, le Groupe est devenu débiteur en octobre

2008 des emprunts bancaires attachés à ces magasins et s'élevant respectivement à 179 K€ et 423 K€ à la date de fusion. Dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection signé en 2006 pour la zone Chine, la Co-face a versé au Groupe une avance de 70 K€ en 2007 et de 115 K€ en 2008.

Le montant des emprunts remboursés sur la période s'élève à 3 654 K€.

Le poste fournisseurs et comptes rattachés comprend des effets à payer en portefeuille pour 2 383 K€ et des factures à recevoir pour 735 K€.

Les autres dettes comprennent principalement les comptes clients créditeurs.

3.11 - Exposition aux risques de marché (note 12)

3.11.1 - Exposition aux risques de taux d'intérêt

Au 31/12/2008, les dettes financières sont en grande partie à taux variable indexé sur l'indice Euribor.

L'exposition au risque de taux s'analyse de la façon suivante :

Nature du risque (en K€)	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
BILAN					
Actifs financiers	-	-	-	-	-
Passifs financiers					
EMPRUNT À TAUX VARIABLE :					
Euribor 3M +1,2%	3 868 296	-	-	-	3 868 296
EMPRUNTS À TAUX FIXE :					
3,20%	22 238	22 596	156 012	-	200 846
3,41%	-	10 898	187 590	16 817	215 304
3,90%	14 139	14 493	132 954	-	161 585
3,99%	14 100	14 100	35 250	-	63 450
4,50%	2 485	2 552	4 397	-	9 434
4,90%	13 735	14 189	106 405	-	134 330
5,60%	18 809	19 341	163 641	-	201 791
Total Emprunts	3 953 802	98 169	786 249	16 817	4 855 036

La Société a mis en place une couverture partielle de taux d'intérêt au titre de ses dettes à court et moyen terme :

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 31 octobre 2006 au 31 décembre 2009 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 3,46 et 4,50%, adossé à l'endettement à court terme.

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 29 juin 2007 au 30 juin 2010 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 4,10 et 4,65%, adossé à l'endettement à court terme.

- Tunnel d'option symétrique prime 0 du 30 novembre 2007 au 30 novembre 2011 sur un nominal de 1 M€ avec un corridor de taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 1 mois entre 3,88 et 4,75%, allié à un cap de mêmes caractéristiques à 4,25% désactivant à 4,75%, adossé à l'endettement à court terme.

- Swap de couverture du 30 janvier 2009 au 30 juillet 2010 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre un taux fixe de 2,96%, adossé à l'endettement à court terme.

Au cours de l'exercice 2008, les couvertures de taux d'intérêt suivantes ont atteint leur terme :

- Option d'achat de type CAP du 29 décembre 2006 au 30 juin 2008 au taux d'intérêt d'exercice pour l'Euribor 3 mois de 4,25% sur un nominal de 1 M€, adossé à la tranche A de l'emprunt à moyen terme.

- Swap de couverture du 31 octobre 2006 au 31 décembre 2008 sur un nominal de 1 M€ consistant à échanger tous les mois un taux variable Euribor 1 mois contre un taux fixe de 3,87%, adossé à l'endettement à court terme.

L'emprunt bancaire principal, négocié en juillet 2005, dont le solde à la date de clôture est de 3 868 K€ (tranches A et B) est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers (R1 et R2) calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre de chaque année. Pour la période de 12 mois s'achevant

au 31 décembre de chaque année entre 2005 et 2011 inclus, les ratios R1 et R2 doivent être inférieurs ou égaux à respectivement 3 et 1. En cas de non respect de cette double condition, LE TANNEUR & CIE se verrait dans l'obligation de procéder à un remboursement anticipé.

Le ratio **R1** (dit ratio de levier) est égal à DLMT / EBITDA avec :

- **DLMT** désignant le montant des dettes financières supérieures à un an incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières

- **EBITDA** désignant le résultat opérationnel courant retraité des dotations et reprises sur provisions d'exploitation pour dépréciation d'actifs et pour risques et charges et des dotations aux amortissements.

Le ratio **R2** (dit ratio de gearing) est égal à Dettes financières nettes / Fonds propres avec :

- **Dettes financières nettes** désignant le montant des dettes financières à court, moyen et long terme incluant l'endettement relatif aux crédits-baux et aux locations financières augmenté des effets escomptés non échus et des cessions de créances dites « loi Dailly » et diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement. Les créances affacturées sont exclues du calcul.

- **Fonds propres** désignant le montant des capitaux propres.

Au 31 décembre 2008, le ratio R1 s'élève à 3,37 (3,28 en 2007) et le ratio R2 à 0,70 (0,56 en 2007).

La condition R1 n'est donc pas respectée cette année, ce qui constitue un cas de défaut. Toutefois, la majorité des banques participantes a donné son accord, par un courrier du 12 mars 2009, pour accepter cette dérogation pour l'année. La totalité de cet emprunt a été reclassée en élément à court terme au 31 décembre 2008.

3.11.2 - Exposition aux risques de change

Au 31 décembre 2007, l'état d'exposition de la Société face au risque de change sur les devises les plus significatives est le suivant (en €) :

Nature du risque / Devises	GBP	USD	HKD	JPY
Actifs				
Créances rattachées à des participations	-	-	67 528	722 367
Clients	995	13 634	2 640	1 158 114
Disponibilités	7 170	139 188	13 597	88
Total actif	8 165	152 822	83 765	1 880 569
Passifs				
Fournisseurs	139	640 744	27 493	-
Total passif	139	640 744	27 493	-

La Société a maintenu sur l'exercice une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en USD et HKD). A la clôture de l'exercice et au titre des saisons été et hiver 2009, les opérations suivantes demeuraient vivantes :

	Date d'échéance ou d'exercice	Cours à terme ou prix d'exercice	Montant en devise
Achat USD à terme	07/01/09	1,5518	200 000
Achat USD à terme	07/01/09	1,4694	200 000
Achat USD à terme	07/01/09	1,2983	200 000
Achat USD à terme	21/01/09	1,4580	250 000
Achat USD à terme	28/01/09	1,5312	200 000
Achat Call USD (Put EUR)	05/06/09	1,5000	200 000
Vente Put EUR (Call USD)	05/06/09	1,5796	200 000
Achat USD à terme	19/02/09	1,4975	250 000
Achat Call USD (Put EUR)	17/02/09	1,4000	150 000
Vente Put EUR (Call USD)	17/02/09	1,4380	150 000
Achat Call USD (Put EUR)	17/03/09	1,4650	250 000
Vente Put EUR (Call USD)	17/03/09	1,5070	250 000
Achat Call USD (Put EUR)	17/03/09	1,4450	200 000
Vente Put EUR (Call USD)	17/03/09	1,4750	200 000
Achat USD à terme	29/06/09	1,2786	200 000
Achat Call USD (Put EUR)	25/06/09	1,4544	150 000
Vente Put EUR (Call USD)	25/06/09	1,4544	150 000
Achat Call USD (Put EUR)	15/07/09	1,4995	200 000
Vente Put EUR (Call USD)	15/07/09	1,4995	200 000
Achat USD à terme	30/07/09	1,4433	250 000
Achat USD à terme	28/08/09	1,4438	250 000
Achat USD à terme	28/08/09	1,3827	250 000
Achat Call USD (Put EUR)	15/09/09	1,3400	200 000
Vente Put EUR (Call USD)	15/09/09	1,4170	200 000
Achat Call USD (Put EUR)	15/09/09	1,3900	200 000
Vente Put EUR (Call USD)	15/09/09	1,4664	200 000
Achat Call USD (Put EUR)	14/10/09	1,4100	200 000
Vente Put EUR (Call USD)	14/10/09	1,4890	200 000
Achat USD à terme	16/04/09	1,4072	400 000
Achat HKD à terme	14/01/09	11,9336	600 000
Achat HKD à terme	13/02/09	11,6555	600 000
Achat HKD à terme	13/02/09	11,1636	200 000
Achat HKD à terme	19/03/09	11,3266	750 000
Achat HKD à terme	19/03/09	10,9708	750 000
Achat HKD à terme	17/04/09	10,8380	500 000
Achat HKD à terme	29/06/09	9,8970	800 000
Achat HKD à terme	30/07/09	10,7350	1 000 000
Achat HKD à terme	28/08/09	10,7325	1 000 000
Vente JPY à terme	27/03/09	136,1627	34 500 000
Vente JPY à terme	30/06/09	147,6500	25 000 000
Vente JPY à terme	30/09/09	133,5000	35 600 000
Vente Put EUR (Call USD)	17/02/09	1,5795	100 000
Vente Put EUR (Call USD)	17/02/09	1,4380	150 000
Vente Put EUR (Call USD)	17/03/09	1,5070	250 000
Vente Put EUR (Call USD)	17/03/09	1,4740	200 000
Vente Put EUR (Call USD)	25/06/09	1,4544	150 000
Vente Put EUR (Call USD)	15/07/09	1,4995	200 000
Vente Put EUR (Call USD)	15/09/09	1,4170	200 000
Vente Put EUR (Call USD)	15/09/09	1,4664	100 000
Vente Put EUR (Call USD)	14/10/09	1,4890	50 000
Vente Put EUR (Call USD)	25/06/09	1,4544	150 000
Vente Put EUR (Call USD)	15/07/09	1,4995	200 000
Vente Put EUR (Call USD)	15/09/09	1,4170	200 000
Vente Put EUR (Call USD)	15/09/09	1,4664	100 000
Vente Put EUR (Call USD)	14/10/09	1,4890	50 000

S'agissant de la couverture d'opérations commerciales certaines concernant l'exercice 2009, aucune écriture n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

Les flux de l'exercice comptabilisés sur les principales devises se détaillent ainsi :

	K USD	K HKD	K JPY	K GBP
Charges d'exploitation	7 520	13 130	973	-
Production vendue	4	-	79 678	2
Cessions diverses	40	26	1 866	-
Produits financiers	1	99	5 088	-
Produits exceptionnels	73	-	-	-

3.11.3 - Ecart de conversion sur dettes et créances libellées en monnaies étrangères

Les écarts de conversion s'analysent ainsi (en €) :

Postes concernés	Ecart Actif	Provision pour risques	Net	Ecart Passif
Créances rattachées à des participations	-	-	-	127 952
Clients	2 428	2 428	-	235 617
Fournisseurs	-	-	-	2 349

3.12 - Charges à payer

Les charges à payer se ventilent ainsi (en €) :

Factures fournisseurs à recevoir	735 481
Avoirs clients à établir	616 064
Dettes envers le personnel (congés payés, primes...)	1 240 283
Dettes envers les organismes sociaux	445 547
Dettes fiscales sur dettes sociales	33 384
TVA sur factures à établir et avoir à recevoir	125 098
Autres dettes fiscales provisionnées	417 902
Intérêts et frais bancaires à payer	98 628
Total	3 712 387

3.13 - Produits à recevoir

Les produits à recevoir se ventilent ainsi (en €) :

Avoirs fournisseurs à recevoir	83 799
Factures à établir	584 934
Produits à recevoir des organismes sociaux	19 174
TVA sur avoirs à établir et factures à recevoir	170 346
Etat : produits à recevoir	12 225
Total	870 478

3.14 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent à des produits des locations de mobiliers proposées à certains détaillants.

4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 - Produits d'exploitation

4.1.1 - Chiffre d'affaires (note 13)

Les activités de la Société se répartissent de la façon suivante :

- la distribution contrôlée à travers son propre réseau de magasins à enseigne (16 au 31/12/08 en France), ses commissionnaires-affiliés (13 en France et 1 au Luxembourg au 31/12/08), son magasin-filiale de Bruxelles, son réseau de magasins d'usine (6 au 31/12/08) et le site Internet www.eTanneur.com.
- la distribution en gros auprès des détaillants indépendants, des chaînes de grands magasins et des filiales, agents et importateurs étrangers,
- la fabrication pour le compte de maisons de luxe.

Dans certains cas, la Société approvisionne des sous-traitants en matières et accessoires nécessaires aux fabrications et les leur refacture.

La ventilation du chiffre d'affaires se répartit de la façon suivante :

Activités (en K€)	France	Export	Total 2007	France	Export	Total 2008
Magasins contrôlés en propre et affiliés	8 906	155	9 061	10 365	245	10 610
Autres distributions	12 865	2 685	15 550	13 205	2 761	15 966
Fabrication pour maisons de luxe	24 491	-	24 491	29 397	34	29 431
Sous total Chiffre d'affaires commercial	46 262	2 840	49 102	52 967	3 040	56 007
Refacturation des approvisionnements	265	156	421	133	389	522
Divers	500	105	605	271	123	394
Total Chiffre d'affaires	47 027	3 101	50 127	53 371	3 552	56 923

L'exercice a enregistré un chiffre d'affaires commercial en augmentation de 14,1%.

En comparaison avec l'année 2007, les activités traditionnelles de la Société ont évolué de la façon suivante :

- Les ventes réalisées dans le réseau de distribution au détail ont augmenté de 17,1%. Cette évolution s'explique d'une part par les ouvertures successives de magasins en cours d'année (4 en 2008 et 6 en 2007) et d'autre part par une progression de chiffre d'affaires de 3,9% à périmètre constant.

- En France, les ventes en gros des Marques propres ont bénéficié d'une progression de 2,6%. Le chiffre d'affaires réalisé auprès des détaillants multi-marques a augmenté de 1,9%. En revanche, le changement du mode de gestion de 14 corners (passage d'un système de « ventes fermes » à des « ventes conditionnelles ») a pesé sur les ventes aux grands magasins et leur contribution de l'exercice mais devrait désormais permettre un meilleur approvisionnement de ces stands. Des ventes de déstockage importantes de produits non reconduits dans les collections 2009 ont été initiées en fin d'exercice, en dépit de marges défavorables, afin de ne pas générer des sur-stocks qu'il aurait été de plus en plus difficiles d'écouler.

- A l'exportation, l'activité en hausse de 2,8% des Autres distributions s'est développée au Japon, en Suisse et en Italie.

- La Fabrication pour maisons de luxe a connu une belle progression de 20,2%.

4.1.2 - Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges (note 14)

Les reprises de provisions concernent les stocks pour 304 K€, les créances clients pour 59 K€ et les provisions pour risques et charges d'exploitation pour 30 K€. Les reprises sont à rapprocher des dotations de l'exercice de 297 K€ au titre des stocks et 84 K€ au titre des créances clients.

Les transferts de charges (46 K€) sont relatifs pour 40 K€ aux prestations fournies sous forme d'avantages en nature au personnel.

4.1.3 - Autres produits (note 15)

Ils correspondent principalement aux revenus des contrats de licences de marques concédées (103 K€), aux subventions d'exploitation perçues (32 K€) et aux indemnités perçues pour perte de colis (15 K€).

4.2 - Charges d'exploitation

4.2.1 - Achats de matières premières et autres approvisionnements (note 16)

L'augmentation des achats consommés de matières premières et approvisionnements est supérieure à celle du chiffre d'affaires du fait d'une production stockée en hausse.

4.2.2 - Autres achats et charges externes (note 17)

L'évolution du poste s'analyse de la façon suivante :

Nature de charge (en €)	2007	2008
Prestations de services	3 348	8 726
Matières et fournitures non stockées	821 379	828 878
Sous-traitance générale	337 286	440 096
Redevances de crédit-bail	152 969	122 329
Locations et charges locatives	1 824 536	2 009 490
Entretien et réparations	318 187	329 260
Assurances	150 031	155 405
Personnel extérieur à l'entreprise	1 279 144	1 178 977
Honoraires et commissions	1 445 275	1 623 823
Publicité, relations extérieures	1 332 453	1 418 536
Transports	607 325	742 310
Déplacements, missions et réceptions	621 825	572 106
Frais postaux, télécommunications	186 346	209 769
Services bancaires	163 798	188 856
Divers	138 188	188 447
Total	9 382 090	10 017 008

L'augmentation de ce poste de 6,8% s'explique principalement par les éléments suivants :

- La hausse des locations immobilières du fait de l'ouverture des points de vente du Carrousel du Louvre et d'Arcueil en cours d'année 2007 et de celle des magasins de Strasbourg Rivottoile et de Corbeil-Essonnes en 2008.

- L'augmentation des prestations, des rémunérations d'intermédiaires et des honoraires, la Société ayant eu recours à des prestataires pour le stockage des lignes AIR France by LE TANNEUR, pour l'exploitation de cartes de fidélité en magasins, pour des recrutements, pour la valorisation puis une étude de branding sur la marque LE TANNEUR, pour des travaux d'architecte sur le concept de magasin et pour la mise en place d'un contrat de liquidité. Par ailleurs, une formation d'envergure a été lancée en fin d'exercice à destination du personnel de vente.

- La hausse du transport sur ventes du fait d'un effet volume et prix.

4.2.3 - Impôts, taxes (note 18)

Le poste s'analyse de la façon suivante :

Nature de charge (en €)	2007	2008
Impôts et taxes sur rémunérations	284 366	360 455
Taxe professionnelle	477 201	398 756
Autres taxes	273 529	264 748
Total	1 035 096	1 023 959

La hausse des impôts et taxes sur rémunérations résulte de l'augmentation du poste Salaires et traitements.

A la suite du contrôle fiscal intervenu en 2007, une rectification de taxe professionnelle de 120 K€ avait été notifiée au titre des exercices 2004 à 2006.

4.2.4 - Charges de personnel (note 19)

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

Nature de charge (en €)	2007	2008
Salaires et traitements	10 076 270	11 122 061
Charges sociales hors allègement Fillon	4 582 666	5 205 491
Allègement Fillon	(939 437)	(1 041 597)
Autres charges de personnel	26 284	35 629
Total	13 745 783	15 321 584

L'évolution des salaires et charges sociales s'explique par un effectif moyen en ETP qui est passé de 459 en 2007 à 482 en 2008 et par la revalorisation des grilles de salaires. A la suite d'un contrôle URSSAF intervenu en cours d'année concernant les exercices 2005 à 2007, une rectification de 57 256 € a été notifiée.

4.2.5 - Dotations aux amortissements et aux provisions

Ce poste est détaillé ci-dessous :

(en €)	2007	2008
Dotations aux amortissements sur immobilisations	705 358	775 500
Dotations aux provisions sur stocks	216 888	297 224
Dotations aux provisions sur autres actifs circulants	121 035	803 869
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	528	-
Total	1 043 809	1 876 593

Ces dotations sont à rapprocher des reprises détaillées au § 4.1.2 et des postes de bilan concernés.

4.3 - Résultat financier (note 20)

L'augmentation des charges d'intérêts (925 K€ en 2008 contre 613 K€ en 2007) s'explique par un recours moyen plus important à l'endettement court-terme et à l'affacturage et par un mali de fusion de 231 K€ à la suite de la transmission universelle de patrimoine des SARL détenant les magasins LE TANNEUR de Nantes et de Nice.

Afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises, la Société pratique une politique de couverture de change. Cette politique lui permet de garantir, voire d'améliorer le niveau de taux de change anticipé pour ses achats. Cependant, cette politique ne permet pas de bénéficier de l'entière évolution favorable. Le gain net de change de 479 K€ traduit l'écart entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats en devises, la Société ayant bé-

néficié d'une évolution favorable du dollar américain et hongkongais.

Du fait de la situation nette des filiales, une dotation complémentaire pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant de 34 K€ concernant les titres LE TANNEUR & CIE Bruxelles, pour 8 K€ concernant les titres Luxrom, pour 5 K€ concernant le compte-courant et 31 K€ concernant le prêt à LE TANNEUR Chine, pour 20 K€ concernant la créance rattachée à la participation Sopadima Far East et pour 463 K€ concernant la créance rattachée à la participation LE TANNEUR Japan.

La ventilation des dotations et reprises de provisions du résultat financier est la suivante :

(en €)	2008
Dotation pour dépréciation des titres LE TANNEUR & CIE Bruxelles	33 487
Dotation pour dépréciation à la créance rattachée à la participation LE TANNEUR Japan KK	463 066
Dotation pour dépréciation à la créance rattachée à la participation Sopadima Far East	19 529
Dotation pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	35 270
Dotation pour dépréciation du prêt à LE TANNEUR Chine	30 899
Dotation pour dépréciation des titres Luxrom	8 086
Dotation pour dépréciation du compte-courant LE TANNEUR Chine	4 636
Dotation aux provisions pour risque de change	2 428
Total dotations	597 401
Reprise de provisions sur titres UPLA Asia	2 753
Reprise de provision pour risque de change	84 928
Total reprises	87 681

4.4 - Charges exceptionnelles / Produits exceptionnels (note 21)

Les postes charges exceptionnelles et produits exceptionnels se détaillent ainsi :

Charges (en €)	Montant
Valeur nette comptable immobilisations incorporelles	116
Valeur nette comptable immobilisations corporelles	11 568
Valeur nette comptable immobilisations financières	2 886
Dotation aux amortissements exceptionnelle	16 904
Dotation pour dépréciation exceptionnelle d'une créance sur cession d'immobilisation	85 000
Autres	19
	116 493
Produits	
Produit sur un litige	47 926
Produit de cession sur immobilisations corporelles	642 492
	690 418

Le produit de cession correspond principalement à la plus-value réalisée en décembre 2008 sur le site logistique et administratif de Belley (Rhône-Alpes) évoquée dans les faits marquants.

4.5 - Participation des salariés et intéressement

PARTICIPATION

Au 31 décembre 2008, la Société a provisionné un montant de 24 804 € au titre de la participation des salariés.

INTÉRESSEMENT

L'accord d'intéressement concernant les salariés de la Société signé pour 3 ans le 30 mars 2007 est basé sur une évolution des performances à la fois semestrielles et annuelles. Les seuils de déclenchement n'ayant pas été atteints, aucun montant n'a été distribué ni provisionné au titre de 2008.

4.6 - Impôts sur les bénéfices (note 22)

La Société a comptabilisé un produit de 100 K€ au titre du crédit impôt recherche.

Le résultat fiscal au titre de l'année après imputation partielle des déficits des exercices antérieurs ressort à zéro. Le solde de déficits fiscaux antérieurs pouvant être imputés sur les futurs exercices s'élève à 1 079 K€ (2 794 K€ en 2007).

5.3 - Ventilation de l'impôt

Le tableau de ventilation de l'impôt est le suivant (en €) :

	Résultat fiscal avant impôts	Impôt		Résultat net	
		Théorique	Dû	Théorique	Comptable
Courant	399 118	133 039	-	266 079	399 118
Exceptionnel	573 925	191 308	-	382 617	73 644
Total	973 043	324 348	-	648 696	947 142

5.4 - Dettes garanties par des sûretés réelles

La marque LE TANNEUR a été nantie en garantie de la ligne d'emprunt de 7,0 M€ négociée en 2005. Le solde de la dette garantie à la date de clôture est de 3 868 K€ au 31 décembre 2008. Pour le tirage à hauteur de 2 572 K€ de la tranche B de cette ligne d'emprunt, le fonds de commerce du magasin du Carrousel du Louvre a également été nanti.

LE TANNEUR & CIE a fourni une garantie de nantissement de matériels utilisés pour la fabrication des maisons de luxe financé par l'emprunt souscrit en février 2006 pour un montant initial de 141 K€ et celui souscrit en mai 2008 pour un montant initial de 150 K€. Le solde de la dette garantie à la date de clôture est de 198 K€.

Les fonds de commerce des magasins du centre commercial de Strasbourg Rivétoile, de Nice et de Nantes

5 - AUTRES INFORMATIONS

5.1 - Effectif moyen

L'effectif inscrit moyen est de 502 personnes (500 inscrits au 31/12/08).

En équivalent temps plein, cet effectif moyen s'établit à 482 personnes et se répartit de la façon suivante :

	31/12/2007	31/12/2008
Cadres	41	44
Agents de maîtrise, techniciens	24	27
Employés	122	130
Apprentis, stagiaires et contrats de qualification	2	4
Ouvriers	270	277
Total	459	482

5.2 - Rémunération des dirigeants sociaux

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux organes d'administration de l'entreprise se sont élevées à 241 K€. La Société a provisionné au titre de l'exercice des jetons de présence pour un montant global de 12 K€.

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux salariés membres de l'équipe de direction ont représenté un montant de 730 K€.

ont été nantis dans le cadre des emprunts servant à leur financement et dont le solde au 31 décembre 2008 s'élève respectivement à 202 K€, 416 K€ et 171 K€.

5.5 - Engagements hors bilan

5.5.1 - Engagement pour indemnités de départ à la retraite

La Société ne comptabilise pas de provision pour charges destinée à faire face aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite de ses salariés. Une évaluation de l'engagement correspondant est calculée en fonction de l'ancienneté, de l'âge, du taux de rotation, du taux de mortalité par sexe (TGF05 et TGH05) et du salaire des membres du personnel. Le calcul prend également en compte un taux de revalorisation des salaires en fonction de la catégorie du salarié et un taux d'actualisation correspondant au

taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées émises au cours du semestre précédent. La Société n'a pas assimilé les indemnités de départ à la retraite aux indemnités de rupture prévues par l'accord national interprofessionnel du 10 janvier 2008.

Cet engagement s'élève à 1 408 K€ à la fin de l'exercice, charges sociales comprises, dont 82 K€ pour les dirigeants effectifs.

5.5.2 - Crédit bail

Les ensembles immobiliers des usines de Bort-les-Orgues sont financés en crédit-bail. La constatation à l'actif de ces investissements entraînerait les modifications suivantes :

(en K€)	Valeur brute	Amortissement théorique de l'exercice	Amortissement théorique Cumulé	Valeur nette théorique
Terrain	113	-	-	113
Construction	1 156	77	815	340

Les engagements au titre des redevances à payer s'établissent comme suit :

(en K€)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total restant à payer	Prix d'achat résiduel
	au cours de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans		
	122	1 525	85	215	-	300	52

La redevance prise en charge au cours de l'exercice est de 122 K€.

5.5.3 - Autres engagements hors bilan

A la date de clôture, il n'y avait aucun effet escompté non échu.

La Société bénéficie d'une caution bancaire destinée à garantir les loyers de l'établissement du Quai de Valmy à Paris. En contrepartie, la Société a souscrit des valeurs mobilières de placement pour le montant de cette caution soit 76 K€.

La Société pratique une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en HKD et USD). A la clôture de l'exercice et au titre des saisons été et hiver 2009, le détail des engagements mis en place et demeurés vivants au 31/12/2008 est indiqué en note 3.11.2.

Le montant au 31 décembre 2008 des créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage est de 3 424 K€.

Les droits individuels à formation du personnel de la Société non utilisés au 31 décembre 2008 s'élèvent à 35 315 heures.

La Société s'est engagée au soutien financier de ses filiales LE TANNEUR Japan et LE TANNEUR Chine par des courriers datés respectivement du 29 février et du 31 décembre 2008.

5.5.4 - Engagements et cautions reçus

Dans le cadre de la signature des contrats de commission-affiliation, la Société a reçu des cautions bancaires en garantie du paiement des sommes dues ou détenues par les commissionnaires-affiliés.

En garantie du paiement de la créance sur la cession de décembre 2005 de la marque UPLA étalée sur quatre ans, LE TANNEUR & CIE a reçu l'engagement de nantissement de la marque.

Comme évoqué dans les faits marquants, le solde du prix de vente de 125 K€ du terrain cédé le 23 décembre 2008 doit être réglé lorsque certains des locaux cédés, partiellement occupés par la Société, auront été libérés au plus tard le 30 septembre 2009. Une clause résolutoire de la totalité de la vente a été prévue pour garantir le règlement de ce solde.

5.6 - Entreprises liées

Les entreprises liées sont celles qui sont incluses ou susceptibles de l'être par intégration globale dans les comptes consolidés de la Société. Les soldes et transactions d'importance significative avec ces sociétés sont les suivants pour l'exercice (en €) :

Créances	Montant brut	Provisions	Montant net
Créances rattachées à des participations	880 912	880 912	-
Prêts	31 203	30 899	304
Créances clients et comptes rattachés	1 365 533	-	1 365 533
Comptes courants débiteurs	4 636	4 636	-
Dettes fournisseurs	397 363	-	397 363

5.7 - Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 133 121 € et est relatif au contrôle légal des comptes.

5.8 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement important n'est intervenu depuis le 31 décembre 2008.

6 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (CLÔTURE DU 31/12/2008)

Filiales	Pays	Devise	Capital (en devises)	Capitaux propres autres que le capital (en devises)	Quote-part du capital détenu (en%)	Valeur comptable des titres détenus Brut (€)	Valeur comptable des titres détenus Net (€)	Prêts et avances consentis non remboursés (€)	Montant des cautions et avals données par la société (€)	CA (HT) du dernier exercice (k€)	Résultat du dernier exercice social (k€)	Dividendes nets encaissés (€)	Observations (cours de change moyen)
A) FILIALES DÉTENUES À PLUS DE 50 %													
Sopadima Far East													
	Hong-Kong	HKD	5 343 690	-6 546 679	100,00	0	0	156 837	-	158	3	-	11,4527
Luxrom	Roumanie	RON	3 506 080	-2 004 899	100,00	1 019 360	413 925	-	-	-	-6	-	3,6840
LE TANNEUR & CIE Bruxelles													
	Belgique	EUR	62 000	-183 826	100,00	289 350	-	-	-	199	-82	-	-
LE TANNEUR Japan K.K.													
	Japon	JPY	10 000 000	-192 655 304	100,00	71 994	-	724 075	-	1 152	(507)	-	152,3314
B) FILIALES DÉTENUES ENTRE 10 ET 50 %													

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LE TANNEUR & CIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.11.1 de l'annexe intitulée «Exposition aux risques de taux d'intérêt » relative au non respect de covenant.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. C'est dans ce contexte incertain que nous avons dû procéder à

nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

Règles et principes comptables

- La note 2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités d'évaluation des droits aux baux et droits d'entrée ainsi que des titres de participation qui figurent respectivement pour une valeur nette de 3.209 K€ et 414 K€ à l'actif du bilan. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 19 Mars 2009

Les commissaires aux comptes

SPITZ, OLLIVIER et associés

Représenté par M. Jean-Claude SPITZ

FIDUCIAIRE LEYDET

Représenté par M. Didier AMPHOUX

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LE TANNEUR & CIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.13.1 de l'annexe intitulée « Exposition aux risques de taux d'intérêt » relative au non respect de covenant.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au

plan de leur activité et de leur financement. C'est dans ce contexte incertain que nous avons dû procéder à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

- Les modalités d'évaluation des droits aux baux et droits d'entrée qui figurent pour une valeur nette de 3.397 K€ à l'actif du bilan, sont indiquées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 19 Mars 2009

Les Commissaires aux comptes

SPITZ, OLLIVIER et associés

Représenté par M. Jean-Claude SPITZ

FIDUCIAIRE LEYDET

Représenté par M. Didier AMPHOUX

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention, ni d'aucun engagement, conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ LE TANNEUR JAPAN

Cette convention autorise les avances en compte courant consenties par la société LE TANNEUR & CIE à sa filiale. Au 31 décembre 2008, la créance en compte courant s'élève à 724 075 euros.

Les intérêts facturés à ce titre au taux de 6,21% l'an par LE TANNEUR & CIE s'élèvent sur cet exercice à 41 679 euros.

2. CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ LE TANNEUR & CIE BRUXELLES

Cette convention autorise les avances en compte courant consenties par la société LE TANNEUR & CIE à sa filiale. Au 31 décembre 2008, le compte courant était soldé.

Cette convention prévoit une rémunération de ces avances sur la base d'un taux identique à celui prati-

qué au titre d'un emprunt bancaire.

Il n'y a pas eu d'intérêts décomptés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

3. CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ SOPADIMA FAR EAST

3.1. Cette convention autorise les avances en compte courant consenties par la société LE TANNEUR & CIE à sa filiale. Au 31 décembre 2008, la créance en compte courant s'élève à 156 837 euros.

Les intérêts facturés à ce titre au taux de 6,21% l'an par LE TANNEUR & CIE s'élèvent sur cet exercice à 10 162 euros.

3.2. Cette convention d'une durée d'un an renouvelable, concerne des prestations de services en termes d'achats, de prospection de fournisseurs et de contrôle de qualité.

En rémunération de sa mission, la société SOPADIMA FAR EAST perçoit une redevance comprise entre 2 et 4% des achats.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le montant des redevances facturées s'est élevé à 156 438 euros.

4. CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ FINANCIERE DESCOTTES (FIDES)

Cette convention concerne une mission de prestations de services. La mission confiée à la société FINANCIERE DESCOTTES (FIDES) consiste à fournir à votre Société les conseils, l'assistance en terme de communication interne et externe, l'assistance en terme de politique et stratégique générale, les conseils en stylisme et l'animation.

En rémunération de sa mission, la société FIDES perçoit des honoraires journaliers hors taxes de 1 220 €.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les honoraires facturés se sont élevés à un montant hors taxes de 247 660 euros pour 203 jours.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS NON AUTORISÉS PRÉALABLEMENT

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions

de l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ LE TANNEUR CHINE CO LTD

L'administrateur concerné est Monsieur Hervé DESCOTTES.

En date du 11 octobre 2007, votre société a accordé

à la société LE TANNEUR CHINE CO LTD un prêt d'un montant maximum de 75 000 euros. Au 31 décembre 2008, au titre de ce contrat, votre société a consenti à LE TANNEUR CHINE CO LTD un prêt de 30 000 euros.

Les intérêts facturés à ce titre au taux de 4,09% l'an sur cet exercice par LE TANNEUR & CIE s'élèvent à 1 203 euros.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 18 mars 2009, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Fait à Paris, le 19 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

SPITZ, OLLIVIER et associés

Représenté par M. Jean-Claude SPITZ

FIDUCIAIRE LEYDET

Représenté par M. Didier AMPHOUX

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président relatif aux procédures de contrôle interne

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société LE TANNEUR & CIE, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LE TANNEUR & CIE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligence destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle

interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 19 Mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

SPITZ, OLLIVIER et associés

Représenté par M. Jean-Claude SPITZ

FIDUCIAIRE LEYDET

Représenté par M. Didier AMPHOUX

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LE TANNEUR & CIE et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relatives à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital ne ramène pas le montant du

capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 4 218 375 euros à 1 406 125 euros.

Fait à Paris, le 19 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

SPITZ, OLLIVIER et associés

Représenté par M. Jean-Claude SPITZ

FIDUCIAIRE LEYDET

Représenté par M. Didier AMPHOUX

1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATION

1.1 - Responsable du document de référence

Hervé DESCOTTES
Président du Conseil d'Administration

1.2 - Déclaration du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés ou incorporés par référence dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. »

Hervé DESCOTTES
Président du Conseil d'Administration

1.3 - Responsables du contrôle des comptes

1.3.1 - Commissaires aux Comptes titulaires

SPITZ, OLLIVIER et Associés,
représenté par M. Jean-Claude SPITZ
Le Périscope 83/87 avenue d'Italie 75 013 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 2 juin 2004 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Fiduciaire LEYDET,
représenté par M. Didier AMPHOUX
47 rue de Liège 75 008 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 2 juin 2004 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

1.3.2 - Commissaires aux Comptes suppléants

MMP AUDIT
120 avenue Gambetta 75 020 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 2 juin 2004 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

SOGENI
455 Promenade des Anglais 06 101 Nice

Nommé par l'Assemblée Générale en date du 2 juin 2004 pour une période de six exercices ; expiration du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

2.1 - Renseignements concernant l'émetteur

Dénomination sociale :

LE TANNEUR & CIE

Siège social :

1028, avenue de la Gare
19110 Bort-les-Orgues

DATE DE CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ :

6 novembre 1997
Nationalité : Française

FORME JURIDIQUE :

La Société est de forme anonyme, à Conseil d'Administration. Elle est régie par la loi et les règlements en vigueur, et par les statuts.

DURÉE :

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du com-

merce. Cette immatriculation est intervenue le 16 avril 1998.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS :

414 433 797 RCS Tulle

Code APE : 1512 Z

Fabrication d'articles de voyages et de maroquinerie.

LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS

RELATIFS À LA SOCIÉTÉ :

Les statuts, comptes, rapports et procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés auprès du service juridique de la Société, 117/119 Quai de Valmy 75010 Paris.

OBJET SOCIAL :

La Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- la fabrication, la vente, la diffusion sous toutes ses formes de tous objets en cuir, de maroquinerie, articles de mode, articles de voyages et produits dérivés et accessoires,
- l'exploitation directe ou indirecte de tout magasin de vente au détail,
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 26 avril 2001, la date de clôture de l'exercice est fixée au 31 décembre.

AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES :

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ».

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

L'Assemblée décide souverainement de l'affectation du solde du bénéfice augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires antérieurs ; elle détermine, notamment, la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Les pertes reportées

par décision de l'Assemblée Générale sont inscrites à un compte spécial, figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le Second Marché, l'Assemblée Générale du 29 avril 1999 a décidé de permettre à l'Assemblée d'offrir aux actionnaires une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions selon les termes suivants : « L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions de la Société à émettre. »

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES :

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, par le ou les Commissaires aux Comptes, ou par toute personne habilitée à cet effet.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Ce lieu est déterminé par l'auteur de la convocation. Trente cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, un avis aux actionnaires est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées à la Société à compter de la publication de l'avis et jusqu'à vingt-cinq jours avant l'Assemblée.

Les auteurs des demandes d'inscription de projets de résolutions justifient de la possession de la représentation de la fraction du capital exigée par la loi par l'inscription des titres correspondants soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Ils transmettent avec leur demande une attestation d'inscription en compte. Les actionnaires sont convoqués par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires avec avis préalable de l'Autorité des Marchés Financiers. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent, s'ils le désirent, être convoqués par lettre recommandée, à condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation. Ils peuvent également, s'ils le

désirent, être convoqués par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Tous les copropriétaires d'actions indivises et tous les titulaires du droit de vote des actions grevées d'usufruit sont convoqués dans les mêmes formes. Le délai entre la date, soit de l'insertion ou de la dernière des insertions contenant un avis de convocation, soit de l'envoi des lettres recommandées et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante. Les avis de convocation doivent indiquer clairement l'ordre du jour. Les réunions ont lieu aux jour, heure, et endroit indiqués dans l'avis de convocation.

FRANCHISSEMENT DE SEUILS :

Tout actionnaire, personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droit de vote, doit informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un des seuils.

En cas de défaut de déclaration, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette déclaration.

DROIT DE VOTE DOUBLE :

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2000, toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative pendant au moins deux ans après la première cotation confèrent un droit de vote double.

Un droit de vote double est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit. Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action nouvelle convertie au porteur ou ayant fait l'objet d'un transfert de propriété, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES :

Conformément aux dispositions légales, la Société pourra demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des titres, la communication des renseignements relatifs à la composition de son ac-

tionnariat et à la quantité de titres détenus par chacun de ses actionnaires, ainsi que tous renseignements dont la communication est autorisée par la législation en vigueur.

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS :

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008 a autorisé la Société, dans sa septième résolution, à acquérir sur le marché ses propres actions à concurrence d'un maximum de 10% du capital social et à vendre tout ou partie des actions acquises. Cette autorisation a été donnée pour 18 mois.

Au 31 décembre 2008, la Société détenait 9 554 actions propres.

2.2 - Documents accessibles au public

Conformément aux dispositions de l'article L 225 - 117 du Code de Commerce, nous mettons à la disposition du public les documents suivants concernant les trois derniers exercices écoulés :

- les inventaires et les comptes annuels (bilans, comptes de résultat et annexes) ;
- les comptes consolidés ;
- la liste des administrateurs ;
- les rapports du conseil d'administration ;
- le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées ;
- les procès-verbaux des assemblées tenues au cours des trois derniers exercices et leurs feuilles de présence.

L'acte constitutif et les statuts de la Société peuvent également être consultés.

Les documents ci-dessus sont disponibles à la consultation sur support physique à Paris, au 117-119 quai de Valmy (10^e).

2.3 - Renseignements concernant le capital social

CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est de 4.218.375 € divisé en 1.406.125 actions de 3 € de valeur nominale, entièrement libérées.

CAPITAL POTENTIEL :

Au 31 décembre 2008, 90 125 options de souscription d'actions au bénéfice des salariés ont été attribuées dont 20 250 ont été exercées et 5 000 sont devenues disponibles à la suite du départ de la Société des bénéficiaires.

Par ailleurs, 4 000 actions gratuites ont été attribuées.

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL : néant.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS : néant.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL DEPUIS LA CRÉATION :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 K€	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 K€	571 918 €	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 K€	-	3 525 417 €
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 K€	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 K€	-	3 558 585 €
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 K€	-	3 570 665 €

2.4 - Résumé des contrats importants conclus les deux dernières années autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires

CONTRATS DE COMMISSION AFFILIATION ET/OU FRANCHISÉ

Depuis octobre 2004, la société LE TANNEUR & CIE a mis en place un réseau de commissionnaires affiliés et/ou franchisés à l'enseigne LE TANNEUR. A fin 2008, ce projet s'est concrétisé par la signature de 21 contrats de commission affiliation et d'un contrat de franchise. Les contrats de commission affiliation prévoient que la Société met à la disposition des ses commissionnaires affiliés des produits sélectionnés en assurant la prise en charge financière du stock et de son renouvellement, ainsi que le concept de son point de vente et l'usage de l'enseigne LE TANNEUR. La Société se charge de la formation de ses commissionnaires affiliés et leur assure assistance et conseil pendant toute la durée du contrat. Restant propriétaire du stock, elle se réserve le droit de fixer le prix maximum des produits. Les commissionnaires affiliés, commerçants indépendants, sont propriétaires de leur fonds de commerce et conservent la pleine et entière liberté de gestion du point de vente. Ils agissent en leur nom et sous leur seule responsabilité, notamment dans les rapports avec la clientèle et les tiers.

Le chiffre d'affaires du magasin est enregistré par le commissionnaire affilié. A la fin de chaque mois, LE TANNEUR & CIE facture au commissionnaire affilié les ventes de produits de la période multipliées par un taux contractuel dit « taux de commission ». La marge

du commissionnaire affilié est donc constituée par le chiffre d'affaires du magasin diminué de la facturation par LE TANNEUR & CIE des produits vendus. La marge de LE TANNEUR & CIE représente la facturation au commissionnaire affilié diminuée du coût de production des produits vendus.

Le contrat de franchise se différencie du contrat de commission affiliation par le fait que le franchisé achète le stock et détermine librement le prix de vente public des produits.

Les contrats décrivent les droits et les obligations des parties ainsi que les modalités de la mise en place et de l'exploitation du concept LE TANNEUR.

CONTRAT DE LICENCE DE LA MARQUE TANN'S

De 2006 à 2010, LE TANNEUR & CIE a concédé le droit d'exploiter en France et en Europe la marque TANN'S dont elle est propriétaire, pour la fabrication et la distribution d'articles de maroquinerie, moyennant une redevance de 7% du chiffre d'affaires.

CONTRAT DE LICENCE DES MARQUES AIR FRANCE

Au début de l'année 2007, la Société a signé un contrat de licence concernant la création, la fabrication et la commercialisation de produits de maroquinerie et de bagages portant les marques AIR FRANCE. Le contrat précise les produits concernés, le territoire, la durée ainsi que les modalités d'exploitation de la licence.

CESSION D'UN TERRAIN À BELLEY

En décembre 2007, la Société a signé une promesse de cession concernant une partie du terrain dont elle est propriétaire à Belley (Ain) et qu'elle n'a pas l'intention d'exploiter à l'avenir. La promesse a été signée sous différentes conditions suspensives qui ont été réalisées et l'acte de cession définitive a été signé le 23 décembre 2008.

CONTRAT DE CRÉATION ET D'EXPLOITATION DU SITE INTERNET LE TANNEUR

Au quatrième trimestre 2007, la Société a signé avec un partenaire spécialisé un accord concernant l'exploitation du site Internet LE TANNEUR. Le contrat définit les conditions techniques, juridiques et financières dans lesquelles le partenaire crée et exploite le site Internet pour le compte de la Société.

CESSION DES MARQUES LORENZO

En décembre 2006, la Société a cédé le portefeuille de ses marques LORENZO. La cession concerne le transfert de propriété et tous droits y afférents des marques LORENZO en France et à l'étranger. Le contrat régit les modalités de cession, les conditions financières de l'opération ainsi que les engagements des parties.

3 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION

3.1 - Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de :

PRÉSIDENT :

Hervé DESCOTTES

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Hervé Descottes et la société « Financière Descottes » dont il est le gérant détiennent 440 145 actions LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2008.

ADMINISTRATEURS :

René-Jean BRUN

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur René-Jean BRUN détient 2 222 actions LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2008.

Jocelyne DESCOTTES

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Jocelyne DESCOTTES détient 16 110 actions LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2008.

Alain FAUQUEUR

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Alain FAUQUEUR détient 100 actions LE TANNEUR & CIE au 31 décembre 2008.

Aucun membre du Conseil d'Administration n'a fait l'objet depuis le début de l'année 2004 d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou liquidation ou ne s'est vu prononcer une incrimination ou sanction publique.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel au sein du Conseil d'Administration.

3.2 - Equipe de Direction

L'équipe de Direction est composée de :

Hervé DESCOTTES

Président-Directeur Général

62 ans – diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris

Après avoir été Directeur du Marketing du Printemps, Hervé DESCOTTES devient Directeur Commercial puis Directeur Général de Burton France. En 1980, il rachète Andre-lux à son fondateur. Il en est le Président-Directeur Général jusqu'en 1993. Depuis novembre 1997, il assure les fonctions de Président-Directeur Général de LE TANNEUR & CIE.



Jean CLENET

Directeur Général Adjoint

52 ans – diplômé de l'Ecole Supérieure d'Electricité et de l'ICG Pays de Loire (management d'entreprise)

Après une expérience d'ingénieur dans le groupe Total puis au Centre électronique de Laval, Jean Clenet rejoint le groupe La Fourmi où il occupe pendant 11 ans les fonctions successives de Directeur logistique, Secrétaire Général, Directeur Industriel et Logistique puis Directeur Général. Il rentre chez LE TANNEUR & CIE en janvier 2001 comme Directeur Industriel et Logistique et devient Directeur Général Adjoint en 2004. Il est responsable de la Fabrication pour maisons de luxe et de la supply chain des Marques propres.





Francis VARESANO

Directeur Général Adjoint

47 ans – diplômé DESS Finance à l'Université de Dauphine et de l'INSEAD

Après des débuts dans le cabinet d'audit Mazard-Guéraud, Francis Varesano rejoint pendant 10 ans le groupe ACCOR où il occupe les fonctions successives d'auditeur interne, de contrôleur financier et de directeur financier de Carlson Wagonlit Suisse puis Europe. Il travaille ensuite pendant 5 ans en position de n°2 pour la filiale française de Computacenter dans le secteur des systèmes d'information, avant de rejoindre le groupe LVMH où il est directeur général adjoint de Labrosse & Dupont pendant 4 ans. Il rentre chez LE TANNEUR & CIE en mai 2008 pour diriger les opérations commerciales et de développement des Marques propres.

Philippe DELBECQ

Directeur de la Fabrication pour maisons de luxe

52 ans – Ingénieur Textile diplômé de l'Ecole Supérieure des Industries du Vêtement



Après une vingtaine d'années d'expérience dans le secteur de la production des industries de l'habillement, Philippe Delbecq rejoint le groupe LE TANNEUR & CIE en 2000 en tant que directeur de production de l'usine de Bort-les-Orgues avant d'accéder au poste de Directeur de la Fabrication pour maisons de luxe en 2005.



Olivier BRAMBILLA

Directeur Commercial France

38 ans – diplômé de L'Ecole supérieure de commerce de Pau

Après 5 ans d'expérience au sein du groupe MULLIEZ (Kiabi), Olivier Brambilla travaille pendant 6 ans pour le groupe ETAM comme responsable régional puis directeur de zone France. Il occupe ensuite le poste de directeur des ventes chez Levi Strauss & Co pour le retail France, Comptoir des cotonniers et LOFT avant de rejoindre LE TANNEUR & CIE en mars 2009.

Fabien THEVENOT

Directeur Export

33 ans – diplômé de l'ESSEC

Après des débuts dans le groupe Kraft Foods comme Chef de Sec-



teur, Fabien Thevenot devient directeur commercial d'une start up dans le domaine de la vidéo pendant 2 ans puis regional export manager chez Puig, groupe espagnol de parfums et cosmétiques (Nina Ricci, Paco Rabanne, Prada,...) en étant basé à Singapour durant 3 ans. En décembre 2006, il rejoint LE TANNEUR & CIE en tant que Directeur Export.

Guillaume PONTARRASSE

Directeur du Développement du Réseau de vente au détail

35 ans – titulaire du DESS Stratégie et ingénierie financière des groupes de l'Université de Sceaux



Après une expérience dans le cabinet d'expertise comptable Fiducial, Guillaume Pontarrasse rejoint le groupe Intersport comme Conseiller Finance et Développement du Commerce associé puis devient Contrôleur de gestion Retail chez Nike France. Il est embauché en tant que Directeur du Développement du réseau de Franchise chez LE TANNEUR & CIE en mai 2004 et son champ d'action s'élargit au développement des magasins succursales en mars 2006.



Patricia MOULON

Directeur Financier

37 ans - diplômée de l'Ecole supérieure de commerce de Dijon et d'expertise comptable

Après 4 années d'audit chez Price Waterhouse, Patricia MOULON devient Contrôleur financier Europe dans le groupe de lunetterie Bollé. Elle rentre chez LE TANNEUR & CIE comme contrôleur financier en août 2001 avant de prendre la direction financière du Groupe en avril 2006.

Jean de PEYRECAVE

Directeur du développement commercial

62 ans – licencié en Droit et titulaire d'un certificat de Sciences Politiques



Entré dans le groupe Andrelux en 1979, Jean de PEYRECAVE a été chef de produit et notamment créateur de la collection TANN'S avant de devenir assistant du Directeur Commercial en 1994, Directeur des ventes en gros pour la France en 1997 puis Directeur du développement commercial en 2007.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel au sein de l'équipe de direction.

- EN MATIÈRE ORDINAIRE -

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, du rapport joint établi par le Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés.

Troisième résolution

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 18 812 € et qui ont donné lieu à réintégration dans le résultat fiscal.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 332 190,79 €, diminué de la dotation de la réserve légale de 16 609,54 €, à l'augmentation du compte « report à nouveau » bénéficiaire qui se trouve ainsi porté de 1 324 449,27 € à 1 640 030,52 €.

L'Assemblée Générale reconnaît que conformément à la Loi, il lui a été rappelé les distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents :

	2005	2006	2007
Dividende global	139 312 €	168 135 €	-
- dont éligible à la réfaction de 50%	-	-	-
- dont éligible à la réfaction de 40%	139 312 €	168 135 €	-
- dont non éligible	-	-	-

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du

Conseil d'Administration et décide d'attribuer aux administrateurs une allocation globale de 12 000 € de jetons de présence au titre de l'exercice 2008.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les termes dudit rapport.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration, faisant usage de la faculté prévue par les articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, autorise la Société, pour une période de dix-huit mois, à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la Société.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- * De conserver et de remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% de son capital ;
- * D'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- * De réduire le capital de la Société par annulation d'actions rachetées, cet objectif étant permis par l'adoption de la onzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008 permettant l'annulation des actions ;
- * D'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions.

L'autorisation de rachat est plafonnée à 10% du capital social de la Société arrêté à ce jour. Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'Autorité des marchés financiers en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent

pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital.

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 26 euros. Les actions achetées pourront être annulées, conservées ou cédées, selon la finalité de l'achat effectué.

Cette autorisation annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour passer tous ordres en bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de vente d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

- EN MATIÈRE EXTRAORDINAIRE -

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions législatives issues de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie relatives à la non obligation des administrateurs d'être actionnaire de la société anonyme.

A cet effet, l'Assemblée Générale décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 13 des statuts comme suit :

ARTICLE 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

....

L'administrateur n'est pas tenu d'être actionnaire de la Société.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, dans les conditions prévues par les articles L. 225-204 et L.225-205 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes,

- décide de réduire le capital social d'un montant de deux millions huit cent douze mille deux cent cinquante euros (2 812 250 €), le portant ainsi de quatre millions deux cent dix huit mille trois cent soixante-quinze euros (4 218 375 €) à un million quatre cent six mille cent vingt cinq euros (1 406 125 €),

- décide que la réduction du capital social sera réalisée par diminution de la valeur nominale de chacune des actions, portant celle-ci de trois euros (3 €) à un euro (1 €),

- décide que la somme de 2 812 250 € prélevée sur le capital social sera intégralement affectée au compte de prime d'émission, et qu'elle pourra être employée à la réalisation de toutes opérations dans le cadre des dispositions légales applicables,

- prend acte que les opérations de réduction du capital ne pourront être réalisées pendant le délai d'opposition des créanciers ni, le cas échéant, avant qu'il ait été statué en première instance sur toute opposition ;

- confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser la réduction du capital social, et notamment, sans que cela soit limitatif :

I. constater le caractère définitif de la réduction de capital et le nouveau montant du capital social et de la valeur nominale des actions en résultant,

II. apporter aux statuts de la Société les modifications corrélatives,

III. prendre le cas échéant les mesures nécessaires à la préservation des intérêts des titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières ou autres titres donnant accès au capital de la Société,

IV. accomplir tous actes et formalités, notamment de publicité, nécessaires à la réalisation de la réduction du capital social.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le Conseil d'Administration

LA TABLE DE CONCORDANCE

	Page
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1 Personnes responsables des informations contenues dans le document	96
1.2 Déclaration des personnes responsables du document	96
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux	96
2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redesignés	N/A
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1 Informations financières historiques sélectionnées	4, 5
3.2 Informations financières historiques sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUE	35
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1 Histoire et évolution de la Société	2
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	96
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	97
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	97
5.1.4 Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	96
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités	3
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	47, 48
5.2.2 Principaux investissements en cours	N/A
5.2.3 Principaux investissements que l'émetteur compte réaliser à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	N/A
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1 Principales activités	6 -> 9
6.1.1 Nature des opérations effectuées et principales activités	6 -> 9
6.1.2 Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	N/A
6.2 Principaux marchés	8 -> 12
6.3 Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	N/A
6.4 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	37
6.5 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration concernant la position concurrentielle	N/A
7. ORGANIGRAMME	
7.1 Description sommaire du Groupe	35
7.2 Liste des filiales	89
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	48
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations	N/A
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1 Situation financière	39
9.2 Résultat d'exploitation	
9.2.1 Facteurs importants	61
9.2.2 Raisons des changements importants du chiffre d'affaires	61
9.2.3 Stratégie ou facture de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations	N/A

10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1	Informations sur les capitaux	41
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	42
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	55
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	N/A
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	N/A
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	18
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks	17
12.2	Tendance connue, incertitude, engagement ou événement susceptibles d'influer sur les perspectives	20
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1	Organes d'administration	31, 100
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	N/A
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1	Montant de la rémunération et avantages en nature octroyés	27
15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages	N/A
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	100
16.2	Informations sur les contrats de service	27
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunérations	N/A
16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	32
17.	SALARIÉS	
17.1	Nombre de salariés et répartition	22, 66
17.2	Participation et stock-options	87 52
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	N/A
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1	Principaux actionnaires	25
18.2	Droits de vote différents	25
18.3	Détention ou contrôle de l'émetteur	25
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	66
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1	Informations financières historiques	39
20.2	Informations financières pro forma	N/A
20.3	Etats financiers	39
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières ont été vérifiées	91
20.4.2	Autres informations du document de référence vérifiées	N/A
20.4.3	Informations financières non tirées des états financiers	N/A
20.5	Date des dernières informations financières	96

20.6	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1	Informations financières intermédiaires publiés depuis les derniers états financiers vérifiés	N/A
20.6.2	Informations semestrielles si le document de référence est établi plus de 9 mois après la fin de l'exercice	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	26,97
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	20
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	20
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1	Capital social	
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	98
21.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	98
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attachés au capital souscrit mais non libéré ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	N/A
21.1.7	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	98
21.2	Acte constitutif et statuts	
21.2.1	Objet social	97
21.2.2	Membres des organes d'administration et de direction	100
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existante	98
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	N/A
21.2.5	Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales	97
21.2.6	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la Loi ne le prévoit	N/A
21.2.7	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	98
21.2.8	Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la Loi ne le prévoit	N/A
22.	CONTRATS IMPORTANTS	99
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	
23.1	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	N/A
23.2	Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses	N/A
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	98
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	89

1. COMPTES SOCIAUX	71
2. COMPTES CONSOLIDÉS	39
3. RAPPORT DE GESTION	16
4. DÉCLARATION DU PRÉSIDENT	96
5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDÉS	90, 91
6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	28

2008

table de réconciliation avec le rapport financier



www.letanneuretcie.com